

RAPPORT ANNUEL

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2021



ÉDITO

La présentation du Rapport Objectifs de Développement Durable est, chaque année, l'occasion de mesurer les avancées de notre institution. Elle est l'occasion de voir dans quelle mesure son développement s'est montré harmonieux et raisonné pour notre territoire.

Cette année encore, nous pouvons être fiers de notre bilan. Mais ces réussites nous engagent, elles doivent nous faire nous interroger pour aller encore plus loin et être encore plus résilient.

L'année 2021 a vu le renouvellement de l'Assemblée Départementale et nous permet de fixer un cap très clair pour les années qui viennent. Écologie et solidarités sont les piliers de la politique départementale.

De nombreux sujets sont à l'ordre du jour et devront être mis en place sur cette mandature. Sur certains nous irons à la rencontre de ceux qui les ont déjà mis en place pour bénéficier de leur expertise. Sur d'autres, nous expérimentons comme avec des dispositifs innovants (routes durables et géothermie notamment). Cette capacité que nous avons acquise d'expérimenter nous permet d'être un Département pionnier dans de nombreux sujets. Nous la développerons cette habitude de travail, pour en amplifier la portée.

Nous aurons à cœur de passer à la vitesse supérieure. L'urgence climatique ne fait plus aucun doute.

Le dernier rapport du GIEC nous alerte encore une fois : l'influence humaine sur le climat est un fait indiscutable, le changement climatique est encore plus rapide que ce que l'on imaginait et ses conséquences deviennent imprévisibles. L'inaction et les retards ne font qu'augmenter les risques jour après jour.

Nous sommes à l'époque où il est encore possible de maintenir une hausse des températures sous la barre des 1,5°C. Alors, agissons !

KLÉBER MESQUIDA,

Président du Département de l'Hérault

RAPPORT ANNUEL 2021

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



PRÉAMBULE

La présentation, lors du débat d'orientation budgétaire, d'un rapport sur la prise en compte des principes et des objectifs du développement durable est une obligation pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants. Cette présentation fait référence à la Charte de l'environnement de 2004, annexée à la Constitution, qui précise, dans son article 6, que "les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social".

Les pages qui vont suivre ne constituent pas un bilan d'activité mais une revue de projets et d'actions témoignant d'une prise en compte réelle par le Département des 17 Objectifs de Développement Durable qui doivent inspirer les politiques publiques.

SOMMAIRE

P9 ODD 1 : LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ



1 Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Renforcer le dispositif du Fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ)

Doter les familles de collégiens en rupture numérique d'un ordinateur personnel

P17 ODD 2 : ÉLIMINER LA FAIM



2 Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Organiser un service de restauration collective 100% bio, local et de saison

S'engager dans une démarche alimentaire saine et de qualité pour tous dans l'Hérault

Renforcer la résilience de la viticulture face aux changements climatiques

P28 ODD 3 : BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



3 Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Partager l'expertise héraultaise pour améliorer l'accès aux soins de populations isolées du Laos

Agir contre la solitude des personnes de 60 ans et plus à domicile par des actions de découverte des sites départementaux

Lutter contre les problèmes de corpulence infantile par le dépistage précoce et la prise en charge dès la maternelle

P38 ODD 4 : ÉDUCATION DE QUALITÉ



4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Organiser des cycles de rencontres entre scientifiques et grand public : les « Echos durables »

Développer les tutoriels en ligne pour faciliter les recherches dans les archives

Développer l'offre d'accueil de stages collégiens au sein de la collectivité

P49 ODD 5 : ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



5 Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Développer la mixité au sein de services logistiques de l'Administration très féminisés

Aider les femmes démunies et leurs enfants au travers d'actions de solidarité au Togo

Élaborer le plan d'actions pour l'égalité professionnelle femmes / hommes de l'Administration départementale

P60 ODD 6 : EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



6 Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Limiter les consommations en eau potable sur les sites et domaines départementaux

Établir une stratégie de préservation foncière des zones humides afin de protéger la ressource en eau

Protéger la lagune de la Merja Zerga au Maroc et sensibiliser en Hérault à la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau

P70 ODD 7 : ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



7 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Réhabiliter le collège du Crès pour en faire le premier collège à énergie positive

Raccorder des collèges à des réseaux de chaleur urbains

Encourager les collèges à participer au challenge de maîtrise de l'énergie Cube S

P81 ODD 8 : TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Accompagner l'évolution professionnelle des agents du Département

Promouvoir l'itinérance douce à vélo pour un tourisme responsable

Préserver et promouvoir le patrimoine naturel et culturel au travers des Voies vertes grâce au projet européen Our Way

P92 ODD 9 : INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



9 Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Innover dans la rénovation d'ouvrages d'art routiers : utilisation d'acier autopatinable et de béton fibré ultra-hautes performances

Renouveler les infrastructures de datacenters

Adapter les équipements informatiques et de communication pour favoriser le travail à distance et en équipe

P103 ODD 10 : RÉDUIRE LES INÉGALITÉS



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Aider les plus fragiles en période de confinement en facilitant leur accès au livre

Lutter contre la fracture numérique par la mise en place du réseau Digi-Thau

Sensibiliser les agents du Département au handicap en milieu professionnel

P114 ODD 11 : VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Partager les orientations d'aménagement et d'urbanisme du Département pour en faciliter la prise en compte

Constituer la mémoire de l'institution départementale au travers d'un archivage électronique

Élaborer le futur schéma des équipements socio-sportifs

Pérenniser le dispositif télétravail au sein de l'administration départementale

P126 ODD 12 : CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Établir des modes de consommation et de production durables

Appliquer les principes de l'économie circulaire à l'entretien des chaussées

Recycler des matelas sans polluer, une démarche écologique et solidaire

Encourager le réemploi de matériels techniques d'aide à l'autonomie des personnes âgées grâce aux acteurs de l'économie sociale et solidaire

P137 ODD 13 : MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Entretien des espaces naturels en limitant les impacts sur l'environnement

S'engager dans le « verdissement » du parc matériel

Encourager la pratique cyclable au travers des actions du plan Hérault Vélo

P148 ODD 14 : VIE AQUATIQUE



Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable

Valoriser des poissons locaux peu demandés sur le marché

Améliorer la gouvernance littorale du Golfe d'Aigues-Mortes pour une meilleure protection du milieu marin

Sensibiliser les plaisanciers aux bons gestes environnementaux

P159 ODD 15 : VIE TERRESTRE



Préserver les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Favoriser les plantations d'arbres dans le département

Assurer un rôle de « Sentinelle de l'environnement » grâce aux rando-pisteurs

Mettre en place une Aire Terrestre Éducative sur le domaine départemental du Bois de Saint-Sauveur

Approuver un plan « Routes et Biodiversité »

P172 ODD 16 : PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins de développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Former des éco-délégués au collège des Escholiers de La Mosson à Montpellier

Renforcer le soutien à la participation des jeunes héraultais à la vie citoyenne

Déployer au sein de l'administration un outil de signalement et de prévention des actes violents

P182 ODD 17 : PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



S'engager collectivement dans un pacte des acteurs des infrastructures de mobilité

Engager une réflexion collective sur les nouvelles formes d'urbanisme littoral : concours d'architecture « Habiter le littoral demain »

Accompagner les évolutions pédagogiques par une politique d'équipement numérique des collèges adaptée aux nouveaux usages



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LA PRISE EN COMPTE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LE DÉPARTEMENT

Depuis cinq ans, le Département a voulu rendre plus lisible son engagement à contribuer, à son niveau territorial d'intervention, à l'effort engagé par la France pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

C'est la raison pour laquelle le rapport annuel Développement, intitulé « Rapport annuel Objectifs de développement durable » est organisé selon les 17 Objectifs Développement Durable.

Ce mode de présentation résulte d'une volonté de faire des ODD un outil qui permette à tous, citoyens et agents, de s'appropriier les grands objectifs planétaires au travers d'actions mises en œuvre au niveau local.

Afin de mieux appréhender la façon dont les 52 actions exposées dans ce rapport contribuent à chacun des 17 ODD, chaque fiche action présente un diagramme en radar.

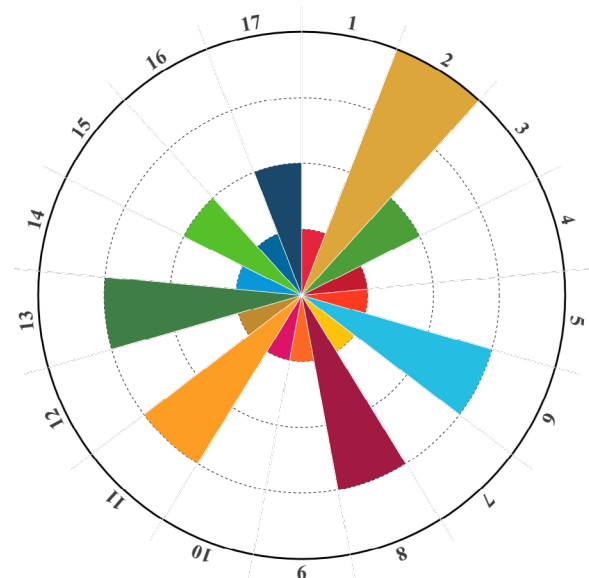
Ce radar est divisé en 17 secteurs correspondant aux 17 ODD et comporte 4 cercles concentriques, indiquant le niveau de contribution de l'action à la réalisation des ODD.

Le niveau 1, le plus proche du centre, indique une absence de contribution, le niveau 2 une contribution faible, le niveau 3 une contribution modérée et le niveau 4, le plus excentré, une contribution élevée.

Les couleurs respectent les codes internationaux des ODD adoptés sous l'égide de l'ONU et un index rabattable permet de visualiser l'intitulé de chacun des 17 ODD.

Dans l'exemple ci-contre, l'action analysée contribue de manière élevée à l'ODD 2, puis de manière modérée aux ODD 6, 8, 11 et 13, de manière faible aux ODD 3, 15 et 17, et, enfin, ne contribue pas aux ODD 4, 5, 7, 9, 10, 12, 14 et 16.

Il est à noter que le niveau 1, « absence de contribution », ne signifie pas qu'il y ait une carence ou un défaut, mais indique simplement que l'action considérée, de par son champ thématique, n'impacte pas tel ou tel ODD.





À l'initiative de l'ONU, 193 pays, dont la France, se sont engagés à New York en septembre 2015 à atteindre 17 objectifs mondiaux qui ont été négociés entre 2012 et 2015, ce sont les "Objectifs de Développement Durable" (ODD) également appelés "Agenda 2030".

Le succès de "l'Agenda 2030" dépendra d'une action collective, par tous et pour tous :

*"Tous les pays et toutes les parties prenantes agiront de concert pour mettre en œuvre ce plan d'action"
(extrait de l'Agenda 2030).*

Les pays du Nord comme du Sud veilleront à intégrer les ODD dans leurs politiques et leurs stratégies nationales et seront invités à rendre compte annuellement de leurs progrès devant les Nations unies.

Les collectivités territoriales, le secteur privé et public et la société civile joueront également un rôle clé dans cette mise en œuvre.

Adossés à ces 17 objectifs, 169 cibles ont été définies pour lesquelles près de 232 indicateurs ont été choisis pour rendre compte de leurs évolutions.

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN RÉSUMÉ



ODD 1 : PAS DE PAUVRETÉ

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde



ODD 2 : FAÏM ZÉRO

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable



ODD 3 : BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges



ODD 4 : ÉDUCATION DE QUALITÉ

Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



ODD 5 : ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles



ODD 6 : EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable



ODD 7 : ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



ODD 8 : TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



ODD 9 : INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



ODD 10 : INÉGALITÉS RÉDUITES

Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



ODD 11 : VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



ODD 12 : CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Établir des modes de consommation et de production durables



ODD 13 : MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



ODD 14 : VIE AQUATIQUE

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable



ODD 15 : VIE TERRESTRE

Préserver les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité



ODD 16 : PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins de développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous



ODD 17 : PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



"Éliminer la pauvreté
SOUS TOUTES SES FORMES
ET PARTOUT DANS LE MONDE"

LÉGENDES DES ODD :





ÉLIMINER LA PAUVRETÉ

SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE

1.1 • D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour) ;

1.2 • D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays ;

1.3 • Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient ;

1.4 • D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la micro-finance ;

1.5 • D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité ;

1.a • Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes ;

1.b • Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 1

- 01** • Renforcer le dispositif du Fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ)
- 02** • Doter les familles de collégiens en rupture numérique d'un ordinateur personnel



01

RENFORCER LE DISPOSITIF DU FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES (FDAJ)

Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) :

Ce fonds a été créé en 1989, afin de pallier la non-éligibilité des jeunes de 18 à 25 ans (sous critères d'éligibilité détaillés dans le Règlement départemental) **au revenu minimum d'insertion** (RMI devenu RSA), de favoriser leur insertion sociale et professionnelle et de leur permettre de faire face à des besoins urgents.

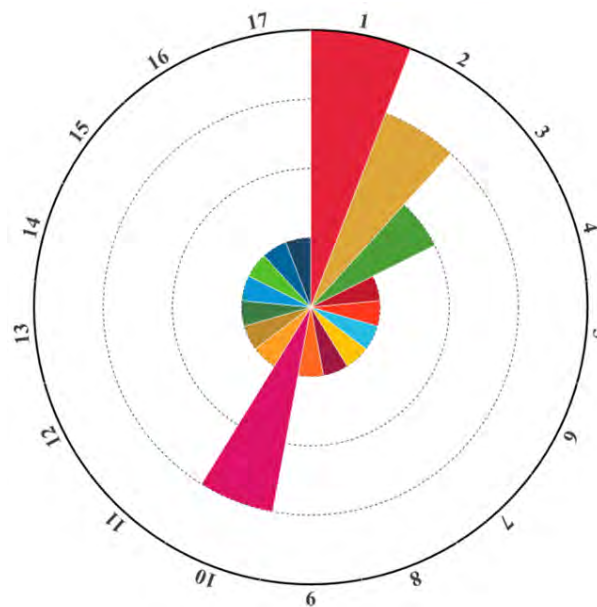
Ce dispositif prend la forme d'aides financières individuelles et/ou de mesures d'accompagnement individuel ou collectif. La mise en place a été confiée aux départements.

L'attribution de ces aides repose sur le principe de subsidiarité : le fonds n'est mobilisé que si le jeune ne peut bénéficier d'aucune autre aide existante ou en complémentarité d'autres dispositifs de droit commun préalablement engagés.

Une évolution du profil des bénéficiaires liée à la crise sanitaire Covid :

Dans le contexte de crise sanitaire traversée au cours de l'année 2020, la demande s'est nettement accrue avec un profil de ces bénéficiaires jeunes qui a évolué :

- Augmentation du pourcentage des hommes ;
- Augmentation des jeunes sans ressources ;
- Légère diminution des jeunes diplômés (Bac+) ;
- Baisse sensible des jeunes en activité rémunérée ;
- Augmentation de la part des jeunes vivant chez leurs parents.



Une réactivité accentuée pour répondre à l'urgence des situations :

Le traitement des demandes s'est poursuivi selon des modalités adaptées pour assurer une plus grande réactivité dans un contexte de travail particulier :

- Envoi des dossiers dématérialisés, décisions par le cadre de proximité sans présentation en commission d'attribution ;
- Lorsque cela a été possible, les actions collectives ont été réalisées en distanciel pour garantir la continuité des accompagnements ;
- Une augmentation de la demande et de la consommation des crédits alloués :
- **La demande a augmenté d'environ 20% entre 2019 et 2020**
 - " en 2019, 860 demandes pour **748 aides attribuées** ;
 - " en 2020, 1057 demandes pour **923 aides attribuées**.
- **Une augmentation de la consommation des crédits pour les aides individuelles**
 - " en 2019 : 232 781 €
 - " en 2020 : 245 935 € dont plus de la moitié (50,9 %) de cette somme destinée à la subsistance

La crise sanitaire, avec ses conséquences sociales et économiques, a touché les jeunes de plein fouet et a aussi souligné les inégalités intergénérationnelles.

Une évidence ; pris comme un dispositif de dernier recours, le FDAJ est plus que jamais essentiel dans ce contexte d'aggravation de la précarité.

LÉGENDES DES ODD :





02

DOTER LES FAMILLES DE COLLÉGIENS EN RUPTURE NUMÉRIQUE D'UN ORDINATEUR PERSONNEL

La crise sanitaire du Covid, qui a eu pour conséquence le recours massif à l'enseignement à distance, a mis en lumière la « rupture numérique » de certaines familles de collégiens.

Elle a ainsi révélé des inégalités d'accès au numérique qui peuvent accentuer le risque de décrochage, déjà très marqué du fait des cours dispensés en « distanciel ».

Aussi, face à cette situation et pour contribuer à la continuité pédagogique lors des confinements des collégiens, le Département a décidé de faire **don de postes informatiques réformés reconditionnés aux familles en rupture numérique.**

En concertation avec le Rectorat et les équipes des collèges, le Département a engagé très rapidement après le début de la pandémie un recensement des familles non équipées. Ce dispositif initié dans l'urgence en 2020 sera inscrit dans la continuité par l'adoption d'un règlement spécifique courant 2021.

Les opérations de dons de postes reconditionnés aux familles en rupture numérique se sont déroulées au printemps 2020 et au printemps 2021 :

- 1 450 postes ont été distribués en 2020 (dont une partie de postes neufs en prêt) ;
- 1 873 postes ont été distribués en 2021.

Ces opérations, qui comportent une forte composante logistique, se sont appuyées sur les équipes du Département, mais aussi sur les personnels des collèges ainsi que sur des équipes de prestataires.

Aussi, des lignes de traitement logistique ont été montées pour l'occasion dans un entrepôt du Département.

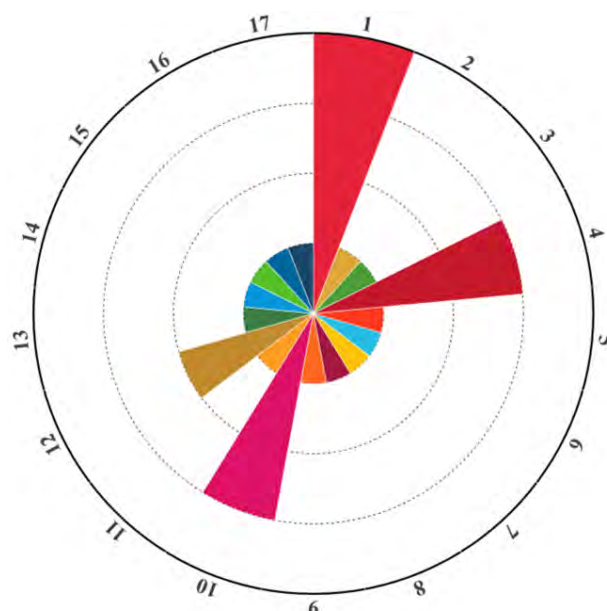
En 2021, 1 873 postes informatiques ont été retraités (reconditionnés), préparés et acheminés sur 49 collèges, pour un coût moyen de 40 € par poste.

Avec cette opération, le Département atténue les effets de la pauvreté qui frappe un nombre croissant de familles et est la cause principale de l'absence d'équipements numériques dans les foyers.



CD34

Entrepôt de matériels réformés



LÉGENDES DES ODD :





"Éliminer la faim,

ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE,
AMÉLIORER LA NUTRITION ET
PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE"

LÉGENDES DES ODD :





ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE

2.1 • D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante ;

2.2 • D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées ;

2.3 • D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles ;

2.4 • D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols ;

2.5 • D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale ;

2.a • Accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles et de la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés ;

2.b • Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures relatives aux exportations aux effets similaires, conformément au mandat du Cycle de développement de Doha ;

2.c • Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité du prix des denrées alimentaires.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 2

- 03** • Organiser un service de restauration collective 100% bio, local et de saison
- 04** • S'engager dans une démarche alimentaire saine et de qualité pour tous dans l'Hérault
- 05** • Renforcer la résilience de la viticulture face aux changements climatiques

LÉGENDES DES ODD :



03

ORGANISER UN SERVICE DE RESTAURATION
COLLECTIVE 100% BIO, LOCAL ET DE SAISON

Une aide à la création d'entreprises d'insertion

Dans le cadre de sa politique d'insertion des allocataires du RSA, **le Département accompagne la création d'entreprises d'insertion.**

Basée sur un projet économiquement viable dans le secteur marchand, l'entreprise d'insertion est une structure qui s'engage à embaucher des personnes éloignées du marché du travail et à les accompagner vers l'emploi pérenne, en échange d'une aide financière de la part de l'Etat.

Le Département apporte des aides complémentaires pour financer l'étude de faisabilité du projet, puis, éventuellement, sous forme d'une subvention d'investissement pour aider à l'acquisition de matériels indispensables au démarrage de l'activité. C'est à ces titres qu'entre 2017 et 2020 deux aides pour un montant total de 22 000€ ont été accordées pour la création de l'entreprise « De la terre à l'assiette », portée par l'association « Le Passe Muraille »

Un service qui s'inscrit pleinement dans le Projet
Alimentaire Territorial du Département

De la terre à l'assiette, traiteur 100% bio et local, propose aux entreprises et aux collectivités **un service de restauration collective, privilégiant les producteurs locaux et les circuits courts, la saisonnalité des ingrédients et une fabrication artisanale en lien avec le patrimoine gastronomique régional, tout en luttant contre le gaspillage alimentaire.**

L'association Le Passe Muraille (qui œuvre dans plusieurs domaines d'activité des champs de l'économie sociale et solidaire et de l'insertion par l'activité économique) a conçu cette solution de restauration « du champ à la cuisine » en complément de la démarche « BoCal » (Bon et loCal) portée par des collectivités héraultaises.

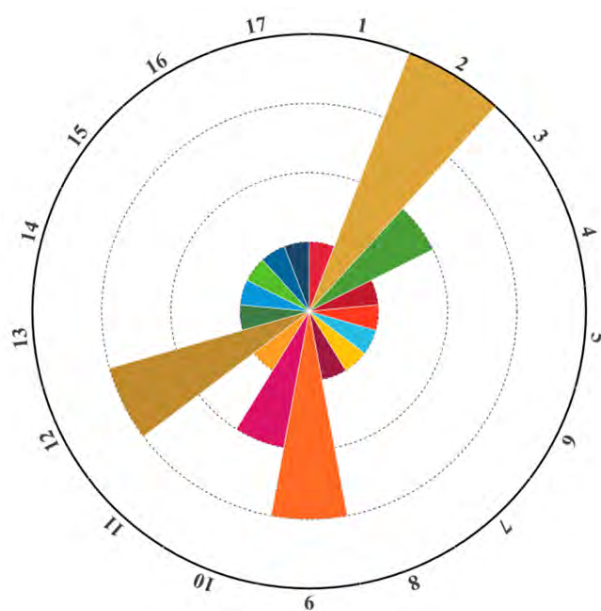
PROXIMITÉ
BIO
SAISONNALITÉ

De la Terre à l'Assiette
un projet associatif

Menus cantine scolaire

EXEMPLE | Menu automne

	lundi	mardi	jeudi	vendredi
Entrée	Salade d'épeautre	Salade de carottes et maïs	Céleri rave et fines herbes	Taboulé à l'orientale
Plat	Endives braisées au jambon blanc Pennes au beurre	Sauté de volaille façon blanquette Riz de Camargue au petits légumes	Omelette aux fines herbes Carottes vichy	Filet de poisson façon meunière Fondue de poireaux au curry
Produit laitier	Fromage	Fromage blanc au coulis de fruits rouges	Yaourt	Fromage
Dessert	Fruits à croquer de saison	Clémentine	Tarte aux pommes	Salade de fruits



Elle répond pleinement aux enjeux du Projet Alimentaire Territorial départemental lancé en 2021 :

- création d'emplois et qualification d'une main d'œuvre pour un secteur en tension sur un modèle coopératif ;
- contribution au développement de la production locale (agriculture et élevage) ;
- amélioration de la qualité alimentaire : en proposant aux enfants une alimentation qui s'appuie sur le patrimoine gastronomique et la saisonnalité ;
- sensibilisation des enfants et des adultes à la saisonnalité, au goût et au gaspillage alimentaire.

« De la terre à l'assiette » prépare et livre des repas bio et locaux, de saison et cuisinés maison, en liaison froide pour la restauration collective : cantines scolaires, restaurants d'entreprise, crèches, EHPAD... En association avec Le Mas des Moulins (qui gère une Maison d'enfants à caractère social et un restaurant pédagogique à Montpellier), l'entreprise propose des formules sur-mesure pour les séminaires, formations, réunions, repas d'affaires, etc. Elle s'approvisionne auprès de 27 producteurs implantés dans un rayon de 30 km autour de Montpellier, **et nourrit 600 personnes par jour.**

Ce projet a abouti, 18 mois après son lancement en juin 2019 :

- à la création d'un chantier d'insertion avec 15 personnes, dont 3 encadrants ;
- à la création d'une entreprise d'insertion avec 6 postes ;
- à l'ouverture d'un restaurant d'application.

A terme, 34 postes seront créés (dont 6 permanents).

LÉGENDES DES ODD :





04

S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE ALIMENTAIRE SAIN ET DE QUALITÉ POUR TOUS DANS L'HÉRAULT

En lien avec ses partenaires, le Département œuvre depuis plusieurs années au bon développement agricole et alimentaire. La crise actuelle liée au COVID-19 a souligné la **nécessité de renforcer la résilience de son système alimentaire** dans toutes ses dimensions et l'importance de relocaliser son agriculture et son alimentation pour un accès de tous à une alimentation saine et de qualité.

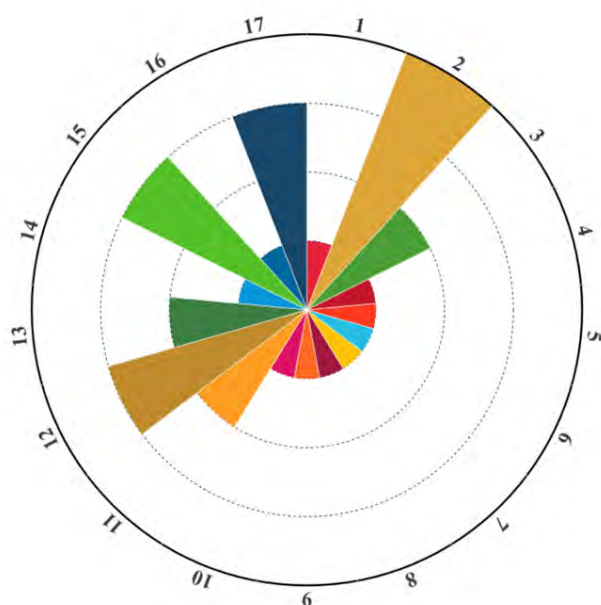
Une inscription dans un dispositif national

Le Département s'est porté candidat à l'appel à projets lancé dans le cadre du Plan National pour l'Alimentation par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation portant sur la thématique « Projets alimentaires territoriaux » (PAT).

Son projet a non seulement obtenu la labellisation de niveau 1 mais a aussi été désigné lauréat en juin 2021.

Trois ans pour tracer les contours d'une nouvelle politique alimentaire :

Dans un délai de 3 ans, le projet devra permettre d'écrire l'histoire de « l'alimentation saine et de qualité pour tous », partagée par tous les acteurs et prenant racine dans une large animation entre les PAT locaux.



Le PAT se déclinera en 4 volets :

1 volet transversal :

- Partager une culture de l'alimentation en initiant des tiers-lieux alimentaires et en favorisant l'éducation au goût ;

3 volets thématiques :

- Agir au niveau de la restauration collective pour renforcer l'approvisionnement local ;
- Préserver la ressource « terre » de demain ;
- Assurer une alimentation saine et de qualité pour tous et développer l'alimentation solidaire.

Une démarche partenariale pour une vision partagée :

50 partenaires ont été identifiés (consommateurs, associations, fédération, institutions, collectivités territoriales) comme pouvant contribuer à la co-construction du PAT .

Dix d'entre eux ont déjà, en quelques semaines, formalisé leur engagement et leur soutien à la démarche du Département .

Une conférence annuelle sera organisée par le Département avec l'ensemble des partenaires, de même qu'une **Charte / Récit** sera élaborée pour servir de ciment au groupe et de support d'un événement avec l'ensemble des partenaires.

Un outil au service d'une réflexion dans la durée :

Une gestion plus durable des terres, le maintien de la capacité à les exploiter, un contrôle de l'artificialisation des sols, une assurance d'une alimentation solidaire, autant d'enjeux qui devront trouver une réponse dans l'écriture du projet PAT. Fondé sur la concertation et la co-création, **le Département travaillera à un projet réaliste avec l'ensemble des partenaires**, s'appuyant sur la réalité de terrain et la faisabilité opérationnelle des actions envisagées.

LÉGENDES DES ODD :





05

RENFORCER LA RÉSILIENCE DE LA VITICULTURE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le Département est engagé dans une politique de soutien à l'agriculture à haute valeur environnementale visant, en particulier, à réduire l'emploi de produits phytosanitaires et à renforcer la durabilité de la viticulture héraultaise.

Pour accompagner la profession viticole dans la réduction de l'emploi de produits phytosanitaires et proposer, dans le contexte de changement climatique, des solutions alternatives à l'irrigation pour les territoires qui n'y auront pas accès, le Département a favorisé la conduite d'expérimentations visant à tester de nouveaux cépages plus résistants aux maladies et à la sécheresse.

Les sites départementaux terrains d'expérimentation :

Une mise en place et un suivi expérimental de variétés tolérantes aux maladies et de cépages résistants à la sécheresse ont été engagés en partenariat avec la profession viticole et les acteurs de la recherche sur trois sites départementaux :

- Station SUDEXPE (Marsillargues) : expérimentation de cépages résistants aux maladies cryptogamiques en vue du classement au catalogue de variétés tolérantes (2 nouveaux cépages en 2021) ;
- Domaine des Trois Fontaines (Le Pouget) : création d'un vignoble expérimental agro-écologique et pédagogique (partenariat Chambre d'Agriculture, Fédération IGP Hérault, CIVL) afin de promouvoir le vignoble de demain. Plantation en mai 2020 d'une parcelle G5 de cépages INRAE-Bouquet blanc à faible degré ;
- Domaine de Bayssan (Béziers) : projet de création en 2022 d'un « Jardin de vignes », jardin ampélographique ainsi que d'un « Pavillon des vins » pour sensibiliser le grand public aux enjeux de la viticulture de demain. Le Jardin des vignes s'étendra sur 3,3 hectares et sera planté de cépages patrimoniaux et de cépages résistants aux maladies.

Un suivi qualitatif des nouveaux cépages :

L'analyse du potentiel organoleptique des cépages passe par le recensement (en cours) des différentes initiatives privées et de leur mobilisation sur ce projet collectif. Elle sera développée en 2022.

Le suivi du potentiel organoleptique des cépages

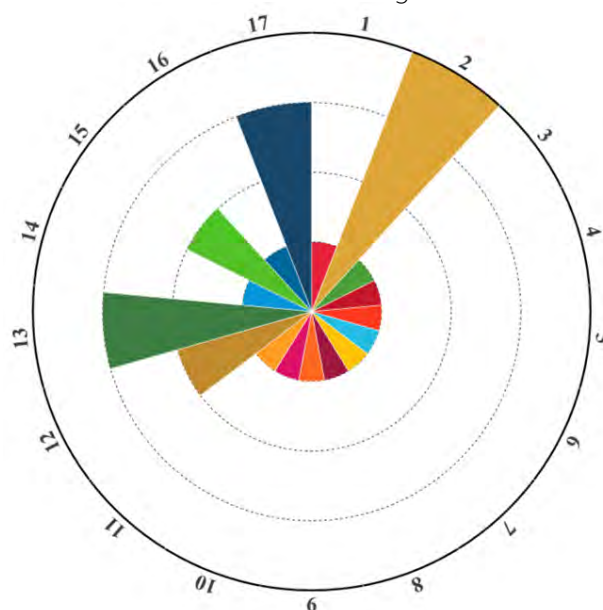
résistants via des dégustations collectives professionnelles vise à préciser l'utilisation de ces nouvelles variétés en mono-cépage ou en assemblage, leur introduction dans les cahiers des charges des IGP, AOC.

En complément, un suivi dans le temps des cuvées issues de cépages résistants, conservées au sein de l'Oenothèque départementale, sera organisé pour s'assurer de l'évolution organoleptique sur 3 à 4 ans.

Une adaptation de la profession face aux enjeux du futur :

Les événements récents, qu'ils soient liés aux aléas climatiques (sécheresse estivale, gelées tardives...), au contexte sanitaire (confinement Covid 19) ou à l'environnement économique mondialisé (« taxe Trump »...) imposent de devoir s'adapter rapidement et de faire preuve de résilience pour surmonter les obstacles.

L'approche du Département, qui accompagne la profession viticole vers une agriculture durable et résiliente, est une réponse adaptée pour consolider la durabilité économique de ce secteur, face à la nécessité de préserver les approvisionnements auprès des metteurs en marché et aux exigences sociétales.







"Permettre à tous de vivre en bonne santé

ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE"

LÉGENDES DES ODD :





PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ, ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE

3.1 • D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes ;

3.2 • D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus ;

3.3 • D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles ;

3.4 • D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être ;

3.5 • Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool ;

3.6 • D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route ;

3.7 • D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux ;

3.8 • Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable ;

3.9 • D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol ;

3.a • Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac ;

3.b • Appuyer la recherche et la mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, à des médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce relatives à la marge de manœuvre nécessaire pour protéger la santé publique et, en particulier, assurer l'accès universel aux médicaments. ;

3.c • Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement ;

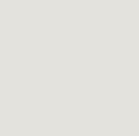
3.d • Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 3

06 • partager l'expertise héraultaise pour améliorer l'accès aux soins de populations isolées du Laos

07 • Agir contre la solitude des personnes de 60 ans et plus à domicile par des actions de découverte des sites départementaux

08 • Lutter contre les problèmes de corpulence infantile par le dépistage précoce et la prise en charge dès la maternelle



06

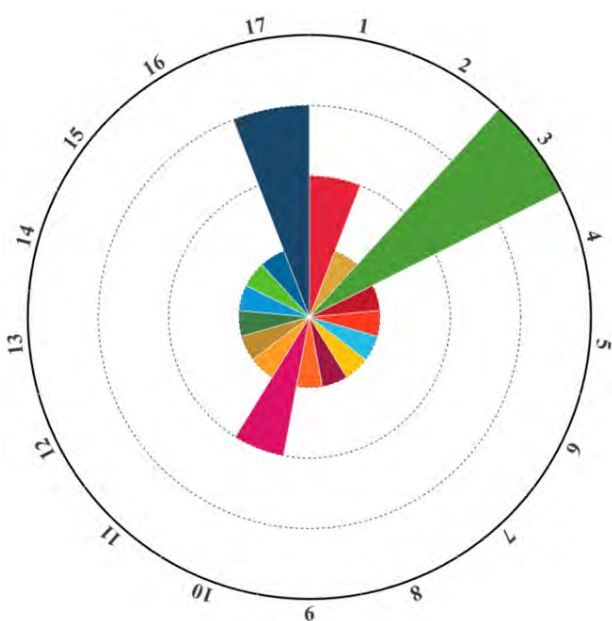
PARTAGER L'EXPERTISE HÉRAULTAISE POUR AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS DE POPULATIONS ISOLÉES DU LAOS

L'appui institutionnel du Département de l'Hérault, au titre de la solidarité internationale, dans les domaines des services sociaux de base, forme le cœur de cette coopération pour combattre la pauvreté et renforcer la sécurité sanitaire.

Une offre de santé itinérante pour des populations isolées

Le projet de l'association héraultaise Lane Xang propose une offre de santé mobile volontariste pour les 10 000 habitants des villages isolés du Nord du Laos qui ne bénéficient pas toujours de dispensaires ni de personnels qualifiés pour leur prodiguer des soins, prévenir des maladies (pneumonie, dengue, hépatites, malaria, diarrhée etc..) et réduire la mortalité mère-enfant.

Une clinique mobile dans une caravane abritera cette offre de médecine itinérante. Une équipe composée de dentistes, médecins et d'infirmières salariés de l'hôpital provincial de Luang Prabang et de spécialistes héraultais assure les soins suivants : soins dentaires surtout aux enfants et scolaires, soins urgents et de médecine générale, surveillance de la grossesse et dispensation de la contraception et conseils/incitation à la vaccination.



Les véhicules de la clinique mobile pour le Laos

Association Lane Xang

Des partenaires rassemblés autour d'un projet de santé

Le projet mobilise d'importants réseaux : Energies sans Frontière/EDF, les Ministères de la Santé et des Affaires Etrangères, le groupe Languedoc Mutualité, la Faculté d'Ontologie de Montpellier qui envoie des étudiants de 4^{ème} année en stage à l'hôpital de Luang Prabang ainsi que le Département de l'Hérault qui soutient le projet de l'association à hauteur de 3 000 €.

Une récolte de fonds et des actions de sensibilisation dans l'Hérault

Des initiatives sont menées en Hérault, elles permettent de récolter des fonds par des tombolas, des stages, des cours d'arts martiaux et ont permis de sensibiliser plus de 500 aînés et scolaires autour d'activités du bien-bouger et du bien- vieillir visant à améliorer la santé et le bien-être.

Au travers de ce projet, une grande diversité d'acteurs héraultais contribuent au renforcement du système de santé à l'international pour permettre aux populations isolées d'accroître leur résilience aux crises et renforcer la sécurité sanitaire.

LÉGENDES DES ODD :





07

AGIR CONTRE LA SOLITUDE DES PERSONNES DE 60 ANS ET PLUS À DOMICILE PAR DES ACTIONS DE DÉCOUVERTE DES SITES DÉPARTEMENTAUX

La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de l'Hérault (CFPPA Hérault) a été mise en place le 8 septembre 2016, conformément à la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) du 28 décembre 2015.

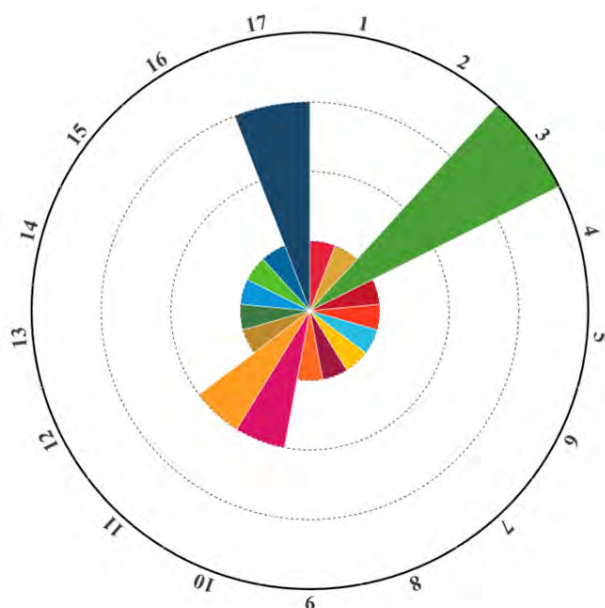
La CFPPA Hérault a développé son programme coordonné sur la période 2016 - 2021 pour la mise en œuvre d'actions individuelles et collectives auprès des personnes de 60 ans et plus vivant à domicile et de leurs aidants.

Dans le contexte actuel, il est primordial de renforcer le déploiement d'actions de prévention afin de protéger les aînés les plus démunis dans cette période de risque de repli sur soi.

La crise sanitaire liée à la Covid19 a accentué les difficultés des personnes les plus isolées.

La CFPPA Hérault s'efforce de répondre aux besoins des aînés afin de limiter leur perte d'autonomie et maintenir le lien social, notamment avec les personnes les plus fragilisées.

Un nouvel appel à projets pour 2021-2022 a été lancé en lien avec les politiques Environnement et Cadre de vie du Conseil départemental de l'Hérault « Respirez l'Hérault » (24 domaines départementaux à découvrir) :



L'objectif principal est d'agir contre la solitude des personnes les plus isolées en privilégiant l'accès aux actions environnementales, dans un contexte qui limite les actions collectives en espaces fermés.

Les projets doivent, au plan opérationnel, s'inscrire dans les thématiques « mobilité et environnement »

et concourir aux objectifs suivants :

- participer au bien vieillir ;
- retrouver l'envie de se déplacer, de sortir de chez soi ;
- aller vers les autres, retrouver des amis/es ;
- participer à diverses activités, des expositions ;
- partir en week-end, en séjours de courtes durées ;
- découvrir et/ou redécouvrir son environnement, son territoire de vie.

Le calendrier est le suivant :

- Instruction des projets en comité technique CFPPA élargi à des experts Environnement et Cadre de vie du Département : juin 2021
- Validation des projets : juillet 2021

Les financements de projets pluriannuels seront accordés sur la période 2021 - 2022.



08

LUTTER CONTRE LES PROBLÈMES DE CORPULENCE INFANTILE PAR LE DÉPISTAGE PRÉCOCE ET LA PRISE EN CHARGE DÈS LA MATERNELLE

Le Département de l'Hérault mène des actions de promotion de la santé de l'enfant qui s'intègrent dans la Stratégie nationale de lutte contre l'obésité, avec les équipes territoriales de Protection Maternelle et Infantile (PMI). Afin d'éviter que les troubles de corpulence ne s'installent dès l'enfance et perdurent, voir s'aggravent à l'âge adulte, avec toutes les complications qui leur sont associées, un dépistage et une prise en charge précoce sont essentiels.

Des enquêtes périodiques pour mesurer les évolutions

Depuis 1988 et tous les 5 ans, une enquête unique en France est menée pour suivre l'évolution de la corpulence infantile. Jusqu'en 2002, la préoccupation s'est focalisée autour d'une progression nette du taux d'obésité infantile, depuis, une relative stabilisation, voire une légère décroissance de l'obésité et du surpoids, ont été observées.

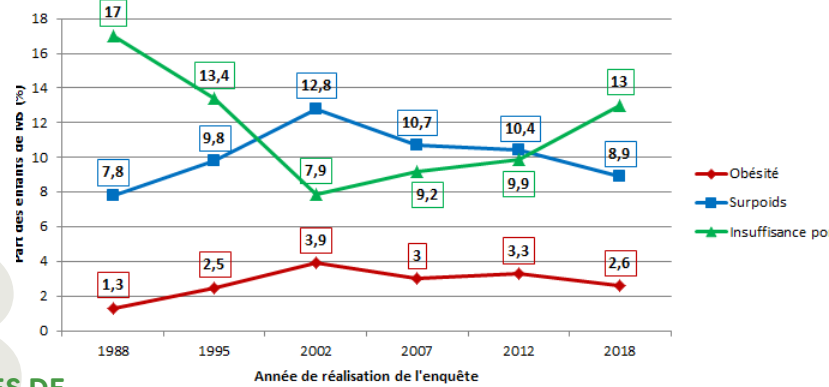
Durant l'année scolaire 2018-2019, une nouvelle étude épidémiologique exhaustive sur l'ensemble des enfants de 4-5 ans scolarisés dans toutes les écoles maternelles de l'Hérault a été entreprise afin de mesurer la prévalence des indicateurs de corpulence que sont la maigreur, le surpoids et l'obésité chez ces enfants d'âge préscolaire.

Une méthodologie cadrée et une approche transversale

Le recueil d'information de la dernière enquête a été réalisé au cours de l'année scolaire 2018-2019 à l'occasion des examens de dépistage systématiques réalisés en classe de moyenne section de maternelle (MS) principalement par les puéricultrices et infirmiers de PMI et a permis de :

- Mesurer les poids et tailles de 11 978 enfants, soit 90,6 % des enfants inscrits en MS dans les 432 écoles héraultaises, 5 940 filles et 6 038 garçons ;
- Etablir une cartographie infra-départementale de la répartition des corpulences ;
- Retracer la précocité d'apparition des corpulences hors normes dès 24 mois et à la naissance sur leurs carnets de santé ;
- Interroger 655 enseignants, soit 67,7 % d'entre eux, et 861 parents, soit un échantillon représentatif de 6 %, sur les habitudes alimentaires et sportives des enfants ainsi que leur usage des écrans à domicile ou durant la classe.

Evolution de la corpulence des enfants de 1988 à 2018



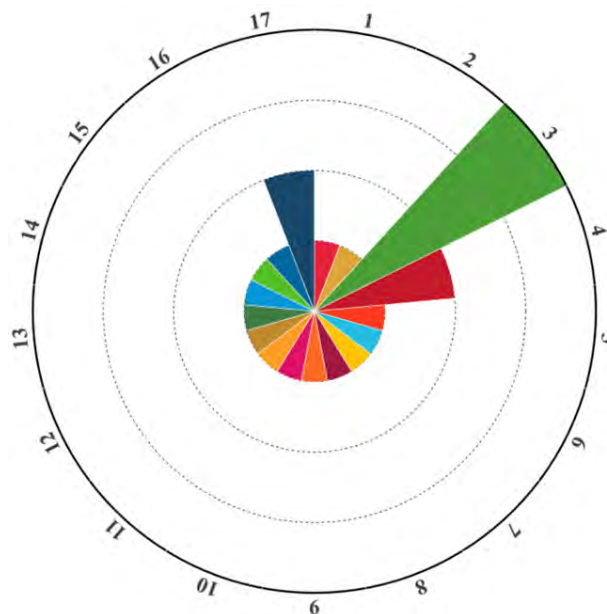
Les moyens mis en œuvre ont mobilisé toutes les équipes territoriales de la PMI durant l'année 2018-2019, soit un effectif de 21 infirmières, 38 médecins et 62 puéricultrices et se sont appuyés sur une collaboration étroite entre les épidémiologistes de la PMI et les services du Département chargés des études.

Des résultats riches d'enseignements

- **Près d'un enfant sur quatre (24,6 %) présente une corpulence en dehors des normes** : 8,9 % sont en surpoids, 2,7 % ont atteint le stade d'obésité, 13 % sont en situation de maigreur ;
- **Pour un tiers des enfants maigres et la moitié des enfants obèses, la situation a déjà débuté à l'âge de 24 mois ;**
- **De très nettes disparités territoriales émergent tant sur le registre de la maigreur infantile, que sur le surpoids.**

L'étude souligne de plus une exposition précoce aux écrans chez les enfants d'âge préscolaire de l'Hérault, que ce soit en classe ou à domicile.

Cette enquête épidémiologique démontre l'intérêt d'une prise en charge précoce dès l'âge de 2 ans et permet de mettre en place avec les partenaires locaux (communauté éducative, professionnels des soins, collectivités locales) des actions ciblées et territorialisées.



LÉGENDES DES ODD :

- 1 PAS DE PAUVRETÉ
- 2 FAIM ZÉRO
- 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ
- 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
- 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
- 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE
- 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
- 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
- 10 INÉGALITÉS RÉDUITES
- 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES
- 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
- 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
- 14 VIE AQUATIQUE
- 15 VIE TERRESTRE
- 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES
- 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS





"Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité

SUR UN PIED D'ÉGALITÉ ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE"

LÉGENDES DES ODD :





ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ SUR UN PIED D'ÉGALITÉ ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

4.1 • D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile ;

4.2 • D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire ;

4.3 • D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable ;

4.4 • D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat ;

4.5 • D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle ;

4.6 • D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter ;

4.7 • D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable ;

4.a • Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous ;

4.b • D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement ;

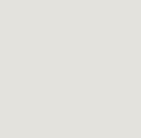
4.c • D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 4

09 • Organiser des cycles de rencontres entre scientifiques et grand public : les « Echos durables »

10 • Développer les tutoriels en ligne pour faciliter les recherches dans les archives

11 • Développer l'offre d'accueil de stages collégiens au sein de la collectivité



ORGANISER DES CYCLES DE RENCONTRES ENTRE SCIENTIFIQUES ET GRAND PUBLIC : LES « ECHOS DURABLES »

Pour fêter ses 30 ans d'existence, la Maison départementale de l'environnement de Restinclières (à Prades-le-Lez) enrichit sa programmation en 2021 d'un cycle de rencontres mensuelles entre scientifiques et grand public : les Echos durables.

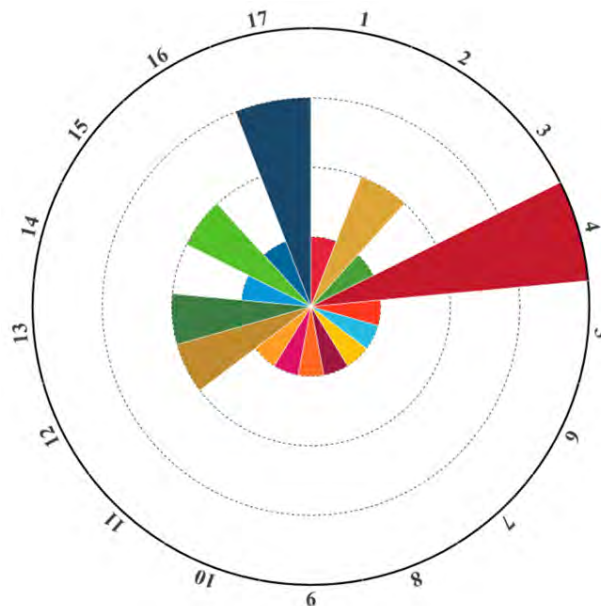
Un temps de médiation scientifique qui s'appuie sur le tissu local de la recherche

En partenariat avec l'association Agropolis International, qui œuvre à la diffusion des savoirs autour des enjeux de l'agronomie, de l'alimentation et de l'environnement, **le Département propose chaque mois un temps de médiation et d'échange avec un ou plusieurs chercheurs** de la communauté scientifique héraultaise spécialisée en écologie et développement durable. Cette communauté constitue un formidable vivier, reconnu internationalement comme l'un des pôles de compétences d'excellence dans ces domaines.

Des thématiques qui interrogent l'avenir

La première rencontre a été programmée le 11 février 2021 sur le thème « La notion de nature est-elle (encore) pertinente ? ».

Les rencontres suivantes portent sur des sujets comme l'agro-écologie, le devenir du pastoralisme, la monétarisation de la nature, l'art d'enseigner la nature ou encore la désertification des terres et des territoires...



Ce riche programme a été bâti en lien avec la thématique de l'année 2021 de la Maison départementale de l'environnement : « Réconcilier l'homme avec la nature ».

Une fréquentation très encourageante

Plus de 150 personnes ont ainsi suivi les débats pendant 1h30, alors que la crise sanitaire a contraint d'organiser ces échanges exclusivement en visio conférence.

A terme, ce mode de participation sera d'ailleurs conservé, en complément du mode présentiel, car il permet à un nombre plus important de personnes de suivre les débats, qui sont organisés le jeudi à 19h00.

Le public réuni pour les conférences de lancement prouve **que l'initiative suscite un vif intérêt.**

Le Département poursuit ainsi son action de sensibilisation et d'éducation à l'environnement alors que la Loi « Climat et Résilience » examinée au Parlement vient consacrer toute l'importance de l'Education à l'environnement et au développement durable (EEDD).

LÉGENDES DES ODD :



11

DÉVELOPPER L'OFFRE D'ACCUEIL DE STAGES COLLÉGIENS AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

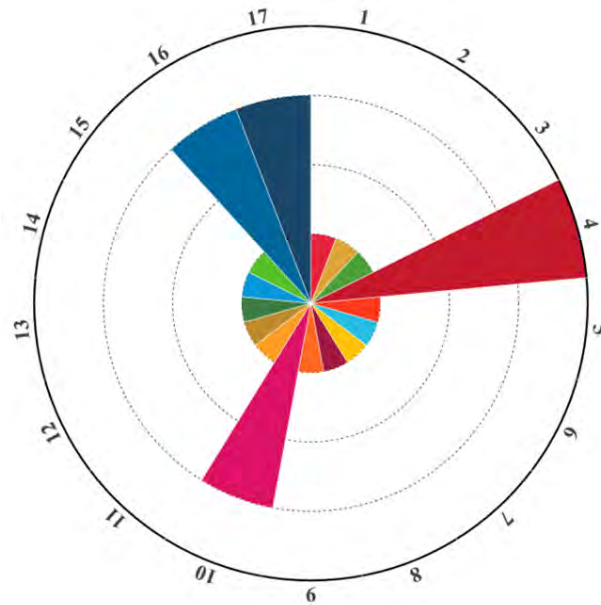
Dans le cadre de sa politique Education /Jeunesse mise en œuvre en direction des collégiens de l'Hérault, le Département a fait de la **découverte des métiers et du monde professionnel** un axe d'intervention prioritaire, visant à ouvrir les champs des possibles et à **contribuer aux choix d'orientation** et à la construction de parcours d'avenir choisis.

Face à un contexte sanitaire (Covid-19) limitant les possibilités d'accueil de stages de découverte de classe de 3^{ème} dans le monde de l'entreprise ou dans le secteur associatif, le Département a souhaité apporter une réponse adaptée. Il a donc décidé de s'engager dans la mise en place d'un **dispositif spécifique d'accueil de stages collégiens au sein de ses services** afin de répondre aux besoins des familles. De plus, cette action propose une offre de proximité qui permet de faire découvrir la diversité et la richesse des métiers de la collectivité et du service public.

Les modalités :

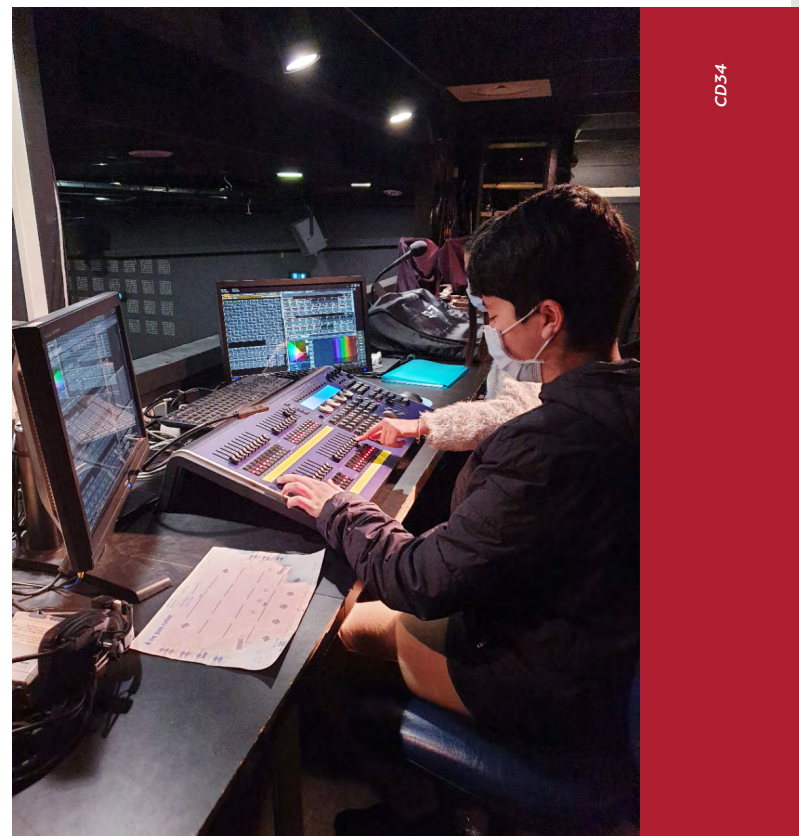
- De janvier à juin 2021, une large offre de stages est proposée aux familles sur la **page internet dédiée « Stages 3^{ème} »** du site Internet du Département et info relayée via l'ENT (Espace Numérique de Travail) des collèges ;
- La collaboration avec **l'Éducation nationale** facilite le relais des offres auprès des élèves ;
- Des **candidatures spontanées directement auprès** des services visés ;
- Des modalités d'accueil finalisées par la famille en **lien avec le collège et la collectivité** ;
- L'accueil du stagiaire au sein du service organisé sur 5 jours autour d'un **tuteur**, d'un **planning**, de **supports ressources** et d'**activités immersives** (réunions, interviews, écriture) ;
- Une **forte mobilisation des agents** de la collectivité.

Les enseignements liés à la mise en œuvre expérimentale de ce dispositif sur 2021 permettront d'ajuster les modalités de **déploiement pour l'année scolaire 2021/2022**, en perspective de la pérennisation du dispositif et d'un nombre d'accueil attendu beaucoup plus conséquent.



Un bilan prometteur, dans un contexte particulier de déploiement marqué par une levée de l'obligation de stages 3^{ème} pour les élèves cette année :

- Mobilisation d'une **équipe projet transversale de 15 agents** ;
- Émergence de **114 propositions d'offres de stages**, émanant de **60 services ou directions** ;
- **31 élèves bénéficiaires** issus de 25 collèges du département (projection de 40 élèves à juin) ;
- Des **retours d'expérience positifs** de la part des services accueillants, en termes de mission de tutorat et de valorisation des métiers.



Un élève du collège Les Escholiers de la Mosson en stage de découverte du métier de régisseur au Théâtre d'O

LÉGENDES DES ODD :







"Parvenir à l'égalité des sexes

ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES"

LÉGENDES DES ODD :





PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

5.1 • Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ;

5.2 • Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation ;

5.3 • Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine ;

5.4 • Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national ;

5.5 • Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique ;

5.6 • Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi ;

5.a • Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne ;

5.b • Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes ;

5.c • Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 5

12 • Développer la mixité au sein de services logistiques de l'Administration très féminisés

13 • Aider les femmes démunies et leurs enfants au travers d'actions de solidarité au Togo

14 • Élaborer le plan d'actions pour l'égalité professionnelle femmes / hommes de l'Administration départementale



12

DÉVELOPPER LA MIXITÉ AU SEIN DE SERVICES LOGISTIQUES DE L'ADMINISTRATION TRÈS FÉMINISÉS

Le Département est engagé activement dans un **plan d'actions sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes** décliné dans le Schéma directeur des ressources humaines.

En ce qui concerne les services logistiques, notamment sur les fonctions « accueil du public » et « propreté de locaux », où les effectifs sont fortement féminisés, l'objectif vise à **augmenter le nombre d'hommes dans les équipes.**

Des services fortement féminisés

Les agents de propreté se répartissaient, en 2020, entre 71 femmes pour seulement 2 hommes, alors que la parité était respectée pour l'encadrement de ces agents, avec 2 responsables d'unité femme et 2 responsables homme.

Les agents d'accueil sont eux aussi majoritairement féminins, et sur l'équipe de l'Hôtel de Département de Béziers qui comporte 6 agents, jusqu'en 2020, ceux-ci étaient tous féminins.

Une volonté de mixité qui passe par une meilleure connaissance des métiers

Pour parvenir à un meilleur équilibre de parité dans les fonctions propreté et accueil, il est nécessaire de sensibiliser, de mieux faire connaître la réalité des métiers et ainsi estomper l'image genrée qu'ils peuvent véhiculer.

Des actions de communication via les supports institutionnels comme le journal interne Dialogue et le réseau social interne Otium sont mises en place pour



L'équipe accueil de Béziers Foch

valoriser et promouvoir ces métiers qui demandent de réelles compétences et savoir-faire.

Il s'agit aussi de changer le regard sur ces fonctions.

Des résultats quantitatifs et qualitatifs

L'objectif fixé pour la fonction propreté est de parvenir à 10 % d'hommes en 2022 / 2023, soit 7 agents masculins. La trajectoire est d'ores et déjà sur la bonne voie puisque les effectifs masculins sont passés de 1 agent en 2019, à 2 agents en 2020, puis 5 agents en 2021.

Au niveau des agents d'accueil de l'Hôtel de Département de Béziers, en 2020 et pour la première fois, 2 hommes ont rejoint l'équipe sur un effectif total de 6 agents.

Sur cette fonction, le fait d'avoir des hommes au sein de l'équipe accueil apporte une réelle plus-value et cette mixité est très appréciée. Le public reçu est en effet très divers et souvent en grande difficulté ; spontanément certains vont davantage s'adresser à un homme ou à une femme selon les demandes qu'ils ont à formuler. En présence d'usagers parfois agressifs, une présence masculine peut également permettre de diminuer les tensions.

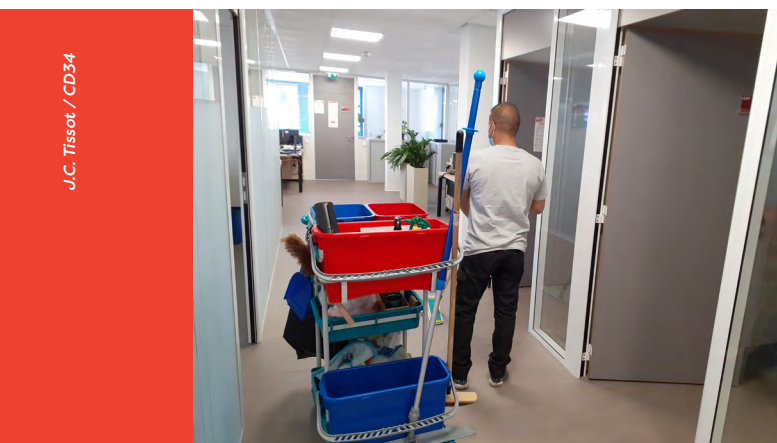
D'une manière plus générale et au-delà des obligations réglementaires pour se mettre en conformité avec la loi, la mixité **contribue activement à l'amélioration de la qualité de vie au travail.**

Elle favorise les échanges et l'entraide au travail et se révèle efficace à moyen et long terme pour lutter contre l'absentéisme.

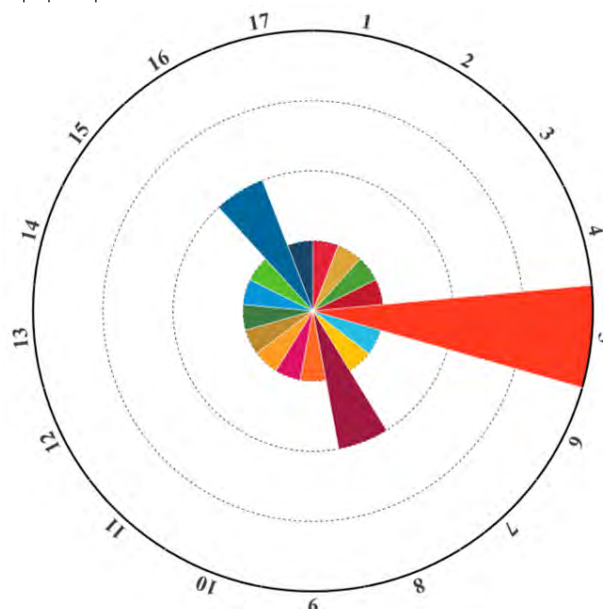
Au quotidien, la mixité offre aux femmes et aux hommes la possibilité d'apprendre les uns des autres, chacun marque à sa manière son travail de son empreinte, chacun amène son expérience, ainsi c'est toute une équipe qui s'enrichit.

Plazén CD34

LÉGENDES DES ODD :



Les agents de propreté se répartissaient, en 2020, entre 71 femmes pour seulement 2 hommes





13

AIDER LES FEMMES DÉMUNIES ET LEURS ENFANTS AU TRAVERS D' ACTIONS DE SOLIDARITÉ AU TOGO

Le Département soutient des associations héraultaises qui mènent des actions de solidarité internationale tout en y impliquant les héraultais.

L'association héraultaise Métis France Togo œuvre ainsi depuis plusieurs années dans le domaine humanitaire et social en direction des populations défavorisées du Togo, et plus spécifiquement des femmes et des jeunes enfants de la région de Lomé. Elle bénéficie d'une aide de 5 000€ du Département pour l'accompagner dans la réalisation de son projet.

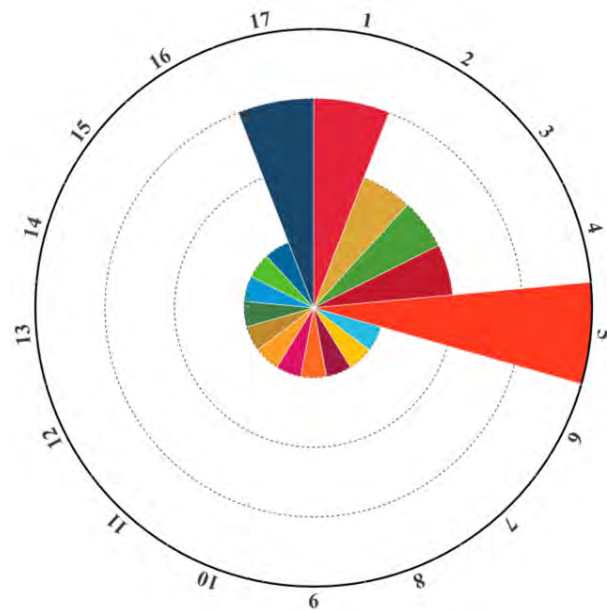
Un déploiement d'actions en direction des femmes

Des actions de marrainage et parrainage ont été engagées.

Plusieurs programmes en direction des femmes ont été mis en place :

- Aide à l'émancipation des femmes ;
- Education à la sexualité, notamment en milieu scolaire ;
- Apprentissage de métiers, avec la création d'un centre d'apprentissage.

Des actions de protection de l'enfance, ciblant des enfants orphelins et des jeunes femmes démunies, ont également été engagées. Une clinique ambulante ainsi qu'une maison d'accueil et de bien-être pour la protection des enfants ont pu être mises en place avec le soutien des acteurs locaux.



Un cabaret associatif, lieu d'échanges et d'éducation

Afin de favoriser les échanges et générer des ressources financières, l'association a mis en place, au Togo, un « Cabaret associatif ».

Ce lieu dispose d'un accès internet, d'une bibliothèque et de jeux de société. Des rencontres littéraires et artistiques, des débats, des échanges avec des enseignants et élèves héraultais ainsi que des repas y sont organisés.

Les recettes financières du cabaret (vente de boissons, repas) permettent d'offrir un repas complet une fois par semaine, la «Marmite du Partage», aux enfants démunis du littoral Baguida-Lomé-Avepozo.

L'objectif, à terme, est de générer des recettes suffisantes pour salarier un animateur permanent au sein de l'association.

Des liens tissés avec l'Hérault

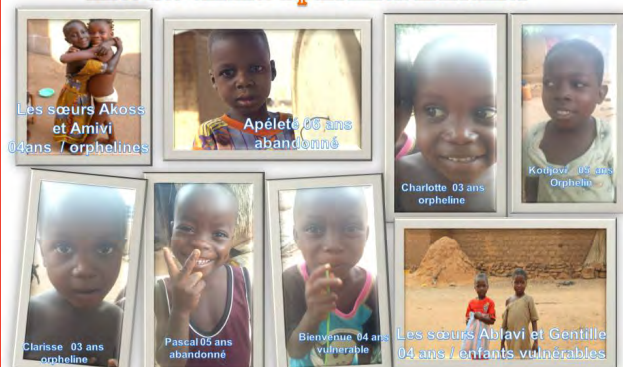
De par ses origines héraultaise, l'association maintient des liens étroits entre le Togo et l'Hérault.

Chaque année, des étudiants héraultais ont ainsi la possibilité de partir en stage au Togo et plus d'une cinquantaine de jeunes étudiants ont déjà bénéficié de ce service pour valider leur stage de fin d'études.

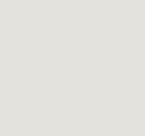
Par ailleurs, une douzaine de médecins et professionnels de santé héraultais interviennent dans le cadre du séminaire annuel ethno-anthropologique organisé autour de la médecine traditionnelle au Togo.

METIS FRANCE-TOGO

Liste des enfants à parrainer/marrainer



Marrainage parrainage France Togo



14

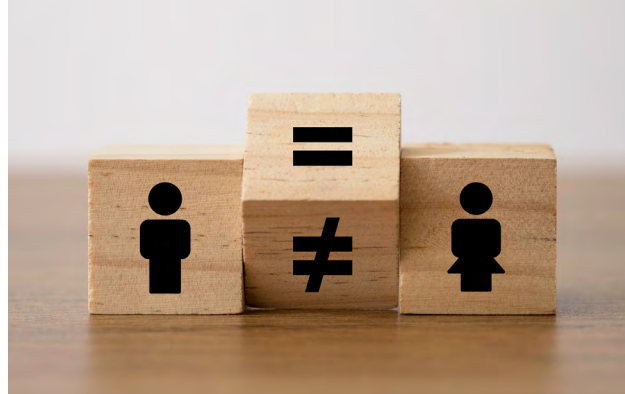
ÉLABORER LE PLAN D' ACTIONS POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES / HOMMES DE L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE

Dans le prolongement de ses actions pour favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et conformément à la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, le Département de l'Hérault a élaboré son plan d'actions 2021 - 2023 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Les propositions d'actions des agents issues des ateliers des « cafés diversité » 2018 - 2019 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ont été reprises pour l'élaboration du plan d'actions. Le plan a ensuite été présenté en comité technique dans le cadre du dialogue social puis devant l'Assemblée Départementale avant la transmission en préfecture.

Les mesures du plan d'actions 2021 - 2023 pour l'égalité professionnelle concernent tant les femmes que les hommes. En effet il s'agit de mettre en œuvre des actions de rééquilibrage en faveur des femmes et en faveur des hommes :

- **Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes** par la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les lignes directrices de gestion relatives à l'avancement et à la promotion et dans le dispositif relatif à la gestion des heures supplémentaires ;
- **Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois** par la conduite de diagnostics pour mieux connaître la répartition des femmes et des hommes dans la collectivité, des mesures pour favoriser le recrutement des femmes et des hommes dans les secteurs dits « masculins/féminins » et par la déconstruction des stéréotypes qui persistent sur certains métiers (présentation des métiers aux agents, témoignages de parcours d'agents, stages de découvertes des métiers pour les collégiens...) ;
- **Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale** en repensant les modes d'organisation du temps de travail suite à l'introduction massive du télétravail due à la crise sanitaire, mais aussi par la conduite d'une étude sur le temps partiel qui ne concerne quasiment que les femmes, et par la mise en œuvre de mesures pour améliorer la conciliation



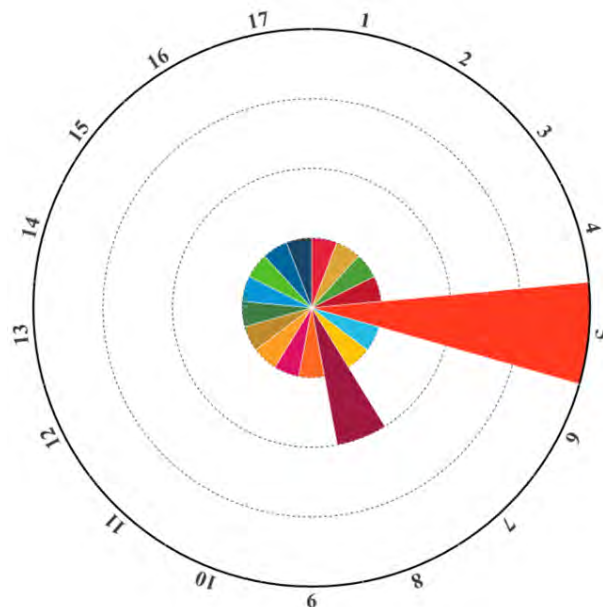
shutterstock

entre parentalité et vie professionnelle des agents (enquête qualitative sur le travail à distance diffusée aux agents, meilleure information aux parents agents...);

- **Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes** par la mise en place d'un dispositif de signalement, de traitement et de suivi et par la formation à la prévention des violences, des discriminations, des actes de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes (mise en place d'une cellule d'écoute et de signalement, recrutement d'une chargée d'enquêtes administrative, ateliers et espaces d'échanges et de retour d'expériences...)

Des premières actions ont déjà été mises en place, comme la constitution de la cellule d'écoute et de signalement, l'adoption d'un nouveau règlement du télétravail, la désignation d'une référente pour l'égalité professionnelle femmes-hommes et la consolidation d'un réseau de correspondants qui agira comme relais d'information dans chaque direction générale adjointe.

Enfin, une semaine pour l'égalité professionnelle est programmée, l'objectif étant de faire connaître à l'ensemble des agents de la collectivité la démarche engagée autour de l'égalité entre les femmes et les hommes.



LÉGENDES DES ODD :

1 PAS DE PAUVRETÉ 	2 FAIM «ZÉRO»
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE 	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 	10 INÉGALITÉS RÉDUITES
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	14 VIE AQUATIQUE
15 VIE TERRESTRE 	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES
	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS





"Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement GÉRÉS DE FAÇON DURABLE"

LÉGENDES DES ODD :





GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT GÉRÉS DE FAÇON DURABLE

6.1 • D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable ;

6.2 • D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable ;

6.3 • D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau ;

6.4 • D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau ;

6.5 • D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient ;

6.6 • D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs ;

6.a • D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation ;

6.b • Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 6

15 • Limiter les consommations en eau potable sur les sites et domaines départementaux

16 • Établir une stratégie de préservation foncière des zones humides afin de protéger la ressource en eau

17 • Protéger la lagune de la Merja Zerga au Maroc et sensibiliser en Hérault à la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau

LÉGENDES DES ODD :





15

LIMITER LES CONSOMMATIONS EN EAU POTABLE SUR LES SITES ET DOMAINES DÉPARTEMENTAUX

Un patrimoine naturel et récréatif important :

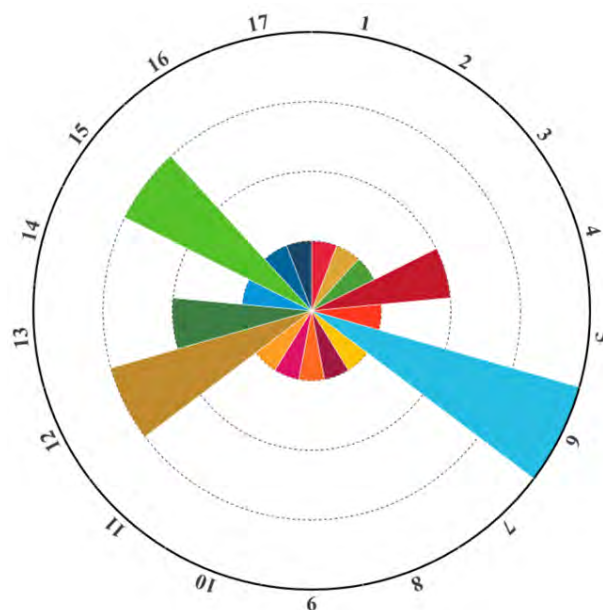
Le Département est un acteur engagé de la protection et de la mise en valeur des espaces naturels sensibles (ENS) sur l'ensemble de son territoire avec plus de **8 000 hectares** d'espaces naturels, dont 3 500 hectares de forêts, qui constituent un patrimoine naturel et paysager exceptionnel.

Le département a également la responsabilité de l'entretien des domaines départementaux, avec **plus de 35 hectares de parcs et jardins** répartis sur plus de 80 sites et domaines départementaux.

Une prise en compte accrue des enjeux environnementaux :

Sur ce patrimoine remarquable, **le Département privilégie les techniques douces et l'entretien raisonné**. Une démarche de prise en compte des enjeux environnementaux est maintenant déployée depuis de nombreuses années, le Département ayant notamment été précurseur dans l'abandon de l'emploi des produits phytosanitaires.

Dans cette dynamique, un travail inter services a permis au Département de répondre courant 2020 à un appel à projet lancé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, portant sur la réduction de la consommation d'eau potable dans le patrimoine de la Collectivité.



Les actions proposées dans le cadre de cette candidature s'inscrivent dans la continuité d'une démarche d'économies d'eau engagée depuis déjà plusieurs décennies et **ont permis au Département d'être lauréat de cet appel à projet**.

Un ensemble cohérent de mesures d'économies d'eau :

Le plan d'actions qui a été proposé concerne six sites pilotes qui représentent la majorité des volumes d'eau potable consommés.

Les actions ont été retenues parce qu'elles présentent un fort potentiel d'économies d'eau, mais également parce qu'elles laissent entrevoir un fort potentiel de redéploiement à terme sur les autres sites du patrimoine de la Collectivité. Ainsi, les actions proposées concernent essentiellement la gestion des économies d'eau des espaces verts du Département et la télé-relève des compteurs d'eau.

Au travers de ces actions, le Département vise les objectifs suivants :

- **Disposer d'une expertise globale des espaces verts** assortie d'orientations précises pour le réaménagement des sites pilotes ;
- Équiper tout ou partie des sites pilotes en système de **télé-relèves des compteurs** ;
- **Installer des systèmes de récupération d'eau** de pluie là où une surface de toiture assure un taux de couverture des besoins en eau satisfaisants et/ou dans un but pédagogique ;
- Doter certains domaines départementaux fortement fréquentés par le public **en toilettes sèches** et/ou en module autonome (eau, énergie, nettoyage).

LÉGENDES DES ODD :



Économies d'eau prairie d'Alco



16

ÉTABLIR UNE STRATÉGIE DE PRÉSERVATION FONCIÈRE DES ZONES HUMIDES AFIN DE PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU

Un domaine d'intervention historique du Département :

Au travers de sa politique de l'eau, le Département agit depuis maintenant une trentaine d'années en faveur de la protection des zones humides :

- en maîtrise d'ouvrage directe : inventaire, acquisitions, gestion ;
- en tant que membre des syndicats de bassin versant (Etablissements Publics Territoriaux de Bassin EPTB) ;
- en accompagnement technique et financier des collectivités ;
- en partenaire des acteurs institutionnels (Conservatoire du littoral, Agence de l'eau...)

Un contexte changeant auquel il faut s'adapter :

Les surfaces des zones humides et leurs précieuses fonctions continuent de régresser. Dans un contexte de dérèglement climatique entraînant une augmentation des crises de sécheresses et d'inondations et face aux enjeux de préservation de la qualité des ressources en eau, **l'action du Département s'adapte pour tenir compte des nouvelles compétences des EPCI et des projets de territoire.**

Travailler sur les fonctions et les usages des zones humides :

Pour le Département, il s'agit, au travers de ses propres compétences et avec ses outils, de :

- **mieux faire connaître aux acteurs locaux quelles sont les fonctions des zones humides**, le plus souvent sous-estimées. Ces « services rendus » gratuitement concernent la protection contre les inondations, la protection des captages d'adduction d'eau potable, l'amélioration des conditions de rejets des eaux usées traitées dans le milieu naturel, la biodiversité... ;
- **inciter à maîtriser les usages (agricoles, urbains..) qui se développent dans ces milieux**, en les rendant compatibles avec un bon fonctionnement des zones humides, grâce à **des outils techniques, réglementaires et financiers** qui permettent d'encourager les propriétaires ou exploitants à adapter leurs usages. C'est aussi une alternative intéressante aux principes d'acquisition publique systématique.

Un partenariat fructueux :

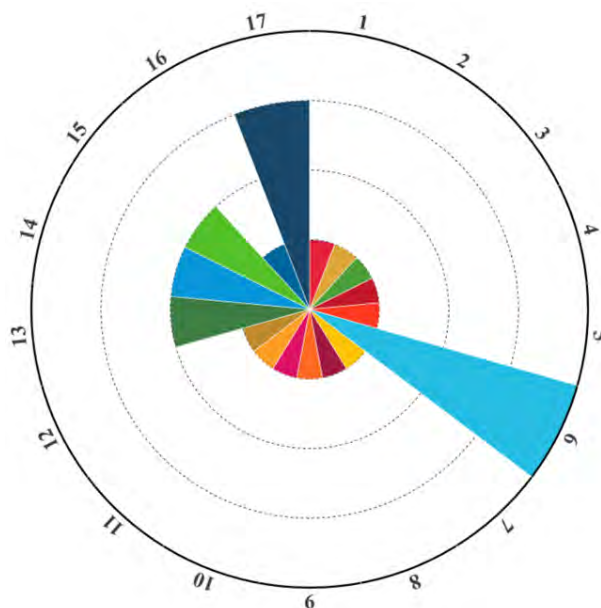
L'animation menée par le Département depuis 5 ans, en partenariat avec l'Agence de l'eau, au travers du Comité technique zones humides du Comité Départemental de l'Eau a conduit à des résultats intéressants. Elle a notamment permis de **mettre en synergie les acteurs**



Zone humide de La Vaquerie

du foncier et des milieux aquatiques, de contribuer à l'émergence de stratégies foncières locales et de sites pilotes sur lesquels des actions concrètes sous maîtrises d'ouvrages locales (EPCI et EPTB) sont identifiées : réhabilitation du site départemental de Tartuguières, zones humides du Pays Lunellois, bassin du Lamalou à proximité du Ravin des Arcs, le Pallas sur le territoire de Thau...

Cette stratégie confirme et renforce la volonté du Département de mobiliser de manière opérationnelle ses moyens humains, techniques et financiers en faveur de la préservation et de la gestion des milieux aquatiques, dans le cadre de ses propres interventions (acquisition, gestion) et dans la perspective de convaincre les acteurs locaux de l'intérêt concret de **prendre en compte ces milieux dans les projets de territoire et les documents d'urbanisme.**



LÉGENDES DES ODD :





17

PROTÉGER LA LAGUNE DE LA MERJA ZERGA AU MAROC ET SENSIBILISER EN HÉRAULT À LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA RESSOURCE EN EAU

Des actions de coopération internationale dans le domaine de l'eau accompagnées par le Département

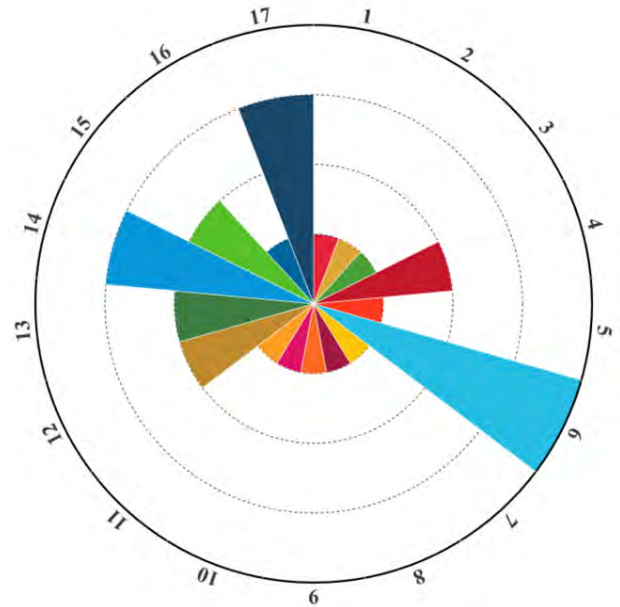
La Loi Oudin-Santini du 9 février 2005 permet aux communes, EPCI et syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement, dans la limite de 1% des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services, de mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères. Certains projets particulièrement pertinents, initiés dans ce cadre par des acteurs héraultais, sont accompagnés par le Département.

La lagune de la Merja Zerga, une zone humide majeure

Cette zone lagunaire de 7 300 ha située sur la côte océanique du Maroc présente un grand intérêt écologique et est classée zone humide d'intérêt international au titre de la convention de Ramsar. Sa protection nécessite de mettre en place une véritable politique locale de gestion intégrée, qui requière moyens et savoir-faire.

La mise en place d'actions d'accompagnement et de formation

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Or, gestionnaire d'un site Ramsar héraultais, a mis en place un partenariat avec la commune marocaine de Moulay Boussalem pour former les associations locales dans le domaine de l'eau et de l'environnement concernant les zones humides. Le projet de l'association héraultaise La Goutte d'Or, soutenue par le Département à hauteur de 4 600 €, intervient dans ce partenariat, notamment pour échanger et **former les intervenants de l'association marocaine Amzdee** qui a été constituée pour animer



la démarche de gestion de la zone humide.

Le plan d'actions concerne la démarche de **coopération entre les deux sites Ramsar** (plan de gestion des zones lagunaires), les animations pédagogiques (Eco-gestes, cycle de l'eau, Quiz), la capitalisation de bonnes pratiques entre décideurs et socio-professionnels de la pêche.

Un programme de sensibilisation aux enjeux de la gestion de l'eau dans l'Hérault

Les actions de coopération au Maroc de l'association La Goutte d'Or s'accompagnent, dans l'Hérault, d'actions ciblées de sensibilisation à la question de la bonne gestion de la ressource en eau, et plus largement à celle de la préservation de la biodiversité. Ainsi, la mise en place dans la Commune de Siran d'un programme de sensibilisation « biodiversité - sport - nature - sain et positif en terroir viticole » dédié aux enfants des écoles de Mireval, St Just, St Nazaire et Siran ainsi qu'aux sportifs de pleine nature, a renforcé la synergie intergénération du projet. **Plus de 400 jeunes héraultais seront sensibilisés aux enjeux de l'eau**, de l'environnement et de la biodiversité, des usages et des comportements avec les clubs sportifs et sociaux des territoires concernés. Les 8 collectivités locales héraultaises, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, la Région Occitanie, les Agences de l'eau, les Directions de l'Etat, les centres de recherche et les Universitaires seront également bénéficiaires de ces actions.

Un programme qui sera poursuivi

Une évaluation finale sera établie avec le concours d'Agro ParisTech et définira la poursuite sur d'autres phases du projet en mesurant le bénéfice qu'un site lagunaire préservé des pollutions et valorisé en termes de faune, flore, écotourisme, génère en matière de promotion du terroir local au niveau départemental, régional, national et international.





"Garantir l'accès de tous à des services énergétiques

FIABLES, DURABLES ET MODERNE,
À UN COÛT ABORDABLE"

LÉGENDES DES ODD :





GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE

7.1 • D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable ;

7.2 • D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial ;

7.3 • D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique ;

7.a • D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre ;

7.b • D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 7

18 • Réhabiliter le collège du Crès pour en faire le premier collège à énergie positive

19 • Raccorder des collèges à des réseaux de chaleur urbains

20 • Encourager les collèges à participer au challenge de maîtrise de l'énergie Cube S

LÉGENDES DES ODD :



RÉHABILITER LE COLLÈGE DU CRÈS POUR EN FAIRE LE PREMIER COLLÈGE À ÉNERGIE POSITIVE

Le Schéma Directeur de l'Énergie du Département a pour objectif de porter son patrimoine bâti sur la trajectoire de la transition énergétique. Le prochain jalon fixé par la loi ELAN est de réaliser 40% d'économie d'énergie à l'horizon 2030 par rapport à l'année de référence 2010. Le projet de réhabilitation du collège la Voie Domitienne sur la commune du Crès intègre non seulement cet objectif, mais va même au-delà.

Un engagement de performance pour l'exploitant retenu

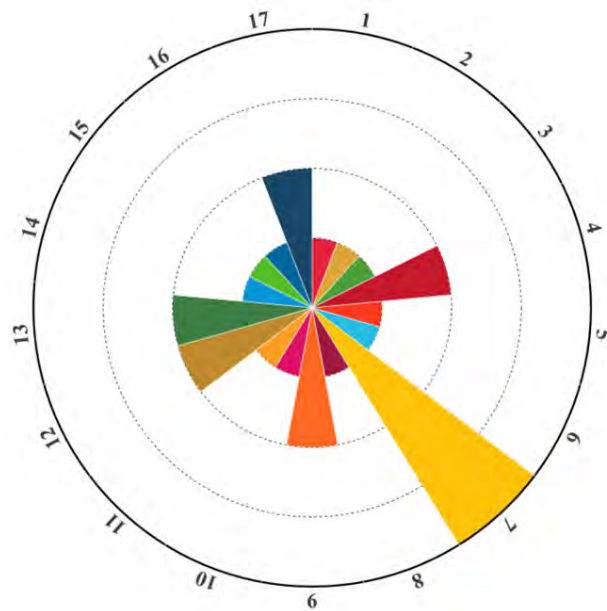
La procédure du marché global de performance a été retenue car elle permet de contractualiser un engagement de résultats en confiant à un même groupement d'entreprises les phases de conception-réalisation et celles d'exploitation-maintenance.

Le Département, maître d'ouvrage, a fixé des critères performanciers ambitieux et réalistes, avec notamment 50% de réduction des consommations d'énergie, 80% d'énergies renouvelables au minimum et le respect du confort d'été (ne pas dépasser 28°C à l'intérieur des locaux pendant la période d'occupation).

Un dialogue engagé autour des moyens à déployer

Accompagné par un assistant à maîtrise d'ouvrage (Sergie, Cabinet Clément et Serl), la procédure de passation, sous la forme d'un dialogue compétitif, a duré 9 mois, depuis l'appel à candidature (3 équipes retenues) jusqu'à la notification du marché. Pendant cette période, les candidats ont remis une première offre, suivie par une phase de dialogue (2 séances avec chaque équipe) afin de co-construire, entre la maîtrise d'ouvrage et les candidats, le programme travaux et la nature des prestations de services permettant de respecter les objectifs, ceci dans l'enveloppe budgétaire impartie (6 025 000 € HT).

A la fin des séances de dialogue, il a été demandé aux



candidats de remettre une offre finale. C'est l'offre du groupement d'EGM (Entreprise Générale Méditerranée) qui a été retenue et notifiée en janvier 2021 pour une durée de 6 ans (dont les travaux sur les 3 premières années).

Des travaux ambitieux pour atteindre l'objectif de bâtiment à énergie positive

Le programme des travaux comprend, pour sa composante énergétique : isolation et protection solaire des bâtiments, mise en place d'un système de ventilation mécanisée, d'une pompe à chaleur sur sondes géothermiques pour le chauffage et le rafraîchissement des locaux, et l'installation d'une centrale photovoltaïque sur les toitures en autoconsommation et revente du surplus sur le réseau.

En termes d'engagements énergétiques, le projet retenu confirme 50% d'économie d'énergie et un collège à énergie positive (la production d'énergies renouvelables sera plus importante que la consommation des énergies conventionnelles).

Les résultats de cette opération innovante seront scrutés attentivement de manière à tirer profit des retours d'expérience et pouvoir, dans un second temps, généraliser cette procédure à d'autres collèges nécessitant une réhabilitation lourde.



Collège du Crès

Groupement EGM

LÉGENDES DES ODD :





19

RACCORDER DES COLLÈGES À DES RÉSEAUX DE CHALEUR URBAINS

Le Schéma Directeur de l'Énergie du Département a pour objectif de porter son patrimoine bâti sur la trajectoire de la transition énergétique, et, en particulier, d'augmenter le taux d'énergies renouvelables dans le bilan énergétique global. Le raccordement de sites départementaux à des réseaux de chaleur urbains à énergies renouvelables s'inscrit dans cet objectif.

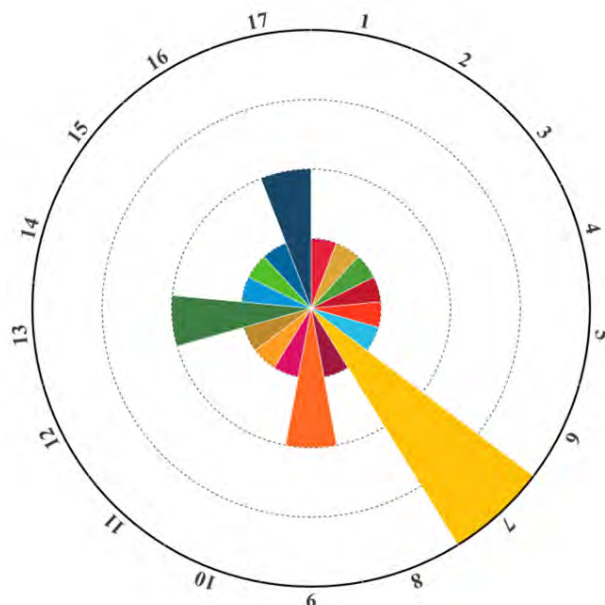
Une opportunité de mutualisation de moyens de chauffage à Pézenas

En 2020, la Cité mixte (ensemble immobilier regroupant lycée et collège) Jean Moulin de Pézenas a été raccordée au réseau technique de chaleur bois énergie du lycée professionnel Charles Alliès. En effet, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a lancé un programme de création de chaufferie bois pour ses lycées.

Une double opportunité a été identifiée par la Région à Pézenas : **une chaufferie bois pour le lycée professionnel Charles Alliès et la mutualisation de la production de chauffage avec le raccordement du site voisin à cette chaufferie bois : la Cité mixte Jean moulin.**

Le Département et la Région ont donc décidé de co-investir dans la réalisation de travaux de chaufferie bois et réseau de chaleur.

La maîtrise d'ouvrage de la chaufferie bois de 1100 kW et du réseau a été portée par la Région. Le coût total des travaux communs s'est élevé à 1 329 887,80 € HT, dont 844 295 € HT de subvention FEDER (fonds européen) et 485 592,80 € HT à charge des parties. Une clef de



répartition a été établie selon la puissance de chaleur à fournir (600 kW pour le Lycée Alliès et 500 kW pour la Cité mixte Jean Moulin). Pour le Département (partie communes et travaux spécifiques), l'investissement s'est élevé à 95 750,80 € HT.

Deux conventions ont été établies : une convention établissant un groupement de commandes entre les co-utilisateurs et une convention d'exploitation pour le fonctionnement de la chaufferie et la vente d'énergie du réseau de chauffage.

Des travaux supplémentaires d'amélioration de la régulation en chaufferie pour passer en prioritaire la fourniture de chaleur du réseau se sont révélés nécessaires. Ces travaux sont pris en charge par le Département et la vanne du réseau de chauffage bois sera ouverte pour la saison de chauffage 2021/2022.

Un taux de couverture d'au moins 50% est attendu par le chauffage au bois à la Cité mixte, et permettra d'augmenter le taux d'énergies renouvelables dans les sources énergétiques du Département.

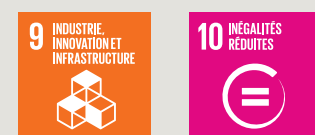
D'autres projets en cours et à court terme

La mutualisation des productions de chaleur à plus de 50% en énergies renouvelables permet de répondre avec pertinence aux objectifs de la politique énergétique de la France et le Département s'engage dans plusieurs projets de raccordement à des réseaux de chaleur, existants ou en voie de création.

Actuellement **le collège Joffre et le futur collège Port Marianne, tous deux situés à Montpellier, sont en cours de raccordement sur le réseau de chaleur de la SERM** (Société d'Équipement de la Région de Montpellier)

Deux autres projets sont en cours d'étude de faisabilité, portés par le syndicat mixte Hérault Énergies : **le collège de Ganges et le collège d'Olargues** où des petits réseaux techniques de chauffage devraient voir le jour, pour répondre aux besoins de chaleur renouvelables pour les bâtiments publics des communes et pour les collèges du Département.

LÉGENDES DES ODD :



Chaufferie bois



« Arbre du climat » à Roujan

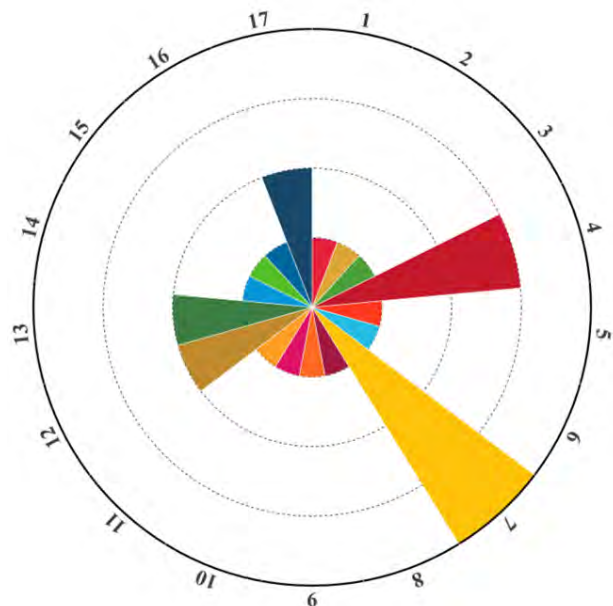
Collège de Roujan

ENCOURAGER LES COLLÈGES À PARTICIPER AU CHALLENGE DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE CUBE S

Le Schéma directeur de l'Énergie du Département a pour objectif de porter son patrimoine bâti sur la trajectoire de la transition énergétique. Si l'investissement pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments est essentiel, le rôle des usagers est également très important pour améliorer le bilan des consommations. Ainsi une action de sensibilisation a été proposée aux collèges de l'Hérault à la rentrée 2019/2020 : le challenge CUBE.S (Challenge Climat, Usages, Bâtiments Enseignement Scolaire) et 5 collèges s'y sont inscrits : Boby Lapointe à Roujan, Via Domitia à Poussan, La voie domitienne au Crès, Frédéric Mistral à Pérols et Les Deux pins à Castries.

Un concours national ciblé sur les établissements d'enseignement

Placé sous le patronage du Ministère de la Transition écologique et de celui de l'Éducation nationale, le challenge CUBE'S est un concours national portant sur la sensibilisation des élèves à la nécessité de réduire la consommation d'énergie en France. Les établissements scolaires qui s'inscrivent (collèges, lycées) s'engagent à réduire leur consommation d'énergies pendant cinq ans en participant de manière ludique et concrète à la loi de transition énergétique qui vise 40% d'économies d'énergies en 2030. Le challenge CUBE'S est financé à 80% par les Certificats d'économies d'énergies et le reste à charge est financé par le Département.



Une démarche engagée sur la durée

Le challenge se déroule sur 5 ans et s'organise en 2 temps, la première année permettant de construire le plan d'actions qui sera ensuite déployé sur les 4 années suivantes.

La première année porte sur :

- la mobilisation générale au sein du collège avec la constitution d'une équipe projet (personnels administratifs et techniques, équipe pédagogique et représentants des élèves) ;
- la réalisation d'un diagnostic participatif ;
- la mise en place d'un plan de sensibilisation débutant par un événement de lancement ;
- la fourniture d'un kit pédagogique (mallette de mesures confort et consommation d'énergie) et l'accès à des ressources pédagogiques ;
- la fourniture de 500 kits ambassadeurs à ramener à la maison par les élèves ;
- Le bilan quantitatif et qualitatif des actions menées, valorisé par le concours national.

Le deuxième temps de la démarche consiste à pérenniser les actions sur les 4 années suivantes.

Un collège héraultais lauréat national

Le Collège Boby Lapointe de Roujan a été lauréat du Challenge dans la catégorie « Animation générale du challenge ». Les 450 élèves du collège et la quasi-totalité des enseignants, surveillants, accompagnants d'élèves en situation de handicap et agents ont été impliqués dans la démarche qui a été portée par le conseil éco-citoyen des élèves. Des visites techniques du collège, des ateliers participatifs, des mesures des consommations et divers événements ont été organisés. En lien avec un enseignant d'art plastique, un « Arbre du climat » sur lequel chaque nouvelle action venait étoffer la ramure a servi de « fil rouge ».

Une démarche à élargir à d'autres collèges

Le challenge CUBE'S fournit une logistique et un accompagnement à chaque collège, en se basant sur ses points forts (organisationnel, institutionnel, force pédagogique et motivation des élèves) pour laisser libre cours à de actions de mobilisation et de sensibilisation. La promotion 2019/2020 a été une réussite et l'inscription au Challenge est de nouveau proposée aux collèges de l'Hérault avec pour **objectif d'inscrire chaque année 5 nouveaux collèges.**

LÉGENDES DES ODD :







"Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable,

LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS"

LÉGENDES DES ODD :





PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS

8.1 • Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7% dans les pays les moins avancés ;

8.2 • Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre ;

8.3 • Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers ;

8.4 • Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière ;

8.5 • D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale ;

8.6 • D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation ;

8.7 • Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes ;

8.8 • Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire ;

8.9 • D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux ;

8.10 • Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance ;

8.a • Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés ;

8.b • D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 8

21 • Accompagner l'évolution professionnelle des agents du Département

22 • Promouvoir l'itinérance douce à vélo pour un tourisme responsable

23 • Préserver et promouvoir le patrimoine naturel et culturel au travers des Voies vertes grâce au projet européen Our Way

LÉGENDES DES ODD :



21

**ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION
PROFESSIONNELLE DES AGENTS DU
DÉPARTEMENT**

Avec 5 000 agents publics répartis sur près de 100 métiers et afin de répondre aux problématiques liées au vieillissement ou à l'usure en général, il est indispensable pour le Département de rendre lisible et de structurer l'accompagnement des parcours professionnels.

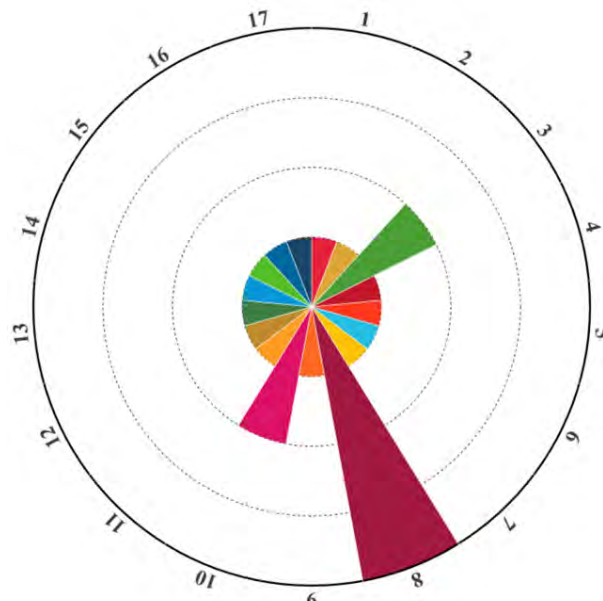
Soutenir les agents en situation professionnelle fragile

Le Département développe une politique d'accompagnement des projets d'évolution professionnelle de ces agents qu'ils soient souhaités, ou qu'ils s'imposent à eux du fait de problématiques santé.

La collectivité doit se doter de nouvelles méthodes de travail face à de nouvelles problématiques : stabiliser les effectifs, favoriser la mobilité interne, promouvoir la culture de la compétence, accompagner les évolutions des métiers et surtout **prévenir toute forme d'épuisement professionnel, en diversifiant ses actions de soutien.**

Le décret n°2019-172 du 5 Mars 2019 instaure une **période de préparation au reclassement** (dite PPR) pour les fonctionnaires reconnus inaptes à leurs cadres d'emplois, sur une année.

Afin de mettre en place ces PPR, le Département a décidé de faire appel au Centre de rééducation et d'insertion professionnelle (CRIP), établissement médico-social qui a vocation à accompagner, former



et insérer professionnellement les personnes reconnues Travailleurs Handicapés.

Des expérimentations à capitaliser

Aujourd'hui **3 expérimentations ont d'ores et déjà été conduites** via des cycles de formations de 12 semaines permettant d'évaluer les aptitudes et compétences des agents en PPR. Suite à cette première évaluation menée par le CRIP, des préconisations de formations et de postes adaptés sont élaborés en concertation avec les Conseillers en parcours professionnels.

La volonté institutionnelle d'adopter une politique de prévention des risques professionnels, d'accompagner les reconversions professionnelles pour des agents aux prises avec des problématiques de santé, ou un handicap avéré, doit permettre de proposer des actions individuelles et collectives, au regard des besoins repérés au sein des services.

L'accompagnement a été modélisé au travers d'un jeu de l'oie, outil de communication à destination de l'ensemble des DGA, des managers et des agents de la collectivité :

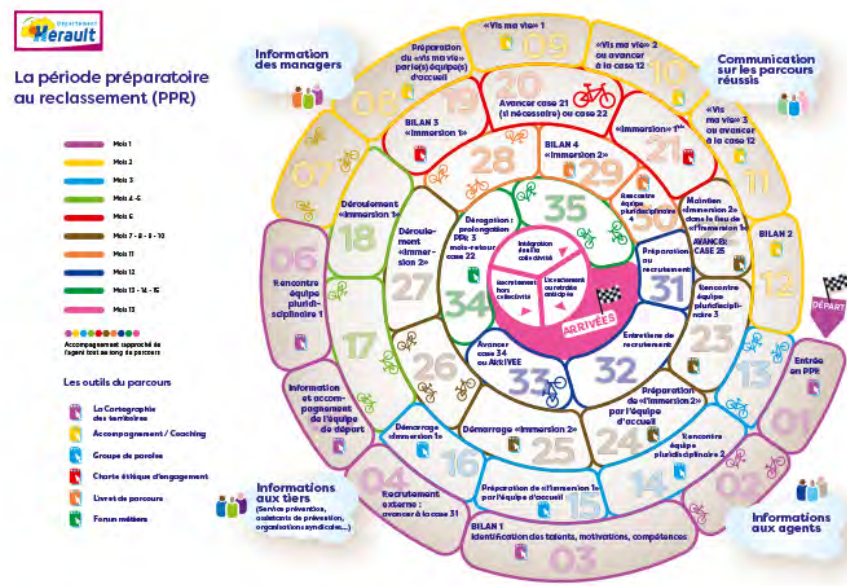
Ces expérimentations ont permis le maintien dans l'emploi des agents bénéficiaires.

Considérant ces premières expériences positives, la Collectivité souhaite étudier le déploiement d'une collaboration avec le CRIP et bénéficier de prestations innovantes et adaptées aux besoins de ses agents en matière de formations métier, de prestations d'accompagnement à la prise de poste et d'analyse des compétences.

LÉGENDES DES ODD :



CD34



Un "jeu de l'oie" comme outil d'accompagnement à la période de préparation au reclassement



22

PROMOUVOIR L'ITINÉRANCE DOUCE À VÉLO POUR UN TOURISME RESPONSABLE

Le Département mène depuis plusieurs années une action volontariste en faveur d'un tourisme durable et responsable. Il s'est ainsi engagé dans le développement de l'itinérance douce sous toutes ses formes et notamment de l'itinérance à vélo.

Encourager la pratique du « Vélo plaisir »

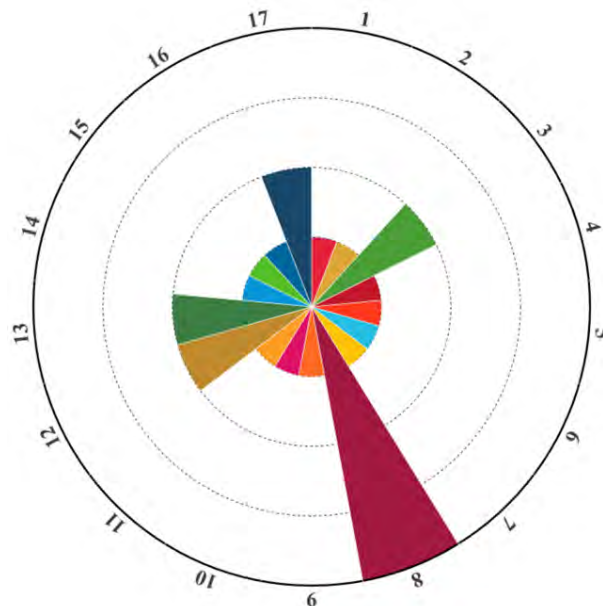
Le Département a fait de l'itinérance douce un axe prioritaire de son Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs (SDDTL) et de son Plan Vélo 2019-2024.

Ainsi, la dimension Tourisme et loisirs est au cœur du Plan Vélo au travers de l'axe « Vélo plaisir »

Cette action est conduite en coordination avec l'ensemble des services compétents de la Collectivité et les acteurs locaux. Le travail est mené en réseau, à l'échelle des grands itinéraires, notamment sur des actions de communication mutualisées, ceci afin de valoriser la destination Hérault auprès des clientèles locales et nationales.

Le développement d'une offre de services étendue

Le Département participe au Comité d'itinéraire du « Canal des deux mers à Vélo, de L'Atlantique à la Méditerranée » - V80 qui relie trois euro-véloroutes (EV1, EV3 et EV8) et ouvre la possibilité d'un circuit national et européen entre Atlantique et Méditerranée.



Par ailleurs, le Département œuvre à renforcer les synergies autour des projets cyclables :

- en améliorant l'accessibilité des itinéraires par la création et le jalonnement de boucles cyclo-touristiques ;
- en développant, avec l'appui opérationnel d'Hérault Tourisme, des services associés comme le portage de bagages, la labellisation de prestataires « accueil vélo », et participation à des salons pour faire connaître les itinéraires...

Grâce à des actions concertées avec l'ensemble des parties-prenantes, l'offre d'itinérance douce se développe de manière très poussée sur l'ensemble du territoire et plus de **130 prestataires sont déjà labellisés « accueil vélo »**.

Une nouvelle clientèle à l'impact économique significatif :

L'offre d'itinérance douce est facteur d'attractivité pour de nouvelles clientèles, notamment hors saison, et constitue un levier de croissance et d'emploi pour les territoires traversés (15 à 25% de dépenses en plus que les touristes classiques).

LÉGENDES DES ODD :



Office de tourisme de Capestang

23

PRÉSERVER ET PROMOUVOIR LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL AU TRAVERS DES VOIES VERTES GRÂCE AU PROJET EUROPÉEN OUR WAY

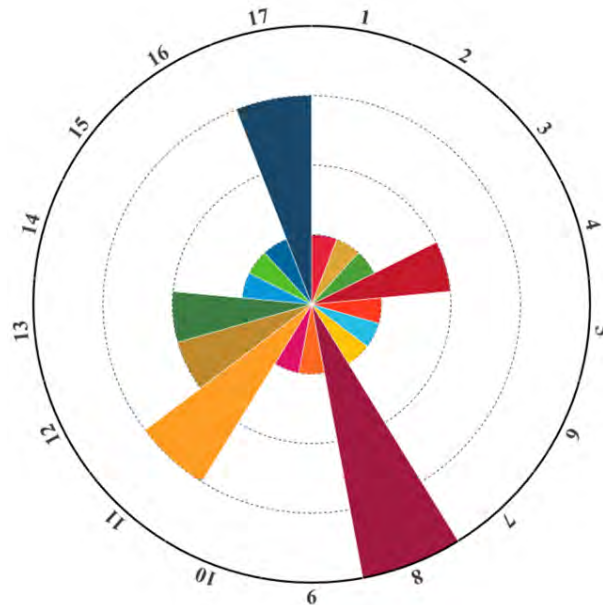
Dans le cadre de ses politiques en matière de préservation, valorisation du patrimoine naturel et culturel et de développement du tourisme et des loisirs, le Département de l'Hérault, aujourd'hui reconnu comme un acteur majeur de la coopération territoriale européenne, a été sollicité pour participer à un projet de coopération intitulé Our Way (« Notre Voie »). Ce projet INTERREG, qui se déploie sur 7 régions européennes, vise à apprendre collectivement à mieux **tirer parti des Voies vertes comme outil de valorisation du patrimoine naturel et culturel à des fins de développement touristique durable.**

La position et la participation du Conseil départemental de l'Hérault au projet OURWAY doivent permettre, dans le cadre de l'élaboration du futur programme opérationnel PO 2021-2027, d'apporter des arguments en vue d'influencer cet instrument politique au bénéfice des Voies vertes.

Le projet Our Way s'articule sur plusieurs schémas ou compétences du Département pour élaborer une vision globale et pluriannuelle :

- Le **Schéma départemental du développement du Tourisme et des Loisirs 2021-2025**
- Le futur **Schéma d'orientation départemental des sports de nature 2021-2026**, en lien avec le Plan vélo du Département

Il va permettre ainsi une redécouverte d'une des grandes itinérances héraultaises : **le Réseau Vert, itinéraire de randonnée multi-pratiques**, qui s'inscrit dans les politiques en conjuguant la préservation des espaces

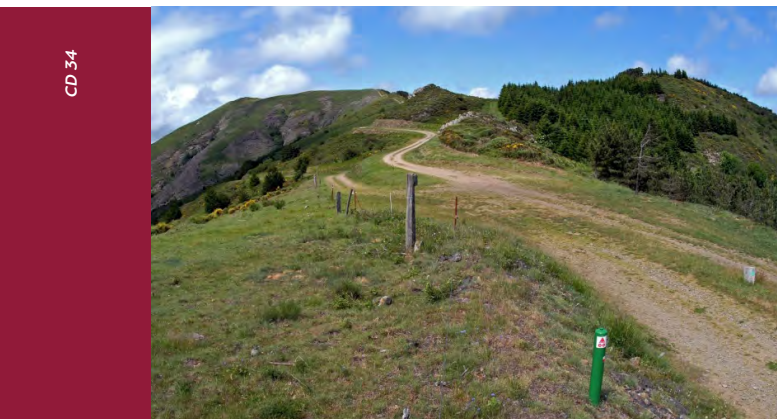


naturels et celle du développement maîtrisé des sports de nature.

En donnant une nouvelle identité visuelle au Réseau Vert, autour d'une dynamique économique et sociale, le projet Our Way contribuera au développement de ce type de tourisme «d'aventure», et permettra de capitaliser sur les valeurs des différents territoires traversés tout en développant les liens entre les villages et les intercommunalités.

Fort du multi-partenariat institutionnel, associatif et professionnel, le projet Our Way va s'employer sur le nouveau programme opérationnel **à développer l'inter-modalité locale et supra-locale par des modes de déplacement doux**, facteurs de découverte, lien social et d'économie locale.

LÉGENDES DES ODD :



Réseau vert la Vernède

LES TERRITOIRES EUROPÉENS PARTENAIRES DE CE PROJET SONT LES SUIVANTS :

- INSTITUT DU TOURISME DE LA RÉGION DE MURCIA (ESPAGNE) CHEF DE FILE,
- ASSEMBLÉE RÉGIONALE DU NORD ET DE L'OUEST (IRLANDE),
- RÉGION DES BASSES CARPATES (POLOGNE),
- GOUVERNEMENT DU COMTÉ DE HADJÛ-BIHAR (HONGRIE),
- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VRATSA (BULGARIE),
- ASSOCIATION EUROPÉENNE DES VOIES VERTES (BELGIQUE) - PARTENAIRE EXPERT.





"Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable

QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION"

LÉGENDES DES ODD :





BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION

9.1 • Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité ;

9.2 • Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés ;

9.3 • Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés ;

9.4 • D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens ;

9.5 • Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030 ;

9.a • Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement ;

9.b • Soutenir la recherche-développement et l'innovation technologiques nationales dans les pays en développement, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises ;

9.c • Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 9

24 • Innover dans la rénovation d'ouvrages d'art routier : utilisation d'acier autopatinable et de béton fibré ultra-hautes performances

25 • Renouveler les infrastructures de datacenters

26 • Adapter les équipements informatiques et de communication pour favoriser le travail à distance et en équipe

LÉGENDES DES ODD :



24

INNOVER DANS LA RÉNOVATION D'OUVRAGES D'ART ROUTIERS : UTILISATION D'ACIER AUTOPATINABLE ET DE BÉTON FIBRÉ ULTRA-HAUTES PERFORMANCES

En cohérence avec sa démarche « Route Durable », le Département de l'Hérault s'est positionné de longue date comme un acteur de l'innovation routière, en incitant la profession à imaginer de nouvelles techniques au bénéfice de l'environnement et du cadre de vie, qui s'appliquent également au domaine des ouvrages d'art.

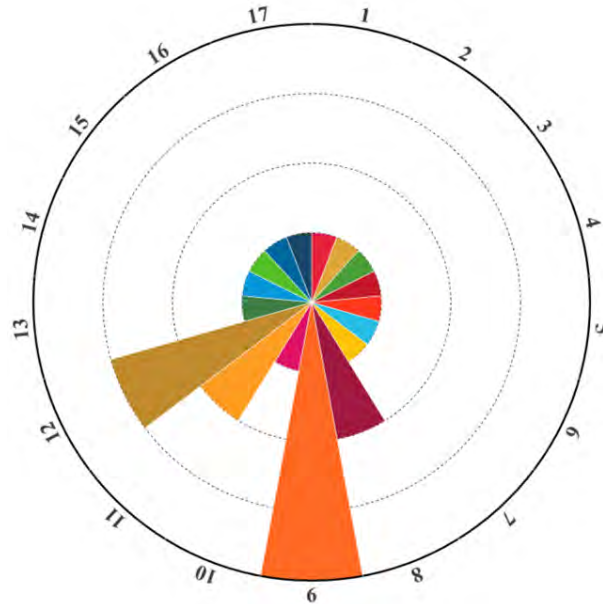
La rénovation du pont de l'Aubaygues, un chantier innovant

Dans le cadre de son dispositif de surveillance des ponts, les équipes routières du Département avaient détecté l'an passé des faiblesses sur la structure métallique de l'ancien pont de l'Aubaygues construit en 1895 sur la commune du Puech. Pour garantir la sécurité des usagers, l'ouvrage avait alors fait l'objet de travaux de renforcement provisoire couplés avec une limitation de tonnage. Les structures avaient également été équipées de capteurs permettant de suivre en continue l'évolution des désordres.

En concertation avec les communes et les viticulteurs du secteur, le Département a décidé de remplacer les anciennes poutres métalliques par un **nouveau pont innovant, constitué d'aciers autopatinables et de bétons fibrés performants.**

L'emploi de l'acier autopatinable évite les opérations ultérieures d'entretien de peintures

Les aciers autopatinables sont des aciers bruts avec un aspect rouillé qui permettent d'**éviter l'application de peintures sur les surfaces métalliques, limitant ainsi les opérations d'entretien ultérieur pendant toute la durée de vie de l'ouvrage, au bénéfice de la**



protection de l'environnement. Au printemps, l'ancien pont a tout d'abord été découpé et démonté en vue du recyclage du métal. Les appuis sur les berges ont été renforcés avec des massifs en béton armé et des tirants forés dans le sous-sol. Les nouvelles poutres en acier autopatinable ont ensuite amenées en camion, puis installées et assemblées sur le ruisseau avec une grue.

L'emploi du Béton fibré ultra-hautes performances (BFUP) prolonge la durée de vie de l'ouvrage

Dans la phase finale, des dalles préfabriquées de BFUP ont été posées sur la nouvelle charpente en acier. Ces bétons innovants constitués de particules de métal possèdent de nombreux avantages par rapport à un béton classique : durabilité et résistance mécanique, étanchéité à l'eau de pluie, résistance aux sels de déverglaçage des routes,... Ce choix constructif original, qui offrira une durée de vie prolongée, a permis également d'alléger la structure et d'optimiser les délais de chantier pour rétablir rapidement la circulation avant la période des vendanges.

Une intégration paysagère soignée

Le pont se situant à proximité du lac du Salagou (en cours de classement Grand Site de France) avec ses ruffes couleur ocre, le Département a confié une mission à un architecte pour étudier son intégration architecturale et paysagère. Sa couleur rouille est désormais en parfaite harmonie avec Le Puech, qu'on nomme souvent « le village rouge ». Les fils électriques et téléphoniques ont également été enterrés et cachés dans des caissons en acier autopatinable fixés sur le pont.

LÉGENDES DES ODD :



Photomontage XD Architecture



25

RENOUVELER LES INFRASTRUCTURES DE DATACENTERS

Les infrastructures de datacenters sont fondamentales : elles portent l'architecture du système d'information avec les serveurs de données et d'applications, des baies de stockage et de sauvegarde, des composants de sécurité, les réseaux et les dispositifs de télécommunications, etc.

Leur renouvellement s'inscrit dans le cadre du Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) de la collectivité et des axes prioritaires qui y sont prévus pour la période en cours.

Ces opérations relèvent du deuxième axe du SDSI, qui vise à moderniser les systèmes d'information et à renforcer leur adéquation avec les besoins des métiers des agents de la collectivité.

Profiter d'une mise à niveau pour repenser l'organisation

Les infrastructures des datacenters existantes de la Collectivité se devaient d'être renouvelées pour cause d'obsolescence technologique.

De cette contrainte, la Collectivité a fait une opportunité, en reconsidérant dans leur ensemble l'organisation logique des datacenters et la répartition physique des infrastructures sur différents lieux. **C'est ainsi la question d'une refonte complète des datacenters qui a été traitée et qui est évaluée.**

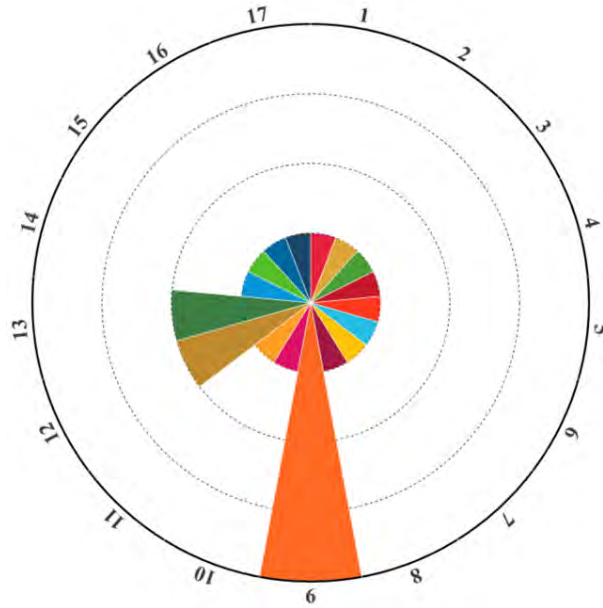
L'effort budgétaire est de l'ordre d'un million d'euros pour cette refonte complète, qui doit répondre à des enjeux environnementaux et de continuité d'activité informatique, de manière à :

- **limiter l'impact environnemental** des datacenters en réduisant de manière significative le nombre de serveurs physiques maintenus en conditions opérationnelles, ce qui entraîne de moindres consommations énergétiques et de moindres besoins en climatisation ;
- **permettre, en cas de sinistre majeur, la reprise de l'informatique en seulement quelques minutes** (au lieu des délais usuels de 24 heures).

Des résultats en ligne avec les objectifs fixés

Sur ce projet de refonte complète des datacenters du système d'information de la Collectivité, les étapes qui ont été menées à bien sont aujourd'hui alignées avec les objectifs qu'elles visaient.

L'année écoulée a permis de réaliser les études, de définir la cible, de valider et de procéder à l'acquisition des nouvelles infrastructures.



La Collectivité a fait évoluer les paradigmes, s'appuyant sur de nouvelles technologies éprouvées, pour passer de l'approche usuelle « un site principal et un site de secours » à une autre approche, celle où **des sites sont interconnectés**, qui travaillent de concert et prennent le relais en cas d'indisponibilité de l'un deux.

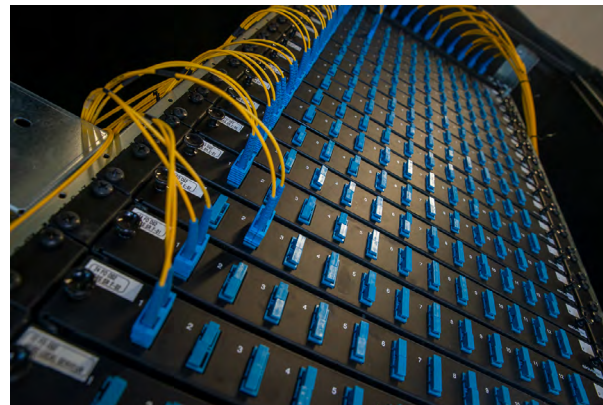
La feuille de route étant établie, les opérations de refonte suivent maintenant leur cours, au fil des migrations de serveurs et du retrait des anciennes infrastructures.

A terme, le nombre de serveurs physiques qui sont utilisés sera réduit de moitié par rapport à la situation préexistante. Le nombre de baies de stockage sera, quant à lui divisé par trois.

Une agilité accrue

La Collectivité adapte et développe son système d'information, ses procédés, ses composants et son infrastructure, dans une logique de durabilité et d'agilité. Cela concerne notamment les infrastructures de datacenters.

Les technologies, équipements et dispositifs mis en œuvre sont performants et agiles. Ils concourent à la sobriété énergétique globale de la Collectivité et introduisent aussi de nouvelles possibilités de continuité d'activité informatique en cas de sinistre majeur.



P. Hilaire / CD34

LÉGENDES DES ODD :



26

ADAPTER LES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET DE COMMUNICATION POUR FAVORISER LE TRAVAIL À DISTANCE ET EN ÉQUIPE

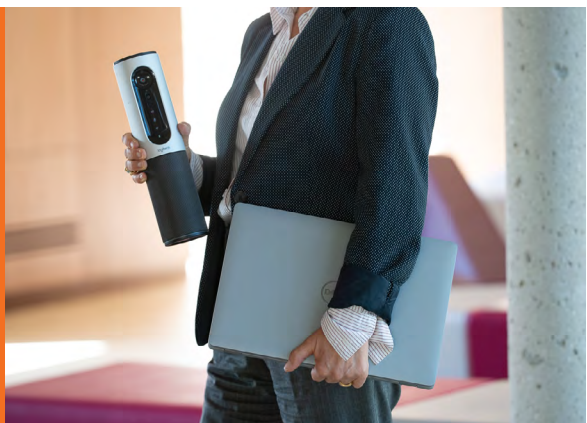
L'accroissement des dotations en équipements matériels / logiciels / solutions de mobilité permet davantage d'usages nomades sécurisés et, surtout, le travail à distance.

Cette action s'inscrit dans le cadre du Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) de la Collectivité, et des axes prioritaires qui y sont prévus pour la période en cours.

Ces opérations relèvent de l'axe premier du SDSI, qui vise à placer l'agent au cœur de son environnement de travail numérique.

Un investissement considérable pour plus de flexibilité

Avec la crise sanitaire, la Collectivité a fourni un effort sans précédent en consacrant près de 4 millions d'euros à l'achat de matériels informatiques pour permettre à un maximum d'agents de travailler à distance.

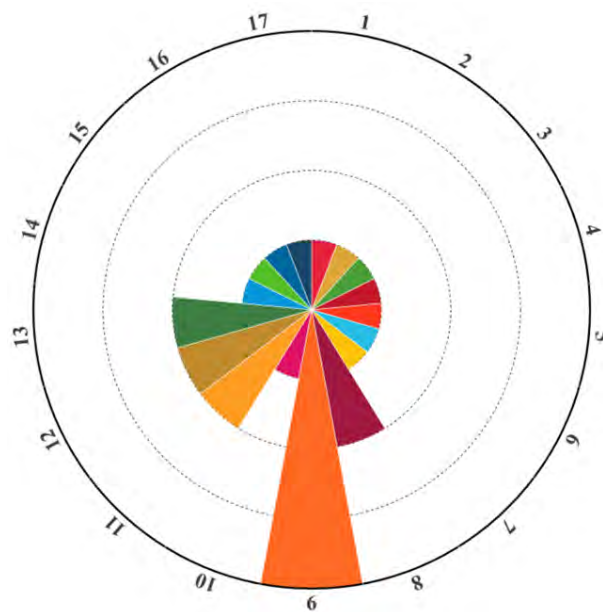


P. Hilaire / CD34

De nouvelles exigences de flexibilité du travail ont nécessité des évolutions majeures, qui portent sur le **remplacement des ordinateurs fixes par des ordinateurs portables**, et le **remplacement des téléphones mobiles par des smartphones**.

La Collectivité a mis en place **une plateforme électronique qui permet directement à ses agents de sélectionner et de personnaliser la configuration de leur poste de travail**, en lien avec les applications nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Les nouvelles dotations en poste de travail pour les agents comprennent en standard : un ordinateur portable, un double-écran, une station d'accueil, un clavier, une souris et une sacoche.



D'autres matériels leur sont disponibles pour favoriser certains usages tels que des webcams et casques audio pour les visioconférences.

La mise en œuvre de la plateforme électronique de configuration des postes de travail qui associe les agents a contribué au succès des opérations de déploiement en masse des ordinateurs PC portables durant la crise sanitaire.

La mise en œuvre de la nouvelle politique de dotation en moyens informatiques a permis d'accélérer fortement la modernisation du parc des équipements du quotidien : remplacement de 2 000 PC fixes par des PC portables et de 1 700 téléphones mobiles par des smartphones sur l'année écoulée.

Plusieurs moyens mis en place viennent favoriser le travail à distance et en équipe (téléconférences, conversation en temps réel, partage de contenus, visioconférences, téléphonie logicielle, etc.).

Un déploiement favorisant souplesse et diminution des déplacements

La Collectivité adapte et développe son système d'information, ses procédés, ses composants et son infrastructure, dans une logique de durabilité et d'agilité. Cela concerne notamment les matériels informatiques et de communication qui permettent à ses agents de travailler à distance dans l'exercice de leurs missions.

Les dispositifs et équipements déployés sont performants et ergonomiques. Ils concourent à la sobriété énergétique globale de la Collectivité et engendrent aussi des effets induits comme une diminution sensible des déplacements de personnes.

Cette adaptation de la politique de dotation en moyens informatiques contribue au meilleur service rendu aux usagers, et à l'amélioration des conditions de travail des agents.

LÉGENDES DES ODD :







"Réduire les inégalités

DANS LES PAYS ET
D'UN PAYS À L'AUTRE"

LÉGENDES DES ODD :





RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE

10.1 • D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable ;

10.2 • D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre ;

10.3 • Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière ;

10.4 • Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité ;

10.5 • Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles ;

10.6 • Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes ;

10.7 • Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées ;

10.a • Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce ;

10.b • Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, pour les États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux ;

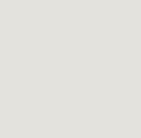
10.c • D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 10

27 • Aider les plus fragiles en période de confinement en facilitant leur accès au livre

28 • Lutter contre la fracture numérique par la mise en place du réseau Digi-Thau

29 • Sensibiliser les agents du Département au handicap en milieu professionnel



AIDER LES PLUS FRAGILES EN PÉRIODE DE CONFINEMENT EN FACILITANT LEUR ACCÈS AU LIVRE

Dans le prolongement de ses politiques de solidarité et de développement de la lecture publique sur son territoire, le Département a fait don aux personnes en difficultés de livres « désherbés » de sa Médiathèque, c'est-à-dire sortis pour laisser de la place au renouvellement des collections.

La crise du Covid-19 frappe durement les plus fragiles, au premier rang desquels les personnes sans domicile fixe, et les résidents des EHPAD. Avec ses dons de livres, le Département leur permet d'accéder à une offre de culture et de plaisir malgré le confinement.

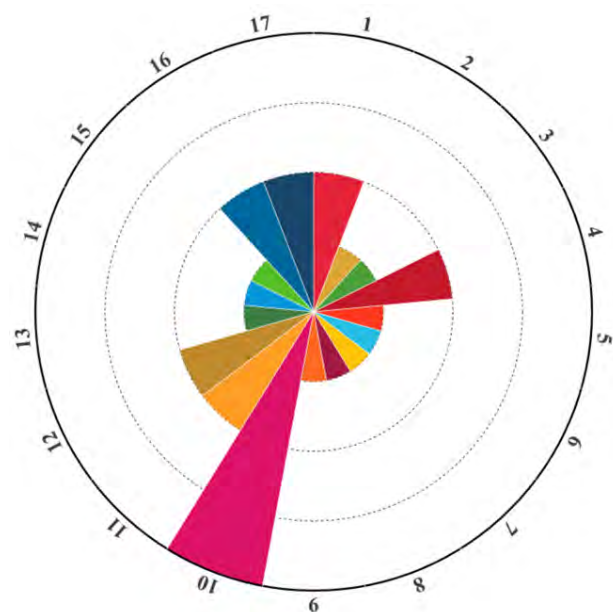
Les équipes de la Médiathèque départementale au domaine Pierresvives ont préparé en avril 2020 plus de 300 romans, BD, magazines à offrir aux sans-abri en collaboration avec la Ligue des Droits de l'Homme. Ils ont permis de constituer plusieurs mini bibliothèques dans les centres d'accueil à Sète et à Montpellier.

En décembre ce sont **1 100 livres provenant de la médiathèque Pierresvives et de la Maison départementale de l'Environnement qui ont été conditionnés pour don à des personnes âgées** résidant dans les 25 EHPAD de la Métropole de Montpellier habilités à l'aide sociale : romans, polars, documentaires, BD pour adultes ainsi que quelques albums jeunesse pour faire la lecture aux petits-enfants.



Préparation des lots pour les EHPAD

Le succès de ces opérations confirme le Département dans sa volonté de faciliter l'accès du public qui en est le plus éloigné ou le plus fragile au livre, à la lecture, à une offre de culture et de plaisir : à ce titre il proposera à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine le 18 septembre 2021 une braderie d'environ 8 000 titres sortis des collections de la Médiathèque en vente sur le domaine Pierresvives au prix de 0,50 € chacun.





28

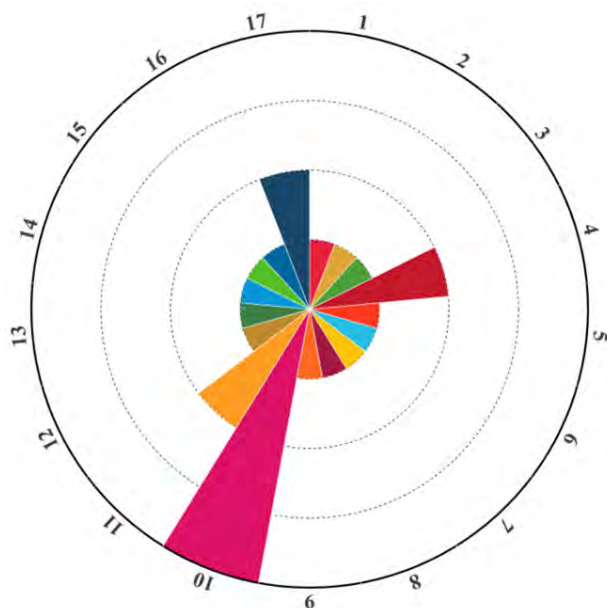
LUTTER CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE PAR LA MISE EN PLACE DU RÉSEAU DIGI-THAU

Dans le cadre de sa politique d'insertion des allocataires du RSA, le Département participe à la lutte pour la résorption de la fracture numérique et notamment accompagne, depuis plusieurs années, le développement de Lieux d'Accès Multimédia (LAM). A ce jour, 26 LAM et 10 permanences numériques sont accessibles gratuitement au public, dans 32 communes de l'Hérault et 6 quartiers de Montpellier.

Toutefois les besoins en matière d'accompagnement à l'accès à la e-administration croissent au rythme de la dématérialisation des services administratifs... Dès 2017, le Comité consultatif (usagers du RSA) de l'Etang de Thau a alerté sur les difficultés d'accès aux droits engendrées par cette dématérialisation. En 2018, cette préoccupation - placée au cœur du Pacte Territorial pour l'Insertion locale - a conduit à la création d'un groupe de travail constitué d'acteurs locaux, sur le thème « **Comment faciliter l'accès aux droits par le numérique** » ?

Un questionnaire auprès des professionnels amenés à recevoir du public en situation d'illectronisme, tous métiers confondus, a mis en évidence deux besoins prioritaires à leur niveau : une meilleure connaissance de l'offre de service en terme de médiation numérique existante et des formations en immersion dans les administrations du service public concernées par la dématérialisation.

Un outil cartographique « l'Hérault numérique pour tous » a été initié dès 2018 par le Département en lien avec ses partenaires, Pôle emploi, la CAF, la MSA,



la Préfecture, la CARSAT, la CPAM et l'UDCCAS. Cette cartographie, désormais en ligne, facilite l'orientation du public par les professionnels et présente l'ensemble des lieux et modalités d'accueil et d'accompagnement aux démarches de l'e-administration à l'échelle du département.

En janvier 2020, deux actions simultanées ont vu le jour :

La mise en place d'un « relais numérique itinérant » intervenant sur 8 communes du bassin de Thau non pourvues en médiation numérique ;

Le déploiement d'un réseau interprofessionnel, Digi'Thau, s'adressant à tous les professionnels du Bassin de Thau accueillant des personnes en situation d'illectronisme (agents d'accueil, travailleurs sociaux, conseillers en insertion professionnelle...), dont les objectifs sont les suivants :

- Informer sur l'offre de service existante et veiller à l'actualisation des données (les lieux d'accueil, les permanences numériques...);
- Rendre lisibles les actions locales, menées par les structures adhérentes au réseau, en les faisant apparaître sur la cartographie départementale ;
- Former les acteurs à la connaissance et la maîtrise des sites internet administratifs en lien avec les administrations concernées par la transition numérique (CAF, MSA, CPAM, CARSAT, Pôle Emploi, Préfecture...);
- Sensibiliser et former ces professionnels à la réglementation sur la protection des données et aux outils spécifiques déontologiques relatifs à l'accompagnement numérique.

Une newsletter trimestrielle, l'organisation de sessions de formation à l'utilisation des plateformes numériques des administrations et des rencontres interprofessionnelles annuelles ont été mises en place

Une expérience qui essaime

Fort du succès rencontré et au vu des besoins exprimés, le Département a choisi de capitaliser sur l'expérience de Digi'Thau et d'accompagner en 2021 **le développement de nouveaux lieux d'accueil et la mise en réseaux des acteurs de la médiation numérique** sur les territoires de Petite Camargue et de Cœur d'Hérault/Pic Saint-Loup. Une collaboration est engagée avec la Métropole de Montpellier afin de couvrir à terme l'ensemble des besoins du territoire départemental.

LÉGENDES DES ODD :



29

SENSIBILISER LES AGENTS DU DÉPARTEMENT AU HANDICAP EN MILIEU PROFESSIONNEL

Le Département de l'Hérault s'engage dans l'inclusion des agents en situation de handicap. Avec ses 5 000 agents, il est le second employeur public sur le territoire héraultais.

Conformément au plan handicap 2017 - 2020 et à la convention de partenariat avec le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique), le Département mène auprès des agents des actions de sensibilisation pour l'insertion, l'accueil et l'accompagnement des agents en situation de handicap. En 2020, le taux d'emploi d'agents en situation de handicap est de 7,08% (l'obligation légale étant de 6%).

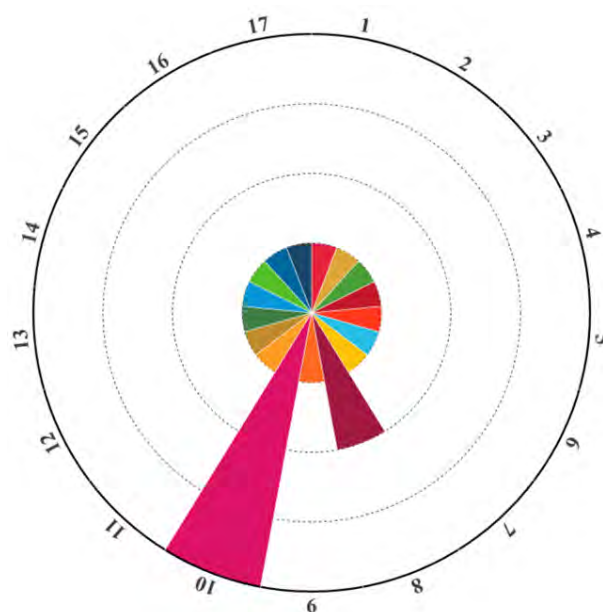
Une mobilisation renforcée à l'occasion d'événements

Depuis 2016, l'Administration départementale se mobilise à l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH). **L'enjeu de ces actions de sensibilisation est d'inciter les agents à déclarer leur handicap et ainsi de combattre les idées reçues** en modifiant la perception du handicap dans le milieu professionnel.

Dans le cadre de la SEEPH 2020, la Mission handicap a mis en place des actions de communication adaptées au contexte de la crise sanitaire pour continuer à sensibiliser et à informer l'ensemble des agents.

Trois vidéos témoignages ont été réalisées en interne, retraçant l'histoire et le parcours d'agents en situation de handicap de la Collectivité. Les vidéos témoignages ont été diffusés à l'ensemble des agents par mail et via l'espace « handicap » créé sur le réseau social interne de la Collectivité, où les agents ont pu également partager leurs retours d'expériences.

Il y a eu plus de 300 vues pour chaque vidéo, ce qui a permis de rayonner sur l'ensemble du territoire à moindre coût et de sensibiliser l'ensemble des agents sans qu'ils aient à se déplacer.



Une mission dédiée au handicap

La Mission handicap est un interlocuteur privilégié pour les agents en situation de handicap qui souhaitent le faire valoir auprès de l'Administration. L'animation d'un espace dédié au handicap sur le réseau social interne permet d'avoir un lien en continu avec les agents et de communiquer sur l'ensemble des actions réalisées.

Un nouveau plan d'actions

D'autres actions seront à développer pour les prochaines années, comme la réalisation d'un kit de sensibilisation à l'ensemble des managers et des agents comprenant : un support ludique expliquant le rôle de la Mission handicap et les aides proposées au travers de la convention avec le FIPHFP, des bonnes pratiques à adopter vis-à-vis d'un agent en situation de handicap, des vidéos, etc.

Ces actions d'information et de communication sont à travailler dans le cadre du nouveau plan d'actions 2021 - 2023 pour l'inclusion des personnes en situation de handicap qui aura pour enjeu de **renforcer la politique ressources humaines d'intégration et de maintien dans l'emploi.**







"Faire en sorte que les villes et les établissements humains

SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES"

LÉGENDES DES ODD :





FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENT HUMAINS

SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES

11.1 • D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis ;

11.2 • D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées ;

11.3 • D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays ;

11.4 • Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial ;

11.5 • D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable ;

11.6 • D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets ;

11.7 • D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs ;

11.a • Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale ;

11.b • D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux ;

11.c • Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 11

30 • Partager les orientations d'aménagement et d'urbanisme du Département pour en faciliter la prise en compte

31 • Constituer la mémoire de l'institution départementale au travers d'un archivage électronique

32 • Élaborer le futur schéma des équipements socio-sportifs

33 • Pérenniser le dispositif télétravail au sein de l'administration départementale



30

**PARTAGER LES ORIENTATIONS
D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DU
DÉPARTEMENT POUR EN FACILITER LA PRISE
EN COMPTE**

Un accompagnement des territoires

En tant que Personne Publique Associée (PPA), le Département donne son avis sur les projets de Plans locaux d'urbanisme (PLU) et de Schémas de cohérence territoriale (SCoT). Tout au long de la procédure, il accompagne les collectivités et leur apporte des conseils sur l'avenir des territoires et les enjeux nouveaux.

Depuis les lois de décentralisation, de 1983 et 1986, les communes et leurs groupements disposent de la compétence d'urbanisme. **Les élus locaux ont donc la responsabilité de programmer et de mettre en œuvre leur projet d'aménagement du territoire,** notamment en élaborant un document d'urbanisme.

La création d'un nouvel outil...

Dans son soutien apporté aux collectivités, au titre des solidarités territoriales, **le Département a entrepris la réalisation d'une quinzaine de fiches thématiques** (routes, collège, biodiversité, agriculture...). Ces dernières présentent d'une part, les orientations du Département au regard de l'aménagement du territoire, ainsi que certaines de ses actions, et d'autre part, les principaux outils règlementaires mobilisables dans la rédaction des documents d'urbanisme.

Rassemblées dans une pochette, ces fiches prennent la forme d'un **support de travail et de réflexion à destinations des techniciens et des élus du territoire,** qui pourront l'utiliser dans la poursuite des objectifs (de développement durable) prescrits par le code de l'urbanisme :

Article 101-2 : « Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants » [8 objectifs portant sur des actions de développement durable]

... issu d'une démarche d'élaboration collaborative

Un travail de synthèse des schémas départementaux, suivi d'une démarche participative de co-construction de fiches d'orientations par thématique ont été conduits, **mobilisant l'expertise d'une cinquantaine d'agents de la Collectivité.** Par la suite, une étape de



CD34

vulgarisation de ces fiches, initialement très techniques, a été menée pour obtenir un visuel plus accessible.

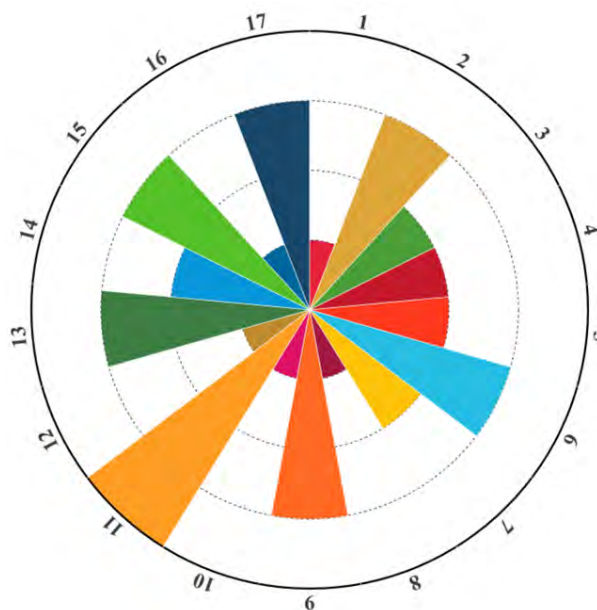
Le document final a été envoyé aux 359 communes et intercommunalités du département de l'Hérault.

Un panorama des politiques départementales rassemblé sur un support synthétique

Ces fiches offrent une vision partagée des politiques départementales, qui permet de faciliter le travail collaboratif et transversal nécessaire à la mise en œuvre des projets territoriaux.

Elles révèlent également des enjeux transversaux et des objectifs communs à l'ensemble des thématiques, comme l'adaptation au changement climatique, la préservation de l'environnement et des paysages, la protection des ressources et l'adaptation à la forte croissance démographique.

Ainsi ce premier support de travail, doit permettre de poursuivre et de faire vivre des réflexions prospectives autour du développement durable en aménagement du territoire.



LÉGENDES DES ODD :





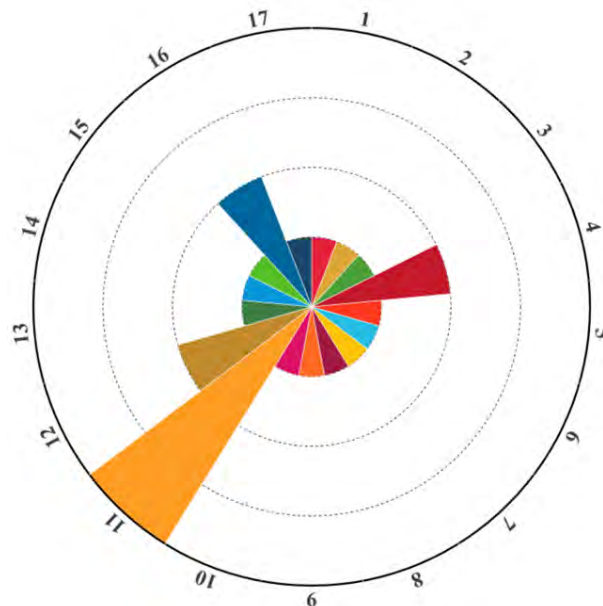
31

CONSTITUER LA MÉMOIRE DE L'INSTITUTION DÉPARTEMENTALE AU TRAVERS D'UN ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE

Dans le prolongement des actions engagées pour valoriser et préserver le patrimoine, figurant dans le Schéma culture 2018-2021, le Département s'engage dans la **collecte de la mémoire du XXI^e siècle**, par la mise en place d'un système d'archivage électronique respectueux des normes de conservation, des besoins de l'administration et des administrés et des problématiques scientifiques.

Cette démarche, qui s'appuie sur la solution logicielle VITAM, **intègre les problématiques environnementales** afin de contrôler, voire réduire, l'empreinte carbone de l'échange ou de la conservation de données.

Cette politique, à la fois archivistique et informatique, impose en particulier de **s'interroger sur l'usage des outils informatiques du quotidien et de leur devenir dans le temps**, tout en accompagnant les initiatives des services visant à une production « zéro papier » à travers des projets innovants.



Les Archives départementales et les services informatiques sont donc conjointement engagés dans une démarche de définition des politiques et **d'accompagnement des agents** et des services afin de rendre l'outil informatique plus efficace et durable.

L'objectif commun est de mettre en place un système d'archivage électronique opérationnel en 2022. Ce projet doit s'accompagner d'un plan d'actions pour accompagner les services du Conseil départemental dans la conduite du changement.

Les résultats obtenus se mesureront au travers la volumétrie des archives conservées et le nombre de versements effectués.

Ce projet qui engage l'avenir de la Collectivité a vu son urgence renforcée au cours de la crise sanitaire tant les démarches de dématérialisation deviennent incontournables.



LÉGENDES DES ODD :

- 1 PAS DE PAUVRETÉ**
- 2 FAIM «ZÉRO»**
- 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ**
- 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES**
- 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT**
- 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE**
- 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE**
- 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE**
- 10 INÉGALITÉS RÉDUITES**
- 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES**
- 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES**
- 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**
- 14 VIE AQUATIQUE**
- 15 VIE TERRESTRE**
- 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES**
- 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS**



32

ÉLABORER LE FUTUR SCHÉMA DES ÉQUIPEMENTS SOCIO-SPORTIFS

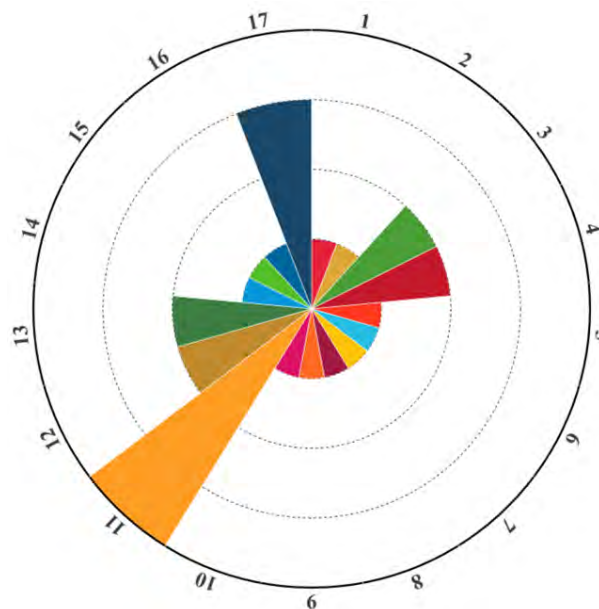
Le Département de l'Hérault consacre plus de 2 millions d'euros par an pour l'aide à la construction ou à la requalification des équipements socio-sportifs sur l'ensemble du territoire héraultais, en partenariat avec les communes et/ou les intercommunalités.

Aussi plus d'une cinquantaine de dossiers sont aidés chaque année, avec le souci constant d'une répartition territoriale équilibrée.

Fort d'un bilan qualitatif très encourageant, et en réflexion permanente sur l'adaptation des besoins sociaux et des enjeux environnementaux, le Département, via le nouveau schéma d'équipements 2021-2025, se donne les objectifs suivants :

- Accompagner/prioriser les demandes concernant :

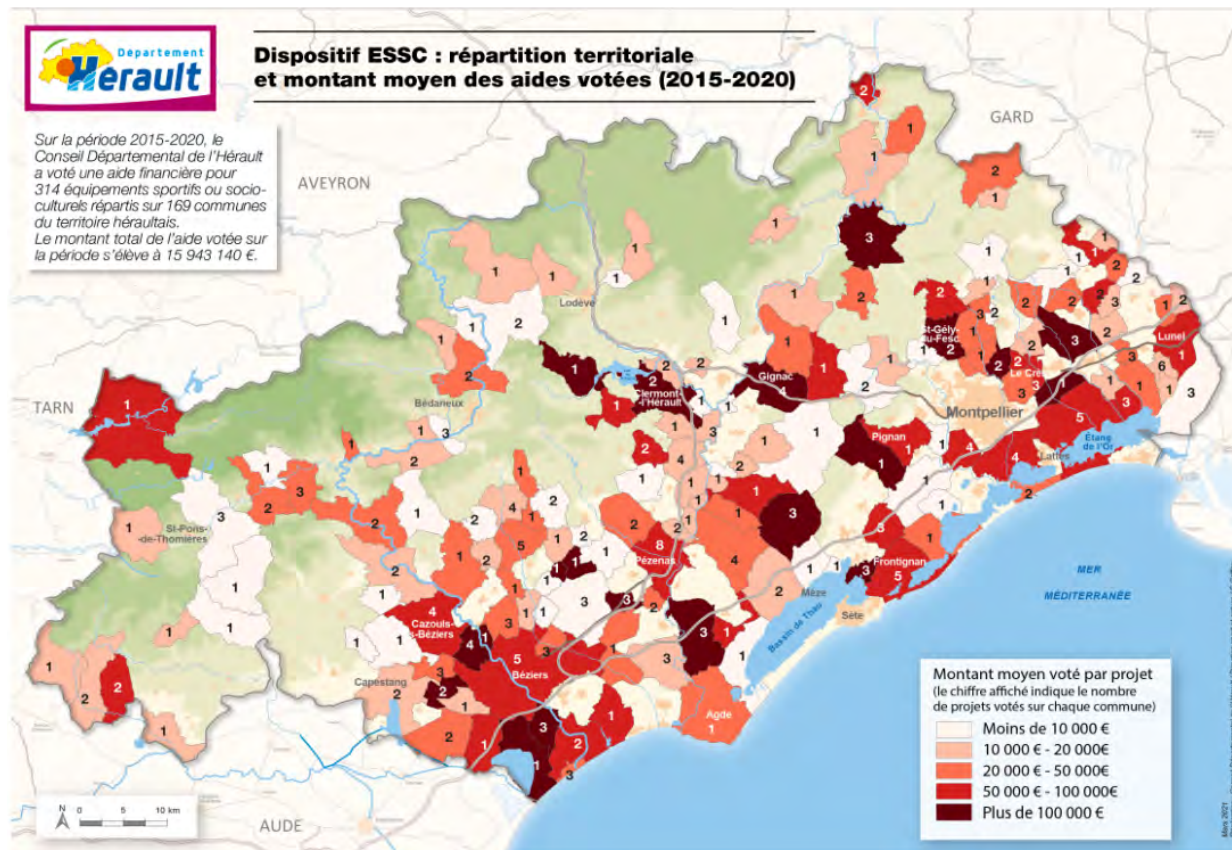
- " des équipements sportifs modulables innovants adaptés aux défis du changement climatique, notamment sur le littoral, en prenant en compte les fluctuations du niveau de la mer ;
- " des dossiers faisant état de regroupements de lieux de pratiques sportives et ludiques (espaces sportifs intergénérationnels) ;



" des équipements multisport, complémentaires des complexes sportifs, permettant de favoriser l'accessibilité des publics jeunes, éloignés ou isolés, aux pratiques sportives ;

" la diversité des pratiques dans la même discipline sportive (ex : courts de tennis permettant également la pratique du padel)

- Prendre en compte les enjeux de développement durable dans la réalisation des équipements sportifs : adaptation aux nouvelles technologies, comme par exemple, le remplacement des éclairages traditionnels de stades par des éclairages à led.
- Étudier la conception et les modalités d'exploitation des salles de sports de façon à permettre une diversité d'activités sans risque de détérioration par leurs utilisations (matériaux, rythme des séances, choix des disciplines...).



CD34



33

PÉRENNISER LE DISPOSITIF TÉLÉTRAVAIL AU SEIN DE L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE

Un socle solide préexistant à la crise sanitaire

Le Département de l'Hérault est pionnier dans l'expérimentation du télétravail depuis maintenant plus de 10 ans. Un règlement avait été adopté en 2019 avec une volonté de développement, mais deux éléments majeurs sont intervenus en 2020 le rendant caduc : une évolution de la réglementation et la crise sanitaire qui ont rendu nécessaire instantanément **la généralisation du travail à distance pour les activités le permettant.**

Dès la conférence « de reprise » du 9 juillet 2020, un régime transitoire de télétravail est mis en place répondant notamment aux attentes des agents exprimées lors de l'appel à idées du « jour d'après ».

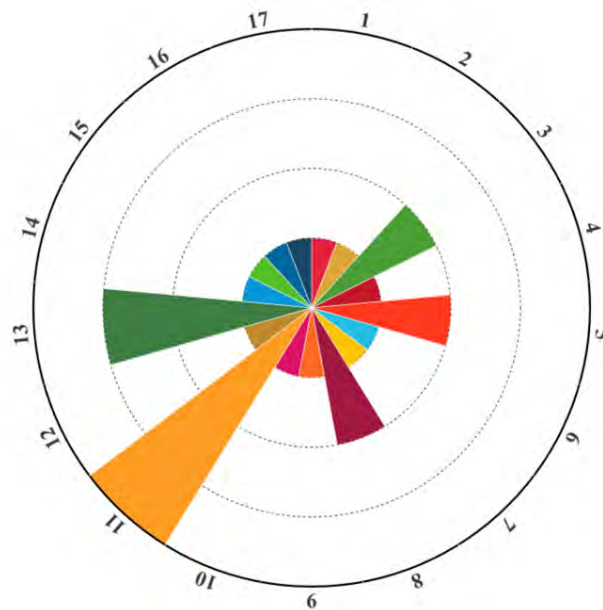
Un objectif volontariste a alors été fixé par l'exécutif : présenter un nouveau règlement dès la session budgétaire de 2020 pour acter ces évolutions.

Une large concertation

Un groupe de travail a été constitué et s'est composé de représentants de tous les secteurs de l'administration départementale, avec trois objectifs : proposer un règlement dans les délais impartis, définir les indicateurs de suivi et faire la cartographie des impacts du télétravail.

Deux éléments originaux élargissent la concertation dans la méthode d'élaboration du règlement :

- En complément du groupe de travail principal, des **« groupes miroirs »** associant les agents ont été mis en place pour réaliser un examen critique du document. Leurs retours ont permis de modifier significativement certains articles du règlement ;
- **Un dispositif spécifique de dialogue social** : examen commun du document en comité technique (CT) et en comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT), puis vote séparé par les deux instances.



Un nouveau règlement basé sur la responsabilité et la confiance

Le nouveau règlement du télétravail autorise la mise en œuvre de l'ensemble des dispositions légales prévues par les deux décrets relatifs au télétravail (décret n°2016-151 du 11 février 2016 et décret n°2020-524 du 5 mai 2020), notamment la possibilité de télétravailler jusqu'à 3 jours par semaine et/ou la mise en place de jours flottants.

Il place également la confiance et la responsabilité comme valeurs centrales et complémentaires du dispositif. **La qualité de vie au travail et l'articulation des temps de vie** sont par ailleurs au cœur du dispositif, tant par l'instauration d'un « droit à déconnexion » que par la prise en compte des risques spécifiques liés à cette nouvelle organisation du travail.

Le règlement a été adopté à l'unanimité par les instances de dialogue social le 23 novembre 2020, puis par l'Assemblée Départementale le 16 décembre 2020. Un comité de suivi permettra de bien mesurer les impacts dans tous les domaines de cette évolution majeure.

Cette démarche de pérennisation du télétravail prend bien en compte tous les enjeux de cette nouvelle « hybridation » des modes de travail, présentiel et distanciel, qui s'inscrivent désormais dans la durée.

LÉGENDES DES ODD :





"Établir des modes

DE CONSOMMATION ET
DE PRODUCTION DURABLES"

LÉGENDES DES ODD :





ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

12.1 • Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement ;

12.2 • D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles ;

12.3 • D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte ;

12.4 • D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement ;

12.5 • D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation ;

12.6 • Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité ;

12.7 • Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales ;

12.8 • D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature ;

12.a • Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables ;

12.b • Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux ;

12.c • Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, en éliminant les distorsions du marché, selon le contexte national, y compris par la restructuration de la fiscalité et l'élimination progressive des subventions nuisibles, afin de mettre en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets pernicieux sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les collectivités concernées.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 12

34 • Appliquer les principes de l'économie circulaire à l'entretien des chaussées

35 • Recycler des matelas sans polluer, une démarche écologique et solidaire

36 • Encourager le réemploi de matériels techniques d'aide à l'autonomie des personnes âgées grâce aux acteurs de l'économie sociale et solidaire

LÉGENDES DES ODD :



34

APPLIQUER LES PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE À L'ENTRETIEN DES CHAUSSÉES

En cohérence avec sa démarche « Route durable », face à l'urgence écologique et climatique, le Département de l'Hérault cherche à privilégier des solutions techniques toujours plus vertes pour l'entretien des chaussées, **en privilégiant le réemploi des anciens matériaux.**

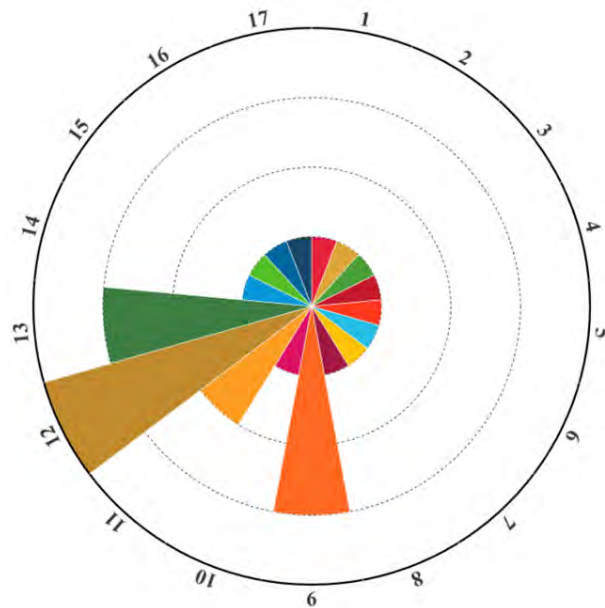
Depuis 2009, les programmes annuels de réfection des couches de roulement intègrent un abaissement des températures de fabrication des produits et le recyclage systématique des anciennes chaussées avec **l'incorporation d'agrégats d'enrobés avec un taux minimal de 20 %.**

Le retraitement en place à froid

Cette année, la Collectivité a souhaité s'inscrire de façon plus active dans la logique d'économie circulaire, en développant un programme complémentaire de retraitement en place à froid des chaussées. Les avantages de cette technique sont nombreux : diminution des consommations de ressources non renouvelables, diminution des émissions de gaz à effet de serre, diminution de la gêne aux usagers et riverains (rapidité d'exécution et quasiment plus de transports de matériaux).

L'innovation

La Collectivité se positionne comme un acteur historique de l'innovation, en incitant la profession routière à développer de nouvelles techniques bas carbone au bénéfice de l'environnement et du cadre de vie.



Un chantier a été réalisé avec le procédé innovant de retraitement en place à froid low-cost « Recyvia-E », sur les RD127e8 à Combaillaux et RD113 à St Jean de Cuculles. **L'ancienne route a été recyclée à 100 % sur place** avec une machine spéciale de faible encombrement adaptée aux petites routes, qui a raboté puis mélangé ces matériaux avec une émulsion à base de bitume et d'eau.

Un deuxième chantier innovant **à base de liant végétal** a été réalisé sur la RD908 entre Salasc et Mourèze. Le procédé innovant bas-carbone « Biophalt » a été utilisé, avec des **matériaux recyclés à hauteur de 30 %** mélangés à un liant bio-sourcé issu de la sylviculture et de l'industrie papetière. **Ce liant d'origine végétale se substitue aux liants traditionnels d'origine pétrolière** et permet de réduire considérablement le bilan des émissions de gaz à effet de serre.

Les services routiers du Département et les experts des laboratoires suivront l'évolution et les performances de ces deux innovations routières pendant deux ans.



P. Galzy / CD34

LÉGENDES DES ODD :





35

RECYCLER DES MATELAS SANS POLLUER, UNE DÉMARCHÉ ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

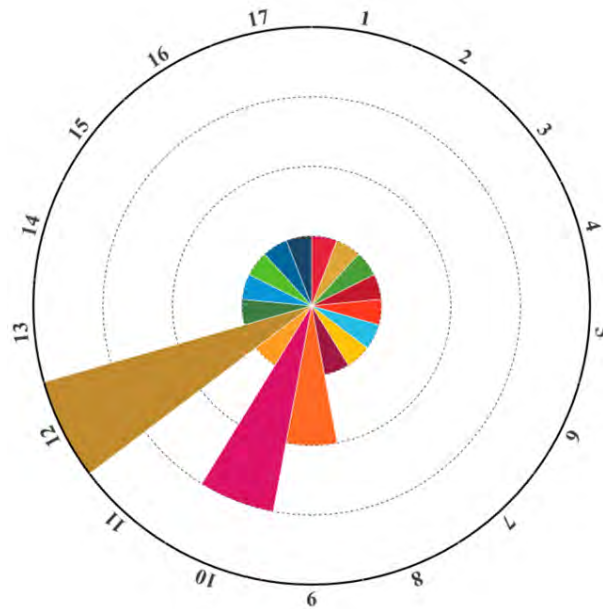
Dans le cadre de sa politique d'insertion des allocataires du RSA, **le Département accompagne la création d'entreprises d'insertion**. Basée sur un projet économiquement viable dans le secteur marchand, l'entreprise d'insertion est une structure qui s'engage à embaucher des personnes éloignées du marché du travail et à les accompagner vers l'emploi pérenne, en échange d'une aide financière de la part de l'Etat.

Le Département complète par une aide financière au démarrage : c'est à ce titre qu'en 2019 15 000 € ont été accordés à une toute **jeune entreprise très innovante, ÉcoMatelas**, qui s'est installée dans l'éco-parc de Saint-Aunès avec **l'objectif de revendre des matelas et sommiers récupérés et reconditionnés**.

En France, 120 000 tonnes de déchets de literie sont générés chaque année, les 5 à 6 millions de matelas jetés par les particuliers représentent 7% des encombrants jonchant les trottoirs. Seuls 30% sont recyclés, les 70% restants sont incinérés ou enfouis sous terre, où ils mettront un siècle à se dégrader...

Il faut deux ans de recherche et développement expérimental au fondateur d'ÉcoMatelas pour mettre au point **un procédé innovant et écologique de désinfection des matelas par la chaleur**, alliant hygiène irréprochable, coût maîtrisé et absence de toxicité pour l'environnement et les clients.

Dès que l'entreprise est créée, les consommateurs sont au rendez-vous, prêts à acheter une literie reconditionnée et éco-conçue qui possède toutes les



qualités d'une literie neuve haut de gamme (confort, maintien et durabilité), garantie un an, pour le prix d'une literie d'occasion.

En 2019 ÉcoMatelas obtient le statut d'entreprise "sociale et solidaire" et d'entreprise d'insertion et embauche son premier salarié en insertion, sur un poste multi-tâches très diversifié, non-qualifié et plutôt manuel : collecte et transport, manutention, préparation des commandes, reconditionnement, contrôle qualité, ventes et livraisons. L'opération est un succès puisque le contrat à durée déterminée en insertion de 4 mois est prolongé par un autre de 12 mois, puis se solde par une embauche définitive en CDI, alors que la personne sortait de 8 ans d'inactivité !

A ce jour **plus de 200 tonnes de matelas et sommiers ont été recyclés**, ce qui représente 5 tonnes de CO₂ n'ayant pas été rejetées dans l'atmosphère. ÉcoMatelas a pleinement réussi son pari de proposer aux consommateurs une literie d'excellente qualité à petit prix et surtout plus écologique. L'entreprise a maintenant le **projet de développer son activité en direction des professionnels du tourisme** (hôtels, campings, chambres d'hôtes...) et des acteurs de la commande publique (CROUS, EHPAD, casernes, internats...).

LÉGENDES DES ODD :



36

ENCOURAGER LE RÉEMPLOI DE MATÉRIELS TECHNIQUES D'AIDE À L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES GRÂCE AUX ACTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de l'Hérault (CFPPA Hérault) a été mise en place le 8 septembre 2016, conformément à la loi d'adaptation de la société au vieillissement (dite ASV) du 28 décembre 2015.

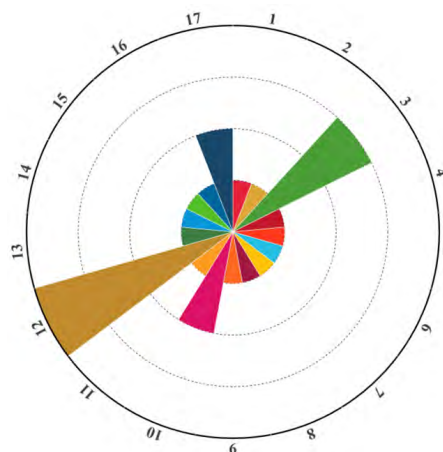
La CFPPA Hérault a développé son programme coordonné sur la période 2016 - 2021 pour la mise en œuvre d'actions individuelles et collectives auprès des personnes de 60 ans et plus vivant à domicile et de leurs aidants.

La Loi ASV permet d'innover et d'expérimenter afin de faciliter l'accès des personnes âgées en perte d'autonomie aux aides techniques individuelles (ATI). Les ATI sont des instruments, équipements ou systèmes techniques conçus pour compenser la limitation d'activité rencontrée par une personne du fait de son handicap ou de son âge (par exemple, un fauteuil roulant, une canne, une poignée de porte ou de robinet adaptée...)

La loi ASV définit des modalités d'attribution d'aides financières directes aux usagers pour accéder aux ATI, mais elle permet également le développement de projets locaux ayant pour objet la distribution et le réemploi de matériels usagés et/ou non utilisés.

Une alternative à un modèle économique mal adapté

Un grand nombre d'aides techniques individuelles sont utilisées sur une durée beaucoup plus brève que celle pour laquelle elles ont été conçues, du fait de leur non utilisation par l'utilisateur, pour des motifs



variés (par exemple, évolution de l'état de santé d'une personne qui rend alors inutile une ATI acquise quelques mois plus tôt...).

Ces ATI non utilisées ont un coût pour la collectivité (car elles sont, au moins partiellement, prises en charge par divers mécanismes publics) et, en parallèle, certaines personnes renoncent à des ATI car le coût restant à leur charge est encore trop élevé.

Face à ce constat, le réemploi de ces matériels, après vérification et remise en état, s'impose comme une solution d'économie circulaire particulièrement pertinente

Une réponse locale avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire

Depuis 2019 la CFPPA Hérault consolide donc son action sur les territoires, en lien avec les acteurs locaux, afin de mettre en place une filière économique et sociale de remise en état de matériels et de distribution auprès des usagers et de leurs aidants à domicile.

L'objectif principal est de mettre en place une « recyclothèque » visant à :

- apporter des réponses adaptées aux besoins en tenant compte de l'usage et de la durée de vie des équipements ;
- réduire le coût d'accès aux ATI pour les usagers et la collectivité ;
- répondre à une logique de développement durable (recyclage, utilisation adaptée des ressources) ;
- développer une filière d'un modèle d'économie circulaire en mobilisant les acteurs de l'ESS.

Une phase opérationnelle expérimentale sur 14 mois a été lancée en lien avec les politiques d'insertion du Département

Le Département cherche en effet à croiser et étendre les missions de prévention sur l'ensemble du territoire, quel que soit le public et la cohérence des actions est primordiale auprès des usagers.

Dans cette expérimentation, la complémentarité entre le social, l'insertion et l'économie apporte une réponse efficace et opérationnelle qui permet :

- d'assurer un pilotage ayant une bonne connaissance du réseau local ;
- de définir un modèle économique pour la Recyclothèque, afin de mettre en place une structure au statut de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), retenu par les membres de la CFPPA Hérault.

Dotée d'un budget de 180 000 € alloué par la CFPPA Hérault, l'expérimentation se déploie sur les territoires Cœur d'Hérault, Biterrois, et Montpellier.



Remise en état de fauteuils roulants





"Prendre d'urgence des mesures pour lutter

CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS"

LÉGENDES DES ODD :





PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

13.1 • Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat ;

13.2 • Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales ;

13.3 • Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide ;

13.a • Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires ;

13.b • Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 13

37 • Entretien des espaces naturels en limitant les impacts sur l'environnement

38 • S'engager dans le « verdissement » du parc matériel

39 • Encourager la pratique cyclable au travers des actions du plan Hérault Vélo

LÉGENDES DES ODD :



37

ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS EN LIMITANT LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Une politique ambitieuse d'acquisition et de valorisation des espaces naturels sensibles

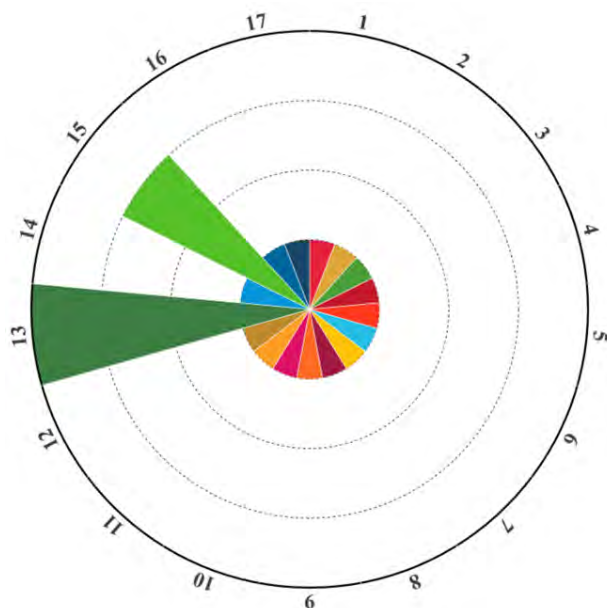
Dès le début des années 1980, le Département a mis en œuvre **une politique unique en France, en faveur de la protection et de la mise en valeur des espaces naturels sensibles (ENS)** sur l'ensemble de son territoire. Cette politique a notamment permis d'acquérir plus de **8 000 hectares d'espaces naturels, dont 3 500 de forêts**, qui constituent un patrimoine naturel et paysager exceptionnel. Pour la plupart aménagés, toujours ouverts gratuitement au public, ces sites sont gérés pour permettre la préservation et la valorisation de la biodiversité et des paysages, les activités de pleine nature, le maintien d'activités pastorales traditionnelles, la préservation contre l'incendie et l'étalement urbain.

Un entretien régulier

Pour mener à bien l'entretien de ces espaces, des opérations sont programmées sur chaque site en tenant compte des enjeux environnementaux et de la fréquentation du site.

Pour le développement durable de la forêt, le Département procède à l'éclaircissement des bois, ce qui permet :

- de favoriser la croissance des arbres restants (plus de lumière, plus d'espace) ;
- d'enlever les arbres dépérissant pouvant être dangereux pour le public ;
- de lutter contre le risque incendie.



Débardage à cheval

Une expérience originale de débardage à cheval

En octobre 2020, une opération de débardage (transport des arbres abattus) à cheval a été expérimentée au domaine départemental de Saint-Sauveur à Saint-Clément-de-Rivière. Cette méthode alternative est très respectueuse de l'environnement puisqu'elle permet d'évacuer les bois coupés en évitant la pollution d'une machine et donc les émissions de gaz à effet de serre.

De plus elle a l'avantage de préserver les sols. En effet, lorsqu'un tracteur intervient pour ce travail forestier, il faut lui créer un passage qui impacte la forêt et sa biodiversité. Avec son poids, l'engin cause également des dommages en tassant les sols, alors que le cheval de trait se faufile entre les arbres et cause peu, voire aucun dégât.

L'opération de débardage a été décomposée en deux prestations :

- le débardage à cheval : 3 000 €
- le travail de bucheronnage : 5 904 €

Cette opération d'entretien adaptée, faisant appel à des pratiques « douces », a permis d'enlever environ 60 m³ de bois pour une surface d'environ 6 ha.

Une expérience capitalisée

L'opération a été complétée par la mise en place d'un observatoire photographique et fera l'objet d'un suivi de l'évolution de la croissance des arbres sur pied ainsi que des suivis faunistiques.

Cette expérience, pertinente sur le champ des travaux d'entretien, mais également vertueuse vis-à-vis de l'environnement, sera reconduite à l'avenir sur d'autres sites départementaux pour une gestion exemplaire de la forêt.





38

S'ENGAGER DANS LE « VERDISSEMENT » DU PARC MATÉRIEL

Le Département gère un parc matériel de plus de 1 000 véhicules et engins et 4 000 petits matériels et outillages.

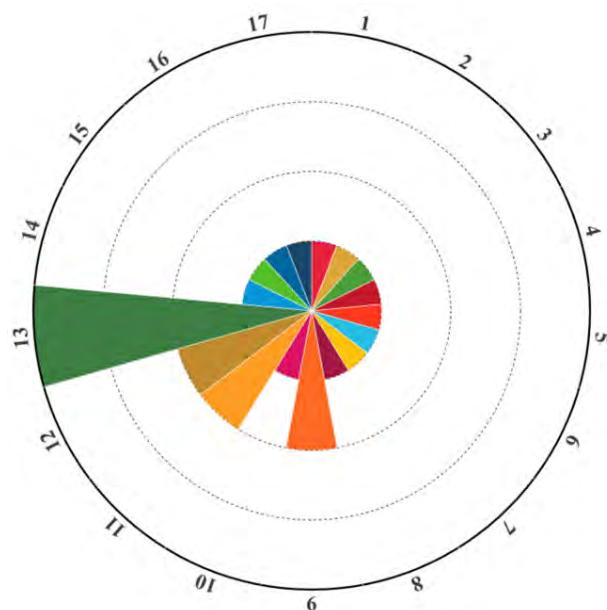
Dans le prolongement des diverses obligations réglementaires en la matière, il s'est engagé à proposer une politique de verdissement de ce parc matériel.

Une trajectoire déjà bien balisée

Le Département est engagé depuis de nombreuses années déjà dans une dynamique visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, notamment au niveau de son parc de véhicules car il constitue le premier poste d'émission de la Collectivité.

Il a ainsi réduit progressivement la dépendance au diesel du parc de berlines, adapté les gammes de berlines avec des modèles plus économiques et moins émetteurs de CO₂ et, surtout, introduit des véhicules électriques dans **le parc qui compte désormais plus de 30 véhicules électriques.**

Ce verdissement du parc s'appuie aussi sur d'autres adaptations, telles que **l'introduction significative de petits matériels électriques** (tronçonneuses par ex...) dans la dotation des équipes techniques, ou surtout par le renouvellement de gros matériels.



Un renouvellement rapide

Grâce à cette orientation volontariste, le Département a su dégager les crédits nécessaires au **renouvellement, sur 2019 et 2020, d'une flotte de 29 poids lourds, mais aussi 12 tracteurs / épaveuses ainsi que des camions frigorifiques** pour le transport des repas en liaison froide entre les unités de production culinaires (cuisines centrales) et les collèges.

Tous ces nouveaux matériels répondent aux dernières normes environnementales et ont des consommations en carburant nettement réduites et donc à moindre impact en termes d'émissions de CO₂.

Les poids lourds, par exemple, répondent ainsi aux normes Euro6, la toute dernière exigence européenne et **la différence de consommation entre ces modèles et ceux mis en réforme est de l'ordre de 30 %.**

Sur un autre registre, le Département poursuit la mutualisation de ses véhicules de services, en favorisant l'auto-partage et les pools de véhicules, avec une gestion informatique permettant d'optimiser au mieux leur usage.

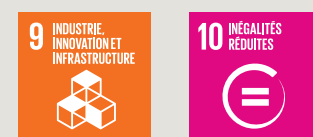
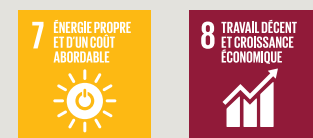
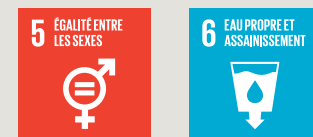
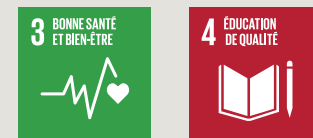
Ces nouveaux matériels, plus performants sur le plan environnemental, trouvent leur place dans le parc départemental et sont maintenant reconnus pour leur performance.

Il s'agit d'un vrai changement des pratiques pour les agents, notamment s'agissant du petit matériel électrique.



Véhicules d'entretien routier

LÉGENDES DES ODD :



39

ENCOURAGER LA PRATIQUE CYCLABLE AU TRAVERS DES ACTIONS DU PLAN HÉRAULT VÉLO

Dans le cadre de la transition écologique et énergétique, le vélo constitue un moyen de déplacement à part entière, bon pour la santé et respectueux de notre environnement, mais également performant pour les déplacements quotidiens, tout en contribuant à baisser le budget transport des ménages ou des usagers les plus fragiles.

Le plan Hérault Vélo, un cadre d'intervention favorisant toutes les pratiques cyclables

Le plan Hérault Vélo a permis de poursuivre, d'une part la création de nouveaux services aux cyclistes, à l'image d'une nouvelle halte-vélo aménagée à l'espace-gare de Cazouls-les-Béziers, et d'autre part l'ouverture de nouveaux réseaux cyclables sécurisés et continus, avec notamment une nouvelle voie verte de 12 km entre Lunel et La Grande Motte.

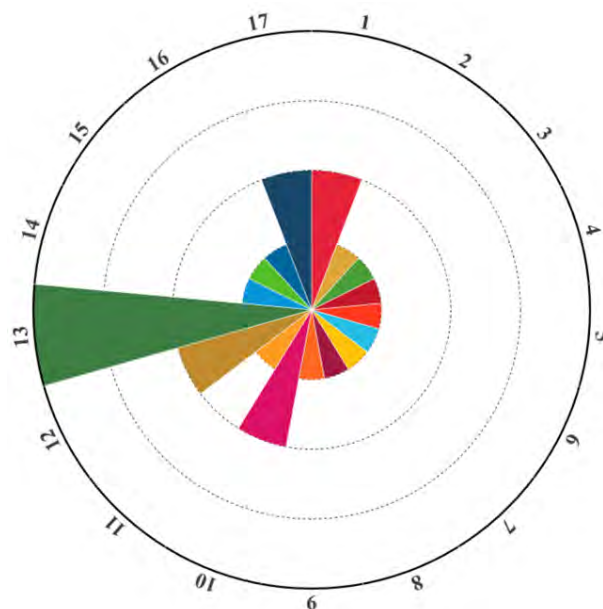
L'innovation a également constitué un levier puissant pour développer de nouvelles actions de soutien ou d'animation autour du vélo, pour tous les types de pratiques et pour tous les publics. En solidarité avec les personnels soignants, pour leur permettre d'aller travailler à l'hôpital ou à la maison de retraite, le Département a mis à disposition temporairement 30 vélos électriques gratuitement. En complément des aménagements de type « Chaucidou » (chaussée partagée à une seule voie flanquée de 2 bandes de croisement latérales), il a également développé un nouveau concept de partage de la route, avec l'expérimentation du marquage innovant « vélo trace » sur 3 itinéraires.

Le projet « ReCyclo »

Le projet « ReCyclo » s'appuie sur un système de récupération d'anciens vélos avec la Ressourcerie Coeur d'Hérault. Les vieux vélos seront nettoyés et réparés par des personnes en insertion. Accompagnés par l'association Le Vieux Biclou, ces personnes seront préalablement formées dans une logique de professionnalisation à la mécanique et à l'entretien des vélos, de façon à réintégrer à terme le monde du travail dans un secteur à forte demande.

En matière de débouchés pour ces vélos solidaires et écologiques, le programme « ReCyclo » intègre 4 déclinaisons opérationnelles :

- avec « ReCyclo Job », les vélos recyclés seront donnés aux demandeurs d'emploi, aux personnes en situation d'insertion et aux bénéficiaires du RSA de l'Hérault, pour pouvoir disposer d'un moyen de locomotion pour leurs recherches ou leurs déplacements lors de stages ou premiers emplois ;



- avec « ReCyclo Fac », les vélos recyclés seront donnés ou vendus à petit prix aux élèves du secondaire et aux étudiants précarisés, qui actuellement sont durement frappés par les effets de la crise sanitaire ;
- avec « ReCyclo Teen », les vélos recyclés seront confiés aux associations engagées sur le programme de formation « savoir rouler à vélo » à destination des enfants de l'école primaire, ou sur des animations de promotion du vélo dans les collèges. Ils pourront également être redistribués gratuitement aux collégiens issus des familles les plus modestes, pour inciter la jeunesse à se déplacer durablement à vélo ;
- avec « ReCyclo Lib », les vélos recyclés seront utilisés dans le cadre de l'expérimentation d'un service de vélos partagés en libre-service, dans l'esprit d'un « vélib » rustique et écologique.



Atelier d'entretien

Le vieux biclou







"Conserver et exploiter de manière durable

LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE"

LÉGENDES DES ODD :





CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

14.1 • D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments ;

14.2 • D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans ;

14.3 • Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux ;

14.4 • D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques ;

14.5 • D'ici à 2020, préserver au moins 10% des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles ;

14.6 • D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce ;

14.7 • D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme ;

14.a • Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les capacités de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés ;

14.b • Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés ;

14.c • Améliorer la conservation des océans et de leurs ressources et les exploiter de manière plus durable en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'exploitation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de "L'avenir que nous voulons".

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 14

40 • Valoriser des poissons locaux peu demandés sur le marché

41 • Améliorer la gouvernance littorale du Golfe d'Aigues-Mortes pour une meilleure protection du milieu marin

42 • Sensibiliser les plaisanciers aux bons gestes environnementaux



40

VALORISER DES POISSONS LOCAUX PEU DEMANDÉS SUR LE MARCHÉ

Dans le cadre de sa politique d'insertion des allocataires du RSA, le Département accompagne la création d'entreprises d'insertion. Basée sur un projet économiquement viable dans le secteur marchand, l'entreprise d'insertion est une structure qui s'engage à embaucher des personnes éloignées du marché du travail et à les accompagner vers l'emploi pérenne, en échange d'une aide financière de la part de l'Etat. Le Département complète par des aides financières, pour l'étude de faisabilité, puis, le cas échéant, pour le démarrage et éventuellement la consolidation. Ainsi, entre 2016 et 2020, 3 aides d'un montant total de 50 000€ ont été accordées à la SAS **Brise de Terre**, associant à parité dans une coopération inédite deux acteurs du territoire agathois, la Criée aux poissons des pays d'Agde et Croix-Rouge Insertion - Capdife. **L'objectif est de développer le tissu économique local en valorisant deux filières emblématiques : la pêche et le maraîchage biologique, tout en assurant la commercialisation de leur production en circuit court.**

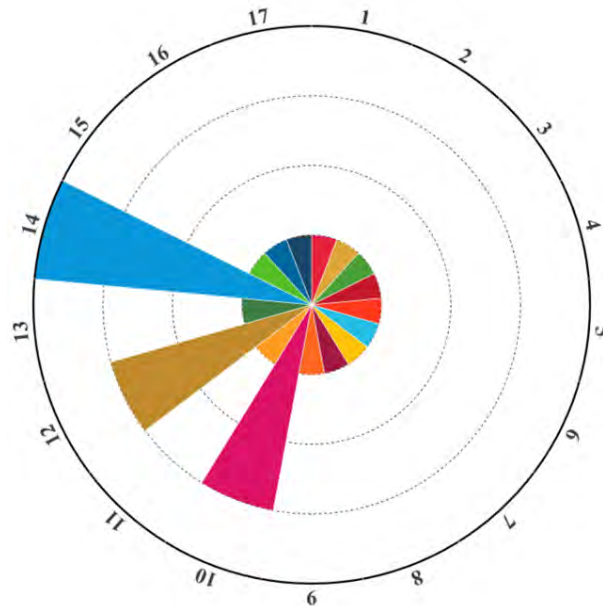
Un nouveau débouché pour la pêche

Concernant la pêche locale, **l'enjeu est de réhabiliter par un processus simple de transformation des poissons sauvages méditerranéens méconnus ou dénigrés**, dits « pauvres », comme le maquereau, le chinchard ou le mullet, qui souffrent d'un déficit de commercialisation, voire demeurent **invendus après la pêche. La démocratisation de ces espèces halieutiques peu considérées permettra ainsi de diminuer la pression sur les espèces commerciales plus répandues**, leur présentation innovante sous forme de « prêt-à-cuire » et « prêt à déguster » offrant une facilité de commercialisation puis de consommation.

Le modèle économique s'avère pérenne et rentable ; en 2020 13 tonnes de matières premières ont été transformées. Avec son atelier de mareyage installé au sein même de la Criée au Grau d'Agde, l'entreprise dispose désormais, sous la marque commerciale qu'elle a créée, **Terr'loquée**, de 24 références en frais et surgelé, conditionnées et emballées dès leur débarquement :

- barquettes de poissons frais sous atmosphère modifiée (en brochettes ou en filets, ou entiers étêtés et éviscérés) ;
- barquettes réfrigérées de carpaccios, tartares ;
- sachets de filets de poissons surgelés.

Le volet valorisation du maraîchage concerne quant à lui la transformation des produits des Jardins Solidaires



de Béziers, Montagnac, Paulhan et Valros, qui sont proposés en barquettes d'assortiments ou cuisinés et conditionnés en bocaux.

Tous ces produits sont distribués dans une trentaine de points de vente grand public de proximité et approvisionnent 78 clients professionnels de la restauration collective qui ont fait le choix éthique et écoresponsable du local, du fait-main et des petites quantités : cantines d'écoles, collèges et lycées, EHPAD, centre hospitalier, personnes âgées bénéficiant du portage de repas à domicile).

Brise de Terre a fêté ses 2 ans d'existence en embauchant une 5^{ème} personne en insertion, qui témoigne : « Je suis très heureux de faire partie de cette équipe. L'entente est excellente et je prends plaisir à venir travailler. J'ai retrouvé le goût du travail et j'apprends de nouvelles techniques grâce à mon encadrement. C'est un vrai tournant dans ma vie après une période assez compliquée pour moi.../... [J'ai été] aidé dans mes démarches administratives ainsi que dans ma recherche de logement.../...je suis maintenant locataire d'un appartement non loin de mon lieu de travail. »



LÉGENDES DES ODD :





41

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE LITTORALE DU GOLFE D'AIGUES-MORTES POUR UNE MEILLEURE PROTECTION DU MILIEU MARIN

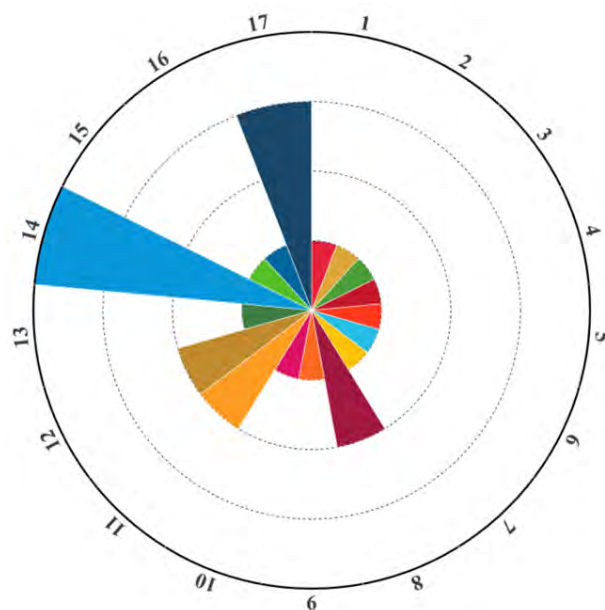
Dans le cadre de sa **politique intégrée pour la mer et le littoral « Hérault Littoral »**, le Département met en œuvre différentes actions qui contribuent à la préservation du milieu marin : financement de « biohuts » dans les ports (structures favorisant les nurseries de poissons), limitation de rejets des ports, éducation à l'environnement pour réduire les déchets plastiques, mais aussi participation à des actions de structuration des acteurs pour une meilleure gestion du littoral et de la mer.

La mise en place d'une démarche collaborative

Depuis 2019, le Département s'est associé à une démarche portée par les acteurs du littoral pour améliorer les conditions de gouvernance sur un territoire s'étendant de la pointe de l'Espiguette aux portes du Port de Sète, dans **un objectif de préservation du milieu marin et de conciliation des usages**.

Le territoire du golfe d'Aigues-Mortes présente à la fois de nombreux enjeux (biodiversité, risques littoraux, qualité de l'eau) et de multiples usages (nautisme, pêche, tourisme). Beaucoup d'acteurs y mènent des actions, le plus souvent de façon cloisonnée : Etat et établissements publics, collectivités, associations de professionnels,...

Afin d'améliorer la coordination des acteurs, **une étude de préfiguration de la gouvernance littorale sur ce territoire a été lancée** en 2020. Elle est



portée par les quatre intercommunalités du territoire : Terre de Camargue, Pays de l'Or Agglomération, Montpellier Métropole Méditerranée et Sète Agglopol Méditerranée. D'un montant de 100 k€, elle est co-financée par l'Agence de l'Eau, la Région et le Département de l'Hérault. Y sont associés de nombreux acteurs, au-delà des financeurs, dont l'Etat, les communes, le Conservatoire du Littoral, l'Office Français de la Biodiversité, le Parc Naturel Régional de Camargue, les syndicats mixtes de gestion par bassin versant (Etablissements Publics Territoriaux de Bassin EPTB dont le Département est membre), le Département du Gard.

L'établissement d'un scénario de gouvernance

L'étude de préfiguration est actuellement en cours et le prestataire retenu a recensé l'ensemble des enjeux et des actions sur ce secteur, en termes de biodiversité marine, qualité de l'eau, usages, aménagement, gestion du trait de côte, ...

Des ateliers ont ensuite regroupé l'ensemble des acteurs **pour faire émerger des objectifs de gestion partagés et des scénarios de gouvernance** permettant d'améliorer la préservation du milieu marin tout en conciliant les usages. Ils vont se poursuivre dans l'année à venir afin de statuer sur le scénario de gouvernance le plus adapté.

Une coordination indispensable

Le milieu marin est le réceptacle de nombreuses pollutions venant à la fois de la terre mais aussi de la mer. La préservation de ce milieu nécessite impérativement une meilleure coordination des nombreux acteurs présents sur le territoire, à la fois en mer et sur terre.

LÉGENDES DES ODD :



La Grande Motte

42

SENSIBILISER LES PLAISANCIERS AUX BONS GESTES ENVIRONNEMENTAUX

Une responsabilité à faire partager

Dans le cadre des actions figurant dans le Schéma de développement des ports et des filières maritimes 2018-2021, le Département souhaite limiter les impacts des ports et de leurs usagers sur l'environnement en cofinçant la campagne « Ecogestes Méditerranée » pilotée en Occitanie depuis 2017 par le CPIE Bassin de Thau.

Les plaisanciers, à l'instar de tous les citoyens, sont de plus en plus sensibilisés aux questions environnementales mais ne connaissent pas toujours l'ensemble de leurs impacts ni les moyens susceptibles de les réduire alors que **les milieux marins sont des écosystèmes fragiles soumis à de fortes pressions anthropiques.**

Le Département de l'Hérault a, depuis son lancement par l'association Voile de Neptune puis depuis 2017 par le CPIE Bassin de Thau, encouragé et financé cette campagne menée désormais, sous l'impulsion du Plan d'Action pour le Milieu Marin, de manière cohérente sur toute la façade méditerranéenne.

7 ports maritimes héraultais participent chaque année à la campagne dont les ports départementaux de Bouzigues, Mèze et du Chichoulet à Vendres.

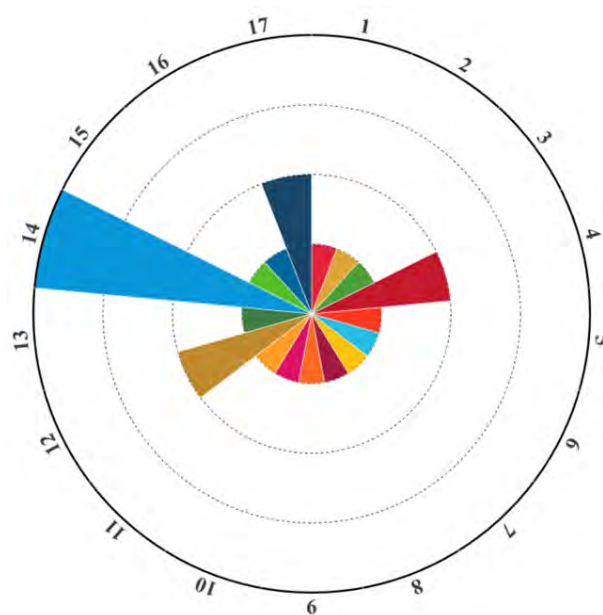
Des méthodes de communication engageante

La campagne est basée sur la méthode de la communication engageante qui a pour objectif de **mettre le plaisancier au rang d'acteur et d'initier chez lui des changements de pratiques sur le long terme.** Les animateurs de la Ligue de Protection des Oiseaux / ambassadeurs Ecogestes dans l'Hérault vont réaliser avec lui un diagnostic de ses pratiques et lui proposer un engagement sur l'une d'elle (tri des déchets, utilisation de produits éco labellisés...). Présents sur les ports ciblés, ils vont à la rencontre des plaisanciers à quai durant la saison ou tiennent un stand lors de manifestations et animations organisées sur les ports (fêtes des plaisanciers, « apéro pontons »...).

Depuis l'été 2020, un contact direct de plaisanciers au mouillage a été rendu possible grâce au Département et à la mise à disposition du bateau Hérault Littoral.



F. Martel / CPIE Bassin de Thau



Un bilan encourageant

En 2020, malgré la crise sanitaire qui a limité les animations dans les ports, **302 plaisanciers ont accepté de réaliser un entretien** sur les 482 personnes approchées dans l'Hérault (650 au niveau régional). 286 bateaux se sont engagés dans un écogeste et 544 personnes ont été sensibilisées.

Le site internet Ecogestes Méditerranée permet de se rendre compte des engagements pris par les plaisanciers en faveur de la préservation du milieu marin et de l'extension de cette « communauté ».

Afin de poursuivre la diffusion de ces bonnes pratiques, 2021 verra le démarrage d'une campagne Ecogestes fluviale.

LÉGENDES DES ODD :







"Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres,

EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DÉGRADATION DES SOLS ET METTRE FIN À L'APPAUVRISSEMENT DE LA BIODIVERSITÉ"

LÉGENDES DES ODD :





PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES

LES EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DÉGRADATION DES SOLS ET METTRE FIN À L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITÉ

15.1 • D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux ;

15.2 • D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial ;

15.3 • D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols ;

15.4 • D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable ;

15.5 • Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction ;

15.6 • Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale ;

15.7 • Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande ;

15.8 • D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires ;

15.9 • D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité ;

15.a • Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement ;

15.b • Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement ;

15.c • Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 15

- 43** • Favoriser les plantations d'arbres dans le département
- 44** • Assurer un rôle de « Sentinelle de l'environnement » grâce aux rando-pisteurs
- 45** • Mettre en place une Aire Terrestre Éducative sur le domaine départemental du Bois de Saint-Sauveur
- 46** • Approuver un plan « Routes et Biodiversité »



43

FAVORISER LES PLANTATIONS D'ARBRES DANS LE DÉPARTEMENT

Le Département a toujours montré un fort engagement en faveur de l'arbre :

entretien et plantations de régénération du patrimoine arboré des routes, végétalisation de domaines départementaux comme celui de Bayssan à Béziers, aides financières aux agriculteurs pour protéger leurs cultures et préserver la biodiversité par la plantation d'arbres et de haies autour des parcelles, entretien des Espaces naturels sensibles (ENS) ou encore partenariat avec l'INRAE pour des expérimentations d'agroforesterie à grande échelle sur le domaine de Restinclières à Prades-le-Lez.

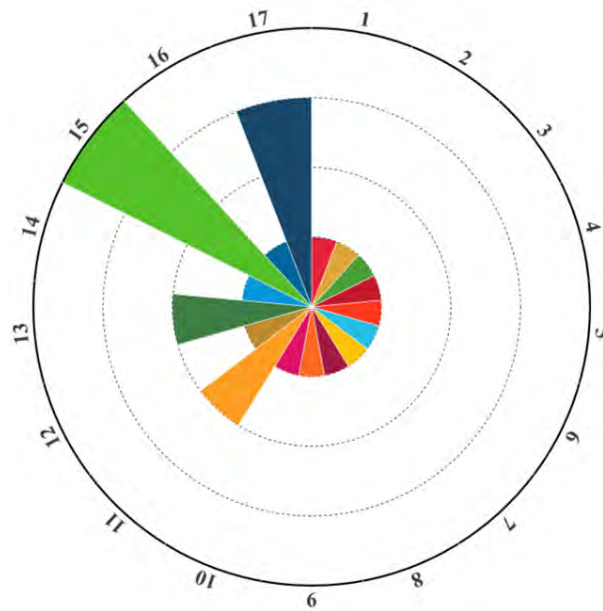
L'opération « 8 000 arbres par an »

Dans le prolongement de ces actions, le Département a lancé fin 2019 l'opération « 8 000 arbres par an » visant à fournir gratuitement des sujets de pépinières aux communes qui en feraient la demande, afin de végétaliser les centres villes, les cours d'écoles, les places et les parcours sportifs...

Cette opération encourage ainsi les communes à intégrer des arbres dans chaque projet d'aménagement et vise à réduire la pollution, favoriser la biodiversité, et améliorer le bien-être des Héraultais.

Le Département assure l'achat et la livraison des arbres tandis que les communes ont à charge leur plantation et leur entretien.

Dès 2020, ce sont plus de 200 communes qui ont été livrées grâce au Département.



Une aide à l'aménagement et aux plantations

Afin de compléter le dispositif, le Département a voulu accompagner encore davantage les communes en leur proposant un choix d'essences plus large et en leur fournissant une aide méthodologique à l'aménagement paysager et à la plantation.

Ainsi, de 6 essences proposées en 2020, **ce sont désormais 34 essences qui sont offertes** et sont regroupées dans un guide de référence élaboré par Département, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Hérault, la Fédération Française du Paysage et la Fédération Nationale des Producteurs de l'Horticulture et des Pépinières

Ce guide de référence est une aide à la décision dans les projets d'aménagements paysagers et propose des essences en parfaite adéquation avec les défis écologiques, environnementaux, sociaux et paysagers que les collectivités du département doivent relever chaque jour.

Plus récemment encore, **le Département a élaboré une Charte de plantation de l'arbre** qui intègre le guide de référence et a pour vocation d'accompagner les aménageurs dans les étapes de plantations d'arbres, de la conception des projets jusqu'à leur aboutissement. Cette charte vient aussi matérialiser l'engagement pris entre les communes et le département.

Le Département, par son action volontariste de don de jeunes sujets (coût env. 600 000 € / an) et par les outils d'accompagnement qu'il propose pour garantir le succès des plantations affirme sa volonté d'accompagner les territoires dans la préservation de la qualité paysagère et de la biodiversité.



LÉGENDES DES ODD :





44

ASSURER UN RÔLE DE « SENTINELLE DE L'ENVIRONNEMENT » GRÂCE AUX RANDO-PISTEURS

Un réseau d'itinéraires entretenus et surveillés :

Depuis près de 20 ans, **le Département entretient de nombreux itinéraires de randonnées** en assurant le balisage, le débroussaillage, le tronçonnage, le caladage et la reprise de murettes en pierres sèches... Ainsi, 565 kms de PR (chemins de Promenades et Randonnées), 535 kms de Réseau Vert (réseau traversant le département d'Est en Ouest), et 43 kms de voie verte Passa Païs (de Bédarieux à Courniou), soit un total de **1 143 kms, sont surveillés et entretenus** par des agents dédiés, les rando-pisteurs, dont **la mission consiste aussi à préserver la biodiversité et les paysages.**

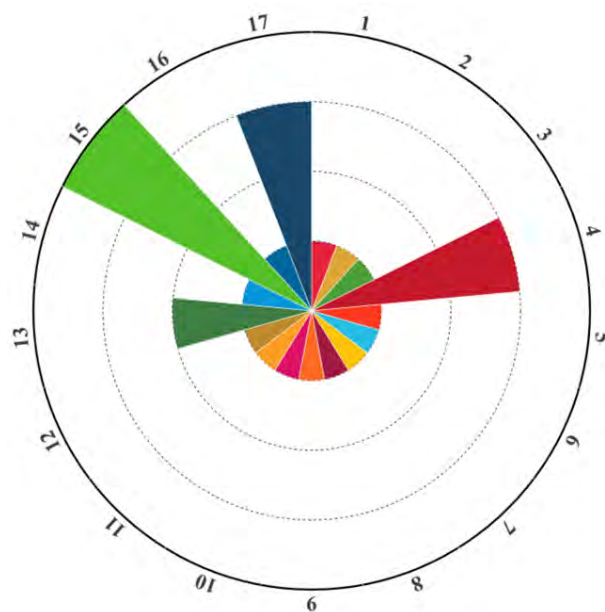
Ancrer les connaissances naturalistes :

L'objectif poursuivi est de tendre vers des pratiques d'intervention à faible impact environnemental, et pour ce faire d'enrichir le niveau de connaissances naturalistes des agents.

Aussi, depuis 7 ans, **les rando-pisteurs ont bénéficié de formations** afin d'approfondir leurs connaissances sur l'identification des espèces (faune, flore), le fonctionnement de milieux naturels et les mesures de protection mise en place sur leurs territoires d'intervention (Natura 2000, Plan Nationaux d'Action en faveur des espèces menacées ...).

Des formations complémentaires à venir sont programmées et vont porter sur :

- Les espèces à protéger et les mesures de protections (international, national jusqu'au local) ;
- La reconnaissance et la protection des espèces



emblématiques locales ;

- La prise en compte dans l'organisation du travail des équipes de la préservation des espèces et milieux.

Etudier et évaluer l'impact environnemental des pratiques :

En 2019, une étude sur les modes opératoires a permis d'évaluer l'impact des techniques de travail sur la biodiversité et a conduit à des expérimentations : changement des pratiques (fauches tardives, fauches alternées, ...), mise en œuvre de nouveaux matériels (débroussailleuse et tronçonneuses électriques, ...) et utilisation nouveaux produits (huile de friture pour les tronçonneuses).

Assurer une veille environnementale de terrain :

De par leur présence continue sur le terrain et leurs capacités d'observation, les rando-pisteurs assurent une veille régulière et **jouent un rôle de « sentinelles de l'environnement ».**

Ils renseignent ainsi une base de données nationale sur la faune et la flore et sont déjà relais pour les espèces envahissantes comme la pyrale du buis ou l'ambrosie.

Une démarche engagée sur la durée :

La démarche globale de préservation de la biodiversité et des paysages qui a été engagée (mise en place de formations, essais de matériels et produits,...) se décline en plusieurs objectifs :

- Préserver la faune, la flore et les milieux ;
- Maintenir les paysages en bon état ;
- Participer au recensement national des espèces ;
- Tester et évaluer de nouvelles pratiques et matériels ;
- Partager les expériences avec les usagers des réseaux, les partenaires privés et publics.

Cette démarche a déjà permis de mettre en place les actions suivantes :

- Conduite d'une étude sur l'introduction de prédateurs de la pyrale du buis dans les habitats fragilisés, suivie d'expérimentations sur des sites pilotes ;
- Utilisation d'une application sur téléphone portable pour participer à l'inventaire national des espèces ;
- Réduction de l'utilisation de matériel thermique (tronçonneuse, débroussailleuse) entraînant une baisse de l'impact sonore et des émissions de CO₂.

LÉGENDES DES ODD :



Remise en état de murettes en pierres sèches

45

METTRE EN PLACE UNE AIRE TERRESTRE ÉDUCATIVE SUR LE DOMAINE DÉPARTEMENTAL DU BOIS DE SAINT-SAUVEUR

Les Aires Terrestre Educatives :

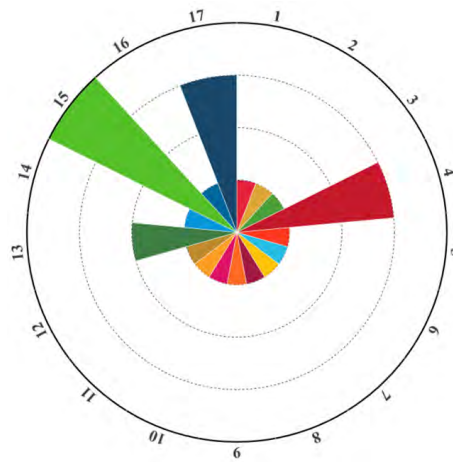
Les Aires Terrestres Educatives (ATE) sont des zones terrestres de petite taille (parc urbain, friche, zone humide, forêt, rivière, etc...) qui deviennent le support d'un **projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement** pour des élèves du CM1 à la 3^{ème}, leur enseignant et leur référent (un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement). Les ATE sont des projets développés et pilotés au niveau national par l'Office Français de la Biodiversité en lien avec l'ensemble des politiques et stratégies de préservation de la biodiversité (Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la Nature et des Paysages / Stratégie Aires Protégées / Stratégie Nationale pour la biodiversité...).

En 2021, le réseau des Aires Terrestres Educatives comptait 143 écoles engagées.

L'appui du Département au projet du collège du Pic Saint-Loup

Les services du Département, sollicités par le collège du Pic St-Loup de Saint-Clément-de-Rivière ont aidé les enseignants et les élèves de 2 classes de 6^{ème} (soit 58 élèves) à s'impliquer dans la gestion et la protection d'un espace naturel pendant 3 ans. Le Département a ainsi proposé qu'un site localisé sur un domaine départemental puisse servir de support au déploiement de l'ATE.

Après une intervention au collège et la présentation de deux sites départementaux (le domaine de Restinclières à Prades-le-Lez et le bois de Saint-Sauveur à Saint-Clément-de-Rivière), les élèves ont voté et choisi de travailler sur le Domaine départemental de St-Sauveur.



Un projet participatif et éco-citoyen

La mise en place et la gestion d'une ATE repose sur la **concertation avec les différents acteurs et sur une prise de décision collégiale et participative.**

Ainsi, début 2021, une première sortie sur le terrain a permis aux élèves de découvrir le site avec l'aide de différents intervenants : forestiers-sapeurs du Département, naturalistes de l'association les Ecologistes de l'Euzière et de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, médiateurs de la Maison Départementale de l'Environnement.

Chaque classe s'est ensuite réunie en conseil d'élèves pour évoquer différents sujets ou thématiques par rapport aux enjeux (gestion forestière, incendie, déchets, biodiversité, aménagement du site, chasse...). Les élèves ont fait émerger des questionnements sur ces diverses thématiques.

La prochaine rencontre avec les classes sera l'occasion de faire intervenir divers spécialistes sur chaque sujet retenus lors du conseil de classe afin de répondre aux questions des élèves et les aider à proposer des actions de gestion sur le site.

Perspectives :

Le projet est encore dans sa phase initiale de définition des objectifs qui conditionneront les modalités de gestion de l'Aire. Les premiers échanges ont permis de déterminer le choix du site, de sensibiliser les élèves aux problématiques environnementales présentes et de faire émerger des thématiques sur lesquelles les élèves souhaitent s'investir.

Le projet d'ATE est un projet ambitieux, qui permet aux élèves de s'investir concrètement et sur le long terme sur la préservation de leur environnement de proximité.



J. Mauraisin / CD34

LÉGENDES DES ODD :





46

APPROUVER UN PLAN « ROUTES ET BIODIVERSITÉ »

La biodiversité, un enjeu prioritaire sur un territoire encore préservé

Alors qu'elle est, en quelque sorte, notre assurance-vie, la biodiversité recule partout dans le monde et aussi en France. Avec des richesses écologiques immenses couplées à une démographie dynamique générant des besoins croissants d'équipement, l'Hérault n'est pas épargné par cette érosion des milieux naturels. Conscient de ses limites et de celles de notre planète, **le Département a voulu s'engager dans une autre manière d'aménager le territoire héraultais et d'organiser ses mobilités**, en utilisant des routes réconciliées avec la nature.

C'est l'ambition du plan Routes et Biodiversité qui a été approuvé le 10 mai 2021.

Un plan qui assure la prise en compte des interactions activités routières / biodiversité

Le plan Routes et Biodiversité est un véritable plan stratégique qui constitue un engagement fort sur la préservation du vivant dans toutes les activités routières. Il s'appuie sur **une mobilisation collective renforcée des forces vives du territoire** dans des logiques de partenariat : les collectivités, les entreprises du secteur de l'ingénierie et des travaux publics, les chercheurs, les associations environnementales et les citoyens.

Pour tendre vers cette « route grandeur nature », le plan d'actions est décliné en 34 actions opérationnelles qui apportent un impact positif sur la biodiversité.

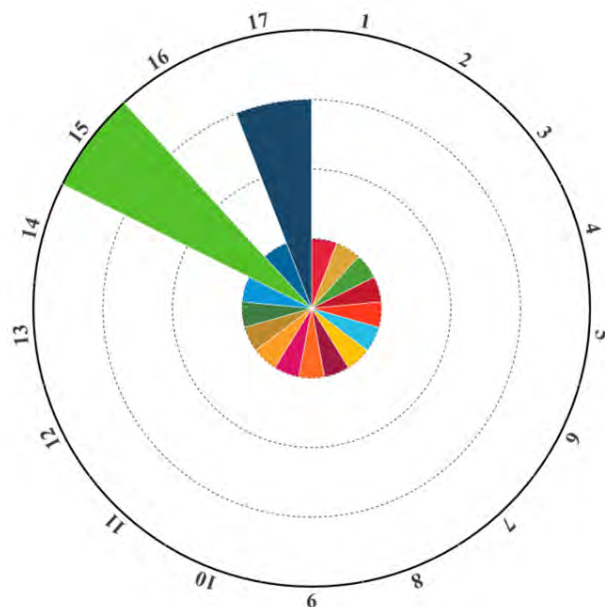
Il est organisé autour de 3 axes

- **Axe « Trame Verte », à destination des espèces et milieux terrestres ;**
- **Axe « Trame Bleue », à destination des espèces et milieux aquatiques ;**
- **Axe « Trame Noire », à destination des espèces nocturnes.**

Un quatrième axe transversal traite des actions visant à développer un « management environnemental responsable », pour aborder la conception, les travaux, l'entretien et l'exploitation des routes départementales, en prenant en compte les différents milieux naturels et leur équilibre à chaque étape d'intervention.

Des actions déjà opérationnelles

Dès 2021, des actions concrètes ont été engagées telles que l'installation sur des délaissés routiers de « coins de nature » (hôtels à abeilles, nichoirs à oiseaux et abris à chauve-souris fabriqués par des travailleurs handicapés), mais aussi l'installation de deux nouveaux « écurouds » (passages au-dessus des routes pour les écureuils) construits avec des cordages, ou encore l'aménagement de 3 bancs à insectes.



En matière de gestion des dépendances vertes, des actions d'ensemencement de délaissés et de plantation de haies ont été développées : l'offre alimentaire de ces milieux est plus abondante et ainsi attire davantage d'abeilles et papillons.

Enfin, dans le cadre de la démarche zéro pesticide, un désherbage mécanisé est désormais réalisé sous les glissières de sécurité par les équipes d'entretien, en utilisant une machine automatique innovante.



C. Bacabara / CD34

Hôtel à insectes

LÉGENDES DES ODD :





"Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives à tous

AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES À TOUS"

LÉGENDES DES ODD :





PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET INCLUSIVES À TOUS

AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES RESPONSABLES ET OUVERTES À TOUS

16.1 • Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés ;

16.2 • Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants ;

16.3 • Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité ;

16.4 • D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée ;

16.5 • Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes ;

16.6 • Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux ;

16.7 • Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions ;

16.8 • Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial ;

16.9 • D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances ;

16.10 • Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux ;

16.a • Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement ;

16.b • Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 16

47 • Former des éco-délégués au collège des Escholiers de La Mosson à Montpellier

48 • Renforcer le soutien à la participation des jeunes héraultais à la vie citoyenne

49 • Déployer au sein de l'administration un outil de signalement et de prévention des actes violents

LÉGENDES DES ODD :



47

FORMER DES ÉCO-DÉLÉGUÉS AU COLLÈGE DES ESCHOLIERS DE LA MOSSON À MONTPELLIER

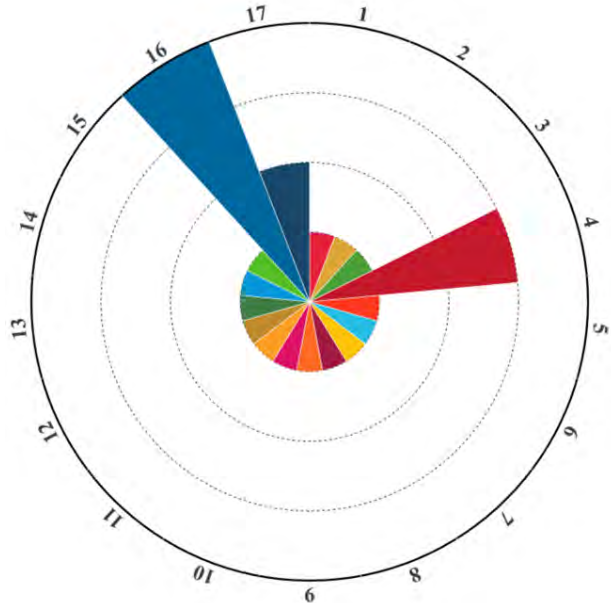
Un apprentissage de la citoyenneté

Les éco-délégués sont des élèves choisis par leurs pairs pour agir en faveur du développement durable.

Il s'agit d'un dispositif d'apprentissage de la vie citoyenne, au travers de la représentation et de la participation à la prise de décision, mis en place par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports dans les collèges et les lycées.

À l'instar des délégués de classes, les jeunes volontaires aux postes d'éco-délégués ont pour mission de fédérer autour d'eux et de leurs projets « durables » les acteurs des collèges et d'autres partenaires.

Une sensibilisation aux enjeux du développement



durable

Le rôle des éco-délégués étant, dans le cadre de la vie de l'établissement, d'engager des actions vertueuses en matière de développement durable, il est indispensable qu'ils disposent de bases de connaissances sur ce qu'englobe cette notion très large.

Ayant une expertise reconnue en matière d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable, notamment à travers les actions des animateurs de la Maison Départementale de l'Environnement, le Département a engagé des actions de soutien aux enseignants et aux éco-délégués :

- Clarification du rôle de ces nouveaux référents ;
- Aide à la compréhension et à l'appropriation des enjeux du développement durable ;
- Accompagnement dans la traduction concrète de ces enjeux à travers l'élaboration de projets pour leur collège.

Ce soutien a pris la forme de sessions de formation qui s'adressent à l'ensemble des éco-délégués d'un collège (2 élus par classe) et se sont déroulées sur une journée complète en 3 temps :

- Un premier temps est destiné à la présentation du rôle et des missions des éco-délégués ;
- Un deuxième temps est dédié à l'appropriation des ODD à travers des animations interactives basées sur le « Jeu de l'oie des ODD » et la « Fresque pour le climat » ;
- Un troisième temps est consacré au choix et à la définition de projets concrets à mettre en place au collège autour de deux thématiques du développement durable.

Pour cette année scolaire, les collégiens ont souhaité travailler au réaménagement de la cour du collège autour de la thématique des déchets et de la biodiversité.

Un rôle de représentation qui doit s'inscrire dans le temps

Outre les apports méthodologiques et pédagogiques, cette formation a permis de fédérer le groupe des éco-délégués du collège et de faire connaître et valoriser l'élève du collège élue au Conseil départemental des jeunes (CDJ).

La formation des éco-délégués est essentielle pour leur permettre de découvrir, comprendre et de s'investir pleinement dans leur nouvelle fonction en disposant des mêmes bases et ainsi fédérer le groupe pour la poursuite des projets.

LÉGENDES DES ODD :





48

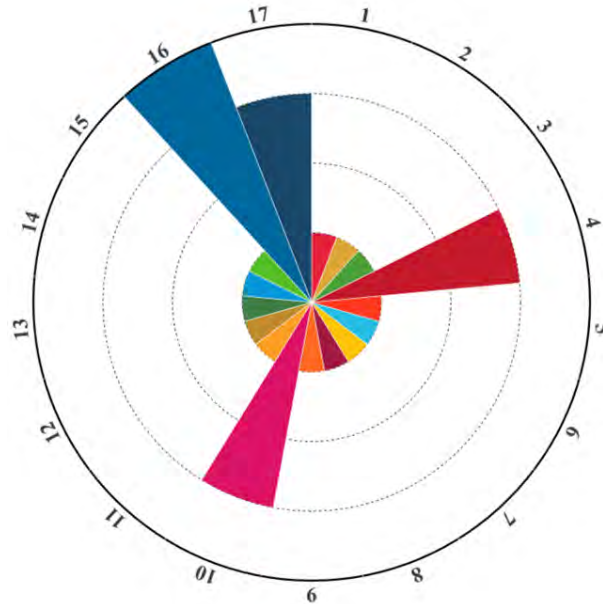
RENFORCER LE SOUTIEN À LA PARTICIPATION DES JEUNES HÉRAULTAIS À LA VIE CITOYENNE

Le Département affirme une volonté de considérer les jeunes Héraultais comme des citoyens à part entière, qui se traduit dans les actions mises en œuvre tout au long de ce mandat et notamment sur celles développées en 2020 :

- **17 jeunes ont été accueillis en service civique.** Ambassadeurs du Département, ils ont démontré leur capacité à mettre en œuvre des projets en direction des publics concernés par les missions de service public (budget : 13 000 €) ;
- Le dispositif Cap jeunes a permis de soutenir malgré la crise sanitaire, **122 projets portés par 283 jeunes.** Ces projets sont de plus en plus orientés sur des initiatives relevant de l'éco-citoyenneté et du maintien du lien social pour agir sur les solidarités (budget : 142 000 €) ;
- **Le projet européen 2019-2020 « être bien cos'è ? »** a permis de réunir professionnels, élus, partenaires associatifs et jeunes pour réfléchir sur les questions de leur bien-être et recueillir leurs propositions afin d'alimenter la réflexion politique et interroger les pratiques professionnelles (Budget 45 272 € de crédits européens).

Les démarches participatives associant le jeune citoyen contribuent à l'enrichissement de l'action publique :

- **320 jeunes ont participé directement à ces actions** initiées par le Département.
- Le nombre de jeunes impactés par ces actions est bien supérieur, mais reste difficile à évaluer, compte tenu de la crise sanitaire ;
- Elles favorisent les rencontres des professionnels, des élus et des jeunes autour d'une problématique de politique publique ;
- Elles permettent **une prise en compte et une valorisation de la parole des jeunes** dans la construction des politiques publiques, et une meilleure lisibilité de la place donnée aux jeunes.



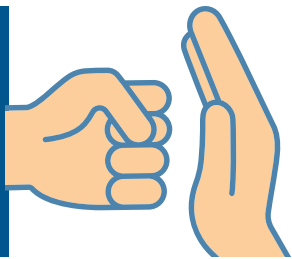
LÉGENDES DES ODD :



49

DÉPLOYER AU SEIN DE L'ADMINISTRATION UN OUTIL DE SIGNALEMENT ET DE PRÉVENTION DES ACTES VIOLENTS

Le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 pose les principes relatifs au dispositif de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique.



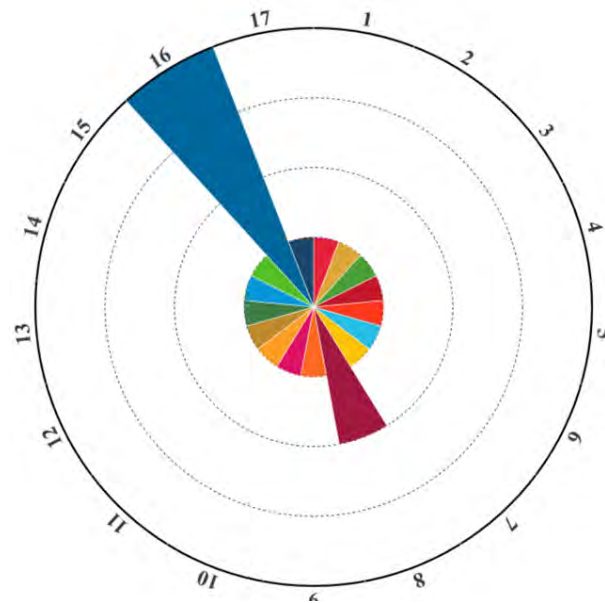
Un dispositif de signalement existait déjà pour les agents du Département travaillant dans le secteur social, mais il a été décidé de l'adapter pour l'étendre à toute la collectivité.

Un outil standardisé de référencement des incidents

Il s'agit de proposer un outil aux agents qui permet de signaler un événement violent qui s'est produit et d'engager des actions correctives et préventives. A terme, un observatoire des violences sera opérationnel de façon à pouvoir **engager des actions de prévention généralisées** dans la collectivité ou ciblées sur des secteurs d'activités.

Lorsqu'un agent est exposé à des agissements violents, il peut utiliser cet outil pour signaler cet événement à sa hiérarchie ainsi qu'à l'assistant de prévention, afin que soient éventuellement engagées des actions (accompagnement, soutien, protection...). Le service juridique est également informé de l'incident.

Le premier volet est rempli par l'agent avec un **descriptif de l'évènement et des demandes d'actions formulées**. Le deuxième volet est rempli par le manager qui renseigne les actions immédiates qui ont été réalisées et s'engage sur la réalisation d'actions supplémentaires si besoin. Le troisième volet est une information à destination de l'agent et du manager sur la protection fonctionnelle qui peut être demandée.



Un préalable indispensable aux actions de prévention

L'assistant de prévention est destinataire de la fiche à chaque étape, fait un suivi des fiches sur son périmètre et veille à la réalisation des plans d'actions en lien avec des agents des Ressources humaines spécialisés en prévention des risques.

Chaque signalement fait, de plus, l'objet d'un traitement, ainsi qu'un suivi par l'assistant de prévention avec une **analyse des typologies d'évènements (Observatoire)**.

Cet outil de signalement d'actes violents est un outil fonctionnel qui permet la gestion des événements violents subis par les agents. Cela permet de limiter les impacts sur les agents et à terme de pouvoir engager des actions de prévention. Ces actions ont pour vocation de réduire ou supprimer l'exposition des agents à ces événements et d'améliorer les conditions de travail.

LÉGENDES DES ODD :







"Partenariats pour LA RÉALISATION DES OBJECTIFS"

LÉGENDES DES ODD :



PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

17.1 • Ce dernier objectif consiste à organiser toutes les formes de partenariat et de collaboration entre les acteurs (institutions, société civile, acteurs économiques...), que ce soit au niveau local, régional, national et international pour créer les conditions les plus propices à l'atteinte des 17 Objectifs de Développement Durable.

LES CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ODD 17

50 • S'engager collectivement dans un pacte des acteurs des infrastructures de mobilité

51 • Engager une réflexion collective sur les nouvelles formes d'urbanisme littoral : concours d'architecture « Habiter le littoral demain »

52 • Accompagner les évolutions pédagogiques par une politique d'équipement numérique des collèges adaptée aux nouveaux usages

LÉGENDES DES ODD :



50

S'ENGAGER COLLECTIVEMENT DANS UN PACTE DES ACTEURS DES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ

Un questionnaire sur les pratiques en matière d'aménagement des infrastructures de mobilité

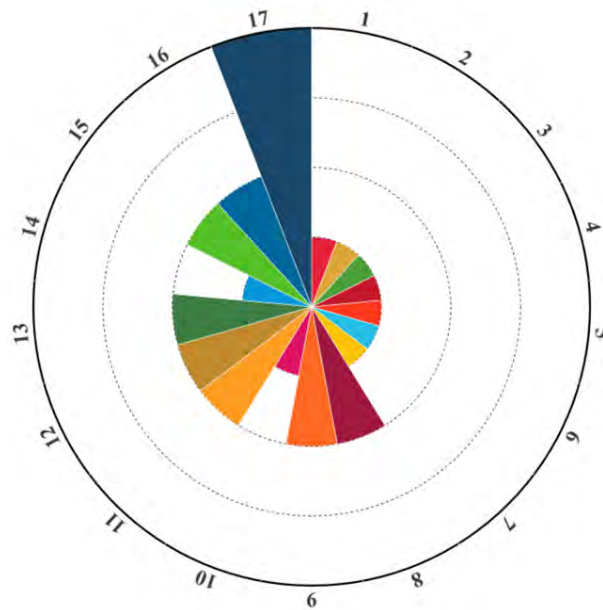
La crise sanitaire Covid-19 est venue bouleverser les équilibres mondiaux et révéler au grand jour des fragilités induites par notre modèle de société. La prise en compte des transitions climatiques, écologiques et numériques que vit notre société réinterroge les pratiques et les conduites des politiques publiques d'aménagement ou de gestion des infrastructures, sur le besoin d'une plus grande et d'une meilleure participation de la société civile.

Une réponse collective des acteurs

En réponse à ce besoin, la communauté routière a travaillé au niveau national à l'élaboration d'un nouvel engagement politique réunissant l'ensemble des acteurs nationaux des infrastructures de mobilité sur de nouveaux objectifs partagés, et qui vient se substituer à la Convention d'Engagement Volontaire de 2009. Ce « pacte d'engagement » permet d'apporter des réponses concrètes pour les gestionnaires aux enjeux posés par les transitions que connaît notre société, autour de 3 axes majeurs :

- **des infrastructures inscrites dans les transitions climatiques et écologiques ;**
- **des infrastructures inscrites dans la transition numérique ;**
- **des infrastructures conçues et gérées à l'écoute des citoyens.**

Il rappelle également les engagements préalables nécessaires à cette ambition : l'adaptation des formations, la gestion patrimoniale des infrastructures, la libération de l'innovation et surtout une méthode du travail partenariale et collaborative.



L'engagement du Département

En application du principe « agir local », le Département de l'Hérault s'est inscrit dans cette dynamique partenariale en signant le 12 avril 2021 une déclinaison locale du pacte avec les acteurs représentatifs des travaux publics, des entreprises routières, de l'ingénierie, des carrières et matériaux de construction. Ce document permet de porter une vision commune à l'horizon 2030 de l'avenir des infrastructures de mobilité héraultaises, avec des réponses opérationnelles et soutenables en matière :

- de développement d'infrastructures bas carbone ;
- d'intégration des infrastructures à leur environnement ;
- d'adaptation des infrastructures au changement climatique ;
- d'infrastructures comme support d'une énergie propre ;
- de développement d'infrastructures génératrices de données ;
- d'évolution des infrastructures pour en faire de véritables espaces numériques ;
- de digitalisation des infrastructures et des métiers associés ;
- d'adaptation des infrastructures aux diverses formes de mobilité ;
- d'amélioration des conditions d'acceptabilité des infrastructures par les citoyens ;
- de prise en compte de la sécurité routière des infrastructures, mais aussi de prévention pour des chantiers toujours plus sûrs.

LÉGENDES DES ODD :



Signature du Pacte

51

ENGAGER UNE RÉFLEXION COLLECTIVE SUR LES NOUVELLES FORMES D'URBANISME LITTORAL : CONCOURS D'ARCHITECTURE « HABITER LE LITTORAL DEMAIN »

Abritant une biodiversité exceptionnelle et des sites géologiques remarquables, le littoral héraultais est l'objet d'une forte mobilisation du Département. Pour les 10 prochaines années, **la stratégie départementale « Hérault Littoral » fixe le cap pour répondre aux nombreux défis à venir** : la protection des ressources, la fluidification de la mobilité sur le littoral, l'attractivité du territoire, la démotorisation et l'adaptation au changement climatique. Au travers de cette stratégie, l'ambition du Département est de faire du littoral un écrin protégé qui relie l'arrière-pays à la mer, qui absorbe l'afflux touristique et qui participe au rayonnement économique du territoire.

Un partenariat riche rassemblé autour d'un concours étudiant

En partenariat avec le Conseil d'Architecte d'Urbanisme et d'Environnement de l'Hérault, la Ville de Frontignan, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et la Région Occitanie, le Département de l'Hérault a lancé une collaboration avec l'École nationale supérieure d'architecture de Montpellier (ENSAM) afin de mettre en place **un concours destiné à faire travailler les étudiants de Licence 3 sur des formes urbaines adaptées au changement climatique** à l'horizon 2050-2100. Le territoire d'étude choisi est la ville de Frontignan.

Une démarche élargie aux jeunes professionnels de l'urbanisme et de l'architecture

Dans un souhait de sensibilisation des divers acteurs aux effets du changement climatique, la démarche de concours n'a pas été limitée aux étudiants et un second concours réservé aux jeunes professionnels est également en cours d'organisation avec quelque mois de décalage.

L'objectif a été de **fédérer plusieurs acteurs autour du projet** et un groupe de pilotage multi-partenarial a été mis en place pour suivre l'ensemble de la démarche jusqu'à son terme. Il rassemble ainsi toutes les échelles de la décision territoriale : Commune, Département, Région, Etat, ainsi que le CAUE34. Le Conseil municipal de Frontignan a été invité au Département pour échanger sur le projet, que ce soit dans sa composante concours étudiant que dans sa composante concours



Travail d'Anna Delalande et Katia-Océane de Castro

jeunes architectes et urbanistes, afin de choisir, en fonction des vulnérabilités littorales, le quartier qui servirait d'assiette au concours. Les étudiants, quant à eux, ont fait l'objet d'un accompagnement par les partenaires tout au long de leur année universitaire 2020 / 2021 de L3.

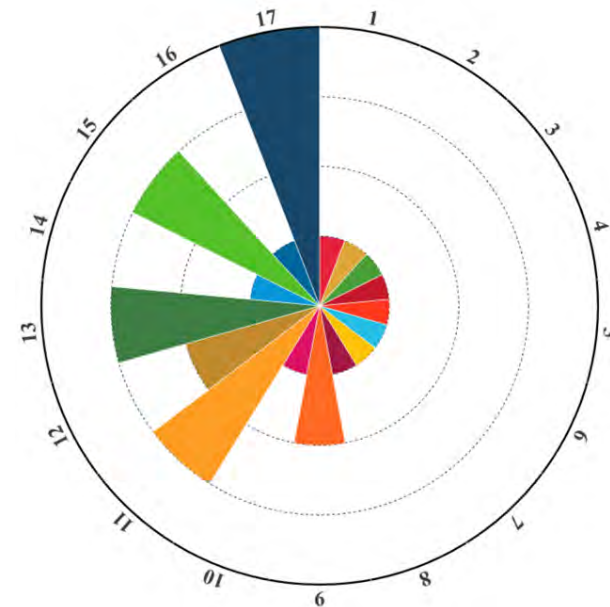
- 15 000 € ont été mobilisés pour le partenariat avec l'ENSAM et **18 projets ont été présentés par les étudiants**. Il est prévu des présentations des productions étudiantes lors de diverses expositions, ainsi que l'édition d'un ouvrage ;
- 40 000 € sont mobilisés pour le concours jeunes architectes et urbanistes qui est en cours.

Une démarche très formatrice

Le concours étudiant a permis de former la promotion de L3 de l'ENSAM aux enjeux et réponses liées à l'adaptation des littoraux au changement climatique. D'un point de vue pédagogique **cela a contribué à développer chez les étudiants leur vision systémique d'un projet**.

De son côté, le groupe de pilotage a développé des capacités de travail collectif sur la thématique des vulnérabilités climatiques.

En 2022 les résultats du concours des jeunes professionnels seront connus et **le travail servira de socle à l'organisation d'une concertation citoyenne** sur la commune de Frontignan.



LÉGENDES DES ODD :



52

ACCOMPAGNER LES ÉVOLUTIONS PÉDAGOGIQUES PAR UNE POLITIQUE D'ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE DES COLLÈGES ADAPTÉE AUX NOUVEAUX USAGES

Le Département a souhaité accompagner les évolutions pédagogiques mises en œuvre dans les collèges par une politique d'équipement numérique adaptée aux nouveaux usages, en portant un effort particulier sur le numérique éducatif.

Suite au confinement du printemps 2020 qui avait mis à l'arrêt les opérations de prise en charge de la **Gestion du système d'information des collèges** (GSIC), il a été décidé d'accélérer ce projet avec la reprise des 30 derniers collèges (hors cités scolaires). L'organisation de l'ensemble du projet a été revue, les budgets et moyens humains augmentés afin de respecter l'engagement de finaliser ce transfert de compétence en 2021.

En 2020, le Département a initié une **large réflexion partenariale avec les services de l'Éducation Nationale** afin de réviser la **politique d'équipement numérique** en lien avec l'évolution des usages et les **nouveaux besoins mis en évidence notamment pendant la période de confinement**.

Le nouveau référentiel d'équipement numérique qui a résulté de ce travail a été adopté par l'Assemblée départementale en février 2021 et les évolutions marquantes sont les suivantes :

• Gestion du Système d'Information des Collèges

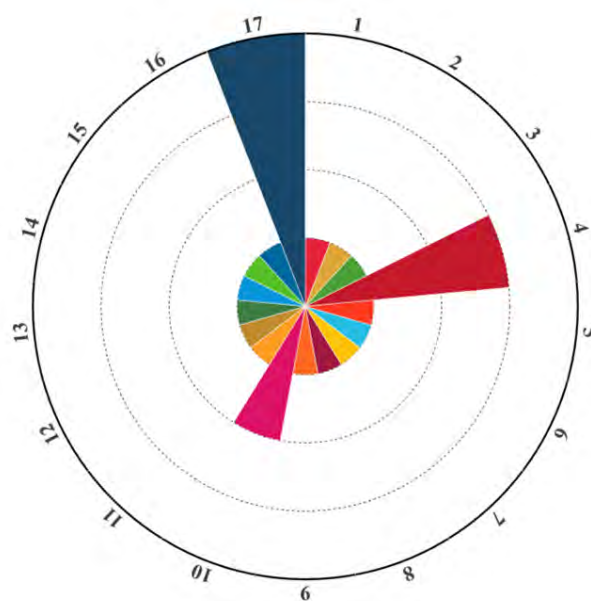
Fin 2021, les 74 collèges publics du département (hors cités scolaires) auront l'administration et la maintenance de leur système d'information gérées par le Département. Les budgets mobilisés en 2021 sont de 4,4 M€ en investissement et 1,8 M€ en fonctionnement (contre respectivement 2 M€ et 1,3 M€ en moyenne les années précédentes).

• Politique d'équipement numérique

Des évolutions importantes ont été apportées au référentiel d'équipement numérique pour le matériel pédagogique afin d'augmenter le nombre de classes mobiles pour les enseignements spécialisés (sciences, technologie, informatique), et d'ouvrir la possibilité de classes mobiles pour l'enseignement général.

Un effort particulier a été fait pour les sections spécialisées (Ulis, Segpa ...) qui seront équipées à neuf.

L'évolution du référentiel représente un effort budgétaire en investissement de 4,7 M€ sur 5 ans (soit 50% d'augmentation). Le ratio « nombre d'élèves par ordinateur » est ainsi porté à 3,49.



LÉGENDES DES ODD :



CLASSEMENT DES ACTIONS PAR DGA* RÉFÉRENTE DANS L'ADMINISTRATION

DGA	N° DE L'ACTION	INTITULÉ DE L'ACTION	ODD
AG	12	Développer la mixité au sein de services logistiques de l'Administration très féminisés	5
AG	25	Renouveler les infrastructures de datacenters	9
AG	26	Adapter les équipements informatiques et de communication pour favoriser le travail à distance et en équipe	9
AT	18	Réhabiliter le collège du Crès pour en faire le premier collège à énergie positive	7
AT	19	Raccorder des collèges aux réseaux de chaleur urbains	7
AT	20	Encourager les collèges à participer au challenge de maîtrise de l'énergie Cube S	7
AT	30	Partager les orientations d'aménagement et d'urbanisme du Département pour en faciliter la prise en compte	11
AT	37	Entretien des espaces naturels en limitant les impacts sur l'environnement	13
AT	43	Promouvoir les plantations d'arbres dans l'Hérault	15
AT	15	Limitier les consommations en eau potable sur les sites et domaines départementaux	6
AT	44	Assurer un rôle de Sentinelles de l'environnement grâce aux rando-pisteurs	15
AT	38	S'engager dans le verdissement du parc de véhicules et matériels	13
AT	24	Innovier dans la rénovation d'ouvrages d'art routiers	9
AT	46	Approuver un plan Route & Biodiversité	15
AT	34	Appliquer les principes de l'économie circulaire à l'entretien des chaussées	12
AT	39	Encourager la pratique cyclable au travers des actions du plan Hérault Vélo	13
AT	50	S'engager collectivement dans un pacte des acteurs des infrastructures de mobilité	17
DETIE	28	Lutter contre la fracture numérique par la mise en place du réseau Digi-Thau	10
DETIE	35	Recycler des matelas sans polluer, une démarche écologique et solidaire	12
DETIE	40	Valoriser des poissons locaux peu demandés sur le marché	14
DETIE	3	Organiser un service de restauration collective 100% bio, local et de saison	2
DETIE	4	S'engager dans une démarche alimentaire saine et de qualité pour tous dans l'Hérault	2
DETIE	51	Organiser un concours d'architecture / urbanisme sur l'habitat résilient en zone littorale	17
DETIE	16	Etablir une stratégie de préservation foncière des zones humides afin de protéger la ressource en eau	6
DETIE	5	Renforcer la résilience de la viticulture face aux changements climatiques	2
DETIE	9	Organiser des cycles de rencontres entre scientifiques et grand public : les « Echos durables »	4
DETIE	45	Mettre en place une Aire Terrestre Éducative (ATE) sur le domaine départemental du Bois de St-Sauveur	15
DETIE	47	Former des éco-délégués au collège des Escholiers de La Mosson à Montpellier	16



DETIE	41	Améliorer la gouvernance littorale du Golfe d'Aigues-Mortes pour une meilleure protection du milieu marin	14
DETIE	42	Sensibiliser les plaisanciers aux bons gestes environnementaux	14
DETIE	22	Promouvoir l'itinérance douce à vélo pour un tourisme responsable	8
DRE	17	Soutenir le développement intégré de la lagune de la Merja Zerga au Maroc	6
DRE	6	Développer un projet de médecine itinérante pour améliorer le système de santé au Laos	3
DRE	13	Aider les femmes démunies et leurs enfants au travers d'actions de solidarité au Togo	5
ECJSL	10	Développer les tutoriels en ligne pour faciliter les recherches dans les archives	4
ECJSL	11	Développer l'offre d'accueil de stages collégiens au sein de la collectivité	4
ECJSL	23	Préserver et promouvoir le patrimoine naturel et culturel au travers des Voies vertes grâce au projet européen Our Way	8
ECJSL	52	Accompagner les évolutions pédagogiques par une politique d'équipement numérique des collèges adaptée aux nouveaux usages	17
ECJSL	27	Aider les plus fragiles en période de confinement en facilitant leur accès au livre	10
ECJSL	31	Constituer la mémoire de l'institution départementale au travers d'un archivage électronique	11
ECJSL	32	Elaborer le futur schéma des équipements socio-sportifs	11
ECJSL	2	Doter les familles de collégiens en rupture numérique d'un ordinateur personnel	1
ECJSL	48	Renforcer le soutien à la participation des jeunes héraultais à la vie citoyenne	16
RH	14	Elaborer le plan d'actions pour l'égalité professionnelle femmes / hommes de l'Administration départementale	5
RH	49	"Déployer au sein de l'administration un outil de signalement et de prévention des actes violents"	16
RH	21	Accompagner l'évolution professionnelle des agents du Département	8
RH	29	Sensibiliser les agents du Département au handicap en milieu professionnel	10
RH	33	Pérenniser le dispositif télétravail au sein de l'administration départementale	11
SD	7	Agir contre la solitude des personnes de 60 ans et plus à domicile par des actions de découverte des sites départementaux	3
SD	36	Encourager le réemploi de matériels techniques d'aide à l'autonomie des personnes âgées grâce aux acteurs de l'économie sociale et solidaire	12
SD	8	Lutter contre les problèmes de corpulence infantile par le dépistage précoce et la prise en charge dès la maternelle	3
SD	1	Renforcer le dispositif du Fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAU)	1

*DIRECTIONS GÉNÉRALES ADJOINTES :

AG Administration générale

AT Aménagement du territoire

DRE Direction des Relations Extérieures

DETIE Développement de l'économie territoriale, insertion et environnement

ECJSL Éducation, culture, jeunesse, sports, loisirs

RH Ressources humaines

SD Solidarités départementale





CONTACT :

Direction Générale Adjointe
 Développement Économique Territorial, Insertion, Environnement,
 Mission Développement Durable, Études et Perspectives :

Christian Cazin
 04 67 67 76 34 ccazin@herault.fr



LE DÉPARTEMENT

1977 avenue des Moulins - 34087 Montpellier cedex 4 - Tél. : 04 67 67 67 67

herault.fr